

RAPPORT FINANCIER

2014

PACTE COOPÉRATIF ET TERRITORIAL





Sommaire

05 Rapport de gestion

23 Rapport RSE

36 Déclaration des personnes physiques

37 Comptes consolidés

90 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

92 Comptes individuels

121 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels

123 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

125 Assemblée générale

Rapport de gestion

au 31/12/2014

1 - Environnement économique et financier

L'année 2014 aura été celle de la stabilisation de la croissance mondiale avec en relief la sortie de récession de la zone euros (progression du PIB attendue autour de 1 % contre - 0,4 % un an auparavant). Cependant, de fortes disparités existent entre les pays européens. Si l'Allemagne et l'Espagne devraient afficher respectivement + 1,5 % et + 1,3 % de croissance, la France (+ 0,4 %) et l'Italie (- 0,4 %) ont davantage de difficultés à redémarrer.

Les politiques monétaires dans la plupart des pays développés sont restées très accommodantes avec le maintien des taux directeurs à des niveaux extrêmement bas et la poursuite, voire l'accentuation, des mesures de relance.

Au moment où la Réserve fédérale américaine commence à amorcer une réduction progressive du montant de ses achats de dettes souveraines, la Banque centrale européenne emprunte le chemin inverse avec de nouvelles mesures.

En effet, la modeste reprise européenne est menacée par le recul des prix sur 2014 (- 0,17 % en décembre en rythme annuel). Ce phénomène a été aggravé sur le 2^e semestre 2014 par la chute du prix du pétrole, qui a perdu la moitié de sa valeur en 6 mois (45 \$, au plus bas depuis 5 ans). Cette trajectoire s'explique, d'une part, par une faiblesse structurelle de la demande et, d'autre part, par une diversification de l'offre liée à l'émergence du pétrole de schiste en Amérique du Nord.

Les actions supplémentaires de la BCE en 2014 (baisse du taux directeur de 0,20 % à 0,05 %, nouveau plan de refinancement moyen long terme, plan de rachat de créances sécurisées...) n'ont pas suffi à endiguer la spirale déflationniste. Afin de mettre fin à cette tendance en Europe, le banquier européen a annoncé (22/01/2014) le lancement d'un plan de rachat de dettes souveraines et privées à hauteur de 1 000 mds d'€.

Dans ce contexte de reprise économique modérée et de risques déflationnistes, les marchés financiers ont évolué en ordre dispersé.

Sous l'effet de la politique accommodante de la BCE, les rendements obligataires européens ont poursuivi leur chute pour atteindre des niveaux jamais connus. En 1 an, les taux allemands et français à 10 ans ont respectivement reculé de - 1,60 % et - 1,90 % pour s'établir début janvier à 0,35 % et 0,55 %.

La monnaie européenne a également profité de cette politique monétaire en Europe en signant une importante dépréciation face au dollar américain. Début janvier, l'euro s'échange à 1,15 \$ contre 1,38 \$ un an auparavant (l'euro est revenu à son niveau de lancement).

Les marchés boursiers européens ont connu une évolution plus contrastée. Le principal indice parisien a terminé 2014 avec une

légère hausse de + 0,54 % à 4 273 points, pénalisée par des résultats économiques très modestes en France.

Depuis janvier, ayant anticipé l'annonce de la BCE concernant le programme de rachat de dettes souveraines, le CAC 40 a progressé de + 8 % par rapport à fin 2014.

Les valeurs financières françaises ont également eu des trajectoires différentes sur 2014 : Crédit Agricole + 15,64 %, BNP Paribas - 13,05 % et Société Générale - 17,12 % sur 2013. L'action Crédit Agricole a notamment profité du net redressement de ses résultats en 2013 et 2014.

L'année 2015 devrait confirmer la reprise américaine avec une croissance prévue autour de 3 %.

Après deux années de quasi-stagnation, la France devrait afficher une croissance autour de 1 % pour 2015. Cette reprise modeste est insuffisante pour relancer l'emploi.

Plusieurs indicateurs positifs (le niveau de l'euro et du prix du pétrole, le programme de rachat de dettes de la BCE, les allègements de charges pour les entreprises...) peuvent relancer la confiance des entreprises et, par conséquent, l'investissement, qui reste le point faible de l'économie française. Un tel scénario est indispensable pour renouer avec une croissance structurelle et durable avec des effets positifs sur le taux de chômage.

2 - L'activité en 2014

La collecte des ressources

L'encours de collecte progresse de 2 % sur un an pour atteindre 17 285 millions d'euros fin 2014. Les flux de placements sont répartis en parts égales sur l'épargne monétaire, l'épargne bancaire et l'assurance vie.

L'épargne monétaire progresse de 4,5 % grâce aux DAV ordinaires qui augmentent de 113 millions d'euros. Compte tenu des taux bas cette année, les titres de créances négociables perdent 14 millions d'euros.

L'épargne bancaire n'a pas encore retrouvé toute la faveur des ménages en 2014. Seuls deux produits voient leurs encours augmenter, le Livret Sociétaire (+ 249 millions) et le PEL (+ 160 millions) au détriment de tous les autres produits. L'encours atteint 7 506 mil-

lions d'euros contre 7 328 en 2013, soit une progression de + 2,43 %

L'assurance vie progresse de 3 % par rapport à 2013 pour atteindre 4 771 millions d'euros.

Après trois années de stabilité et dans un contexte historiquement bas, les valeurs mobilières enregistrent une baisse de - 3,1 % sur l'année : OPCVM (- 7,6 %), obligations (- 5,5 %) et actions (+ 4,1 %). L'encours passe à 2 482 millions d'euros contre 2 561 en 2013.

Les crédits par marché

La production de nouveaux crédits est maintenue à un niveau élevé dans un environnement économique difficile et avec une concurrence accrue. Centre Loire a continué de financer abondamment l'économie régionale malgré une légère contraction de sa part de marché. Dans un contexte de taux à des niveaux historiquement bas, nous avons enregistré 366 millions de remboursements anticipés au cours de 2014, en recul de 35 %.

Dans ce contexte économique dégradé, le montant des nouveaux crédits atteint 1 877 millions d'euros, en recul de 6,7 % par rapport à l'année 2013, qui était une année record dans l'histoire de CACL. L'encours de crédits atteint 11 358 millions d'euros, en léger recul de 0,3 % par rapport à fin 2013.

3 - Rapport financier

3.1 LES COMPTES CONSOLIDÉS DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

L'Union européenne a adopté, le 19 juillet 2002, le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Conformément à la réglementation, le périmètre de consolidation est composé de la Caisse régionale et des 91 Caisses locales qui lui sont rattachées.

Le bilan consolidé

Il est rappelé que les commentaires du bilan consolidé se font sur la base des exercices arrêtés au 31/12/2013 et 31/12/2014.

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2014 s'établit à 13,80 milliards d'euros et en hausse de 357 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

Examinons les principales évolutions des postes d'une année sur l'autre.

À l'actif

Les prêts et créances sur la clientèle sont stables, 11 051 millions d'euros en 2014 pour 11 130 millions d'euros en 2013 (soit - 0,7 %). Une analyse détaillée de l'activité crédit est faite dans le rapport d'activité.

Le poste des actifs financiers disponibles à la vente est en augmentation de 27 %, ce qui s'explique par les investissements obligataires et autres titres à revenu fixe de l'exercice dans le cadre du plan de convergence LCR.

Nous observons également sur l'année 2014 une augmentation de 49,7 millions d'euros des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, en préparation de la réglementation Bâle 3.

Les immobilisations corporelles augmentent de 11,9 millions d'euros sur l'exercice suite à la poursuite de la mise en service du nouveau concept d'agence bancaire.

Au passif

Au passif, les dettes envers les établissements de crédits progressent de 206 millions d'euros principalement à cause de la hausse des encours d'emprunts en blanc auprès de CA.sa.

Les dettes envers la clientèle augmentent de 48 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013, cette variation provient notamment de la hausse des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle.

Enfin, les capitaux propres augmentent de 98 millions d'euros (+ 5,6 %). Cette évolution s'explique principalement par l'affectation du résultat 2013 en réserve.

Le compte de résultat consolidé

Le produit net bancaire s'établit à 397,1 millions d'euros, en diminution de 11 millions d'euros, soit - 2,70 % par rapport à 2013. Cette variation s'explique principalement par la baisse de la marge d'intermédiation globale (MIG) et de la marge sur commission dans un contexte de taux bas et d'évolution plus contraignante de la réglementation.

Le résultat brut d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements diminuent faiblement de 1 %.

Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 178,9 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une baisse de 4,75 %.

Le coût du risque

Le coût du risque s'élève à 28,5 millions d'euros.

Ce coût du risque élevé traduit le contexte économique difficile et le provisionnement des créances qui en résulte. Toutefois, le taux des créances douteuses et litigieuses augmente sensiblement, 2,87 % en fin d'année, contre 2,67 % en 2013.

Centre Loire maintient un taux de provisionnement prudent de 75,2 %.

LE RÉSULTAT NET

La charge d'impôt sur les sociétés passe de 51,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 à 57 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette variation s'explique principalement par la hausse de la base d'imposition du fait des éléments composant le résultat fiscal. Ainsi, le résultat net consolidé s'établit à 93,5 millions d'euros, en baisse de 5,22 %.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale Centre Loire.

3.2 LES COMPTES SOCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux réglementations mises en place pour les établissements financiers en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

Le total bilan social est stable à 13,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (13,5 milliards d'euros en 2013).

Les principaux écarts par rapport au bilan consolidé sont l'intégration, dans ce dernier, du bilan des 91 Caisses locales, après élimination des opérations relatives aux bons moyens termes négociables de ces dernières pour 213,4 millions d'euros, la participation de celles-ci dans la Caisse régionale pour 38,8 millions d'euros et la prise en compte de la variation de la juste valeur sur les titres disponibles à la vente.

Les principaux éléments de l'activité crédit par marché, des ressources collectées et des évolutions de parts de marché sont repris dans "Les chiffres 2014", en annexe.

Le résultat social est de 87,5 millions d'euros, en hausse de 1,51 % par rapport au résultat 2013 qui était de 86,2 millions d'euros.

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2014 est de 383 265 euros brut (csg-rds inclus).

Parmi les principaux écarts de la consolidation, nous trouvons : l'intégration, dans le compte de résultat consolidé, du résultat des 91 Caisses locales, après élimination des dividendes intra-groupes pour 0,9 million d'euros (intérêt aux parts sociales de la Caisse régionale). L'intégration des Caisses locales majore le PNB consolidé de 5,3 millions d'euros et la charge d'impôt de 0,67 million.

Les éléments constituant le résultat sont détaillés dans "Les chiffres 2014" en annexe.

| Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS	DISTRIBUTION	INTÉRÊT NET	REVENU GLOBAL
2011	10 140 192	1 379 066,11 €	3,40 %	3,40 % ⁽¹⁾
2012	10 140 192	1 054 579,97 €	2,60 %	2,60 % ⁽¹⁾
2013	10 142 192	892 336,90 €	2,20 %	2,20 % ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2011, 2012 et 2013.

CCA	NOMBRE DE TITRES	DISTRIBUTION	DIVIDENDE NET	REVENU GLOBAL
2011	3 889 436 ^(*)	7 895 555,08 €	2,03 €	2,03 € ⁽¹⁾
2012	3 889 436 ^(*)	7 039 879,16 €	1,81 €	1,81 € ⁽¹⁾
2013	3 889 436 ^(*)	7 156 562,24 €	1,84 €	1,84 € ⁽¹⁾

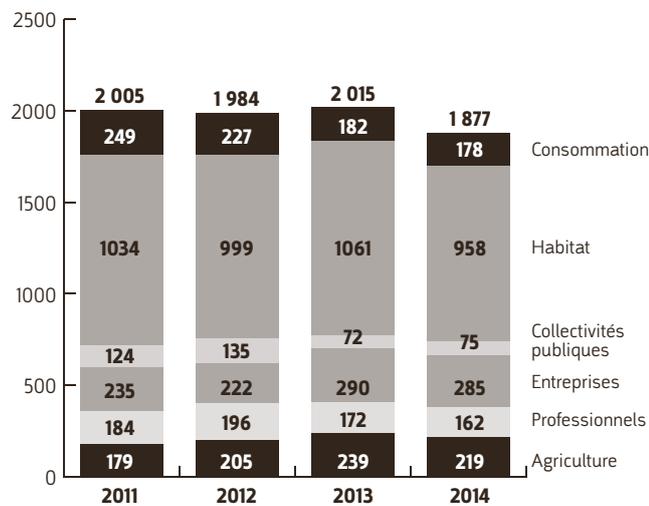
(*) CCA au nominal de 4 euros.

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2011, 2012 et 2013.

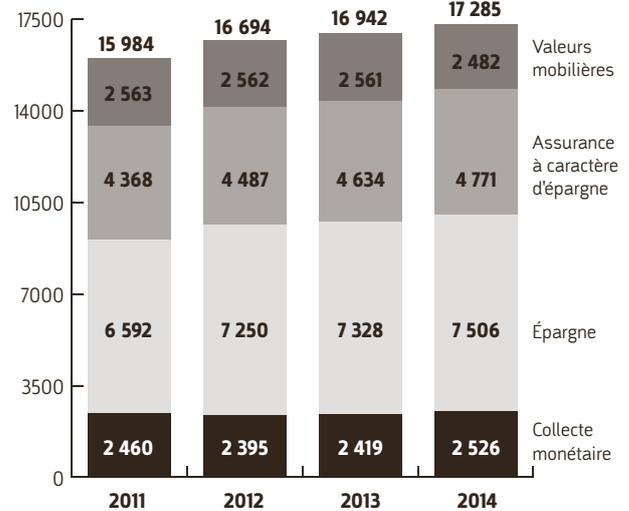
2014 en chiffres (les chiffres clés - version rapport annuel)

L'ACTIVITÉ

| Réalisations en millions d'euros



| Ressources collectées en millions d'euros

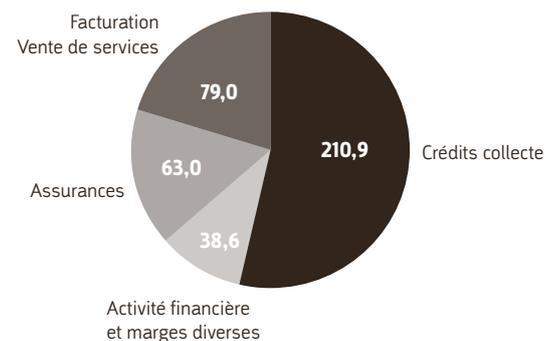


PARTS DE MARCHÉ	DÉC. 11	DÉC. 12	DÉC. 13	SEPT. 14
Épargne bilan (yc DAV)/ BDF	35,80 %	35,90 %	35,60 %	35,40 %
DAV	32,10 %	32,50 %	31,50 %	30,20 %
<i>Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.</i>				
Total crédits	40,9 %	40,9 %	40,06 %	39,95 %
dont crédit habitat	42,5 %	42,3 %	41,0 %	40,7 %
dont crédits consommation	41,0 %	43,7 %	41,1 %	39,3 %

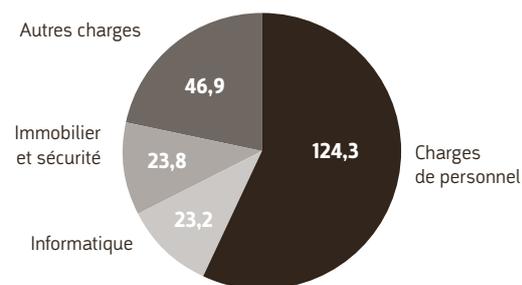
Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

FORMATION DU RÉSULTAT (COMPTES SOCIAUX) EN M€

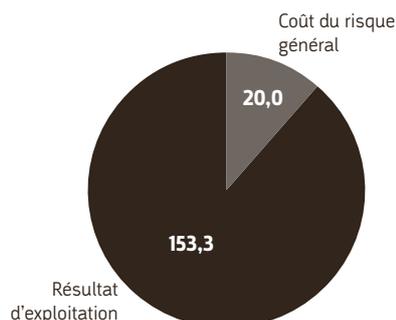
| Produit net bancaire : 391,6 M€



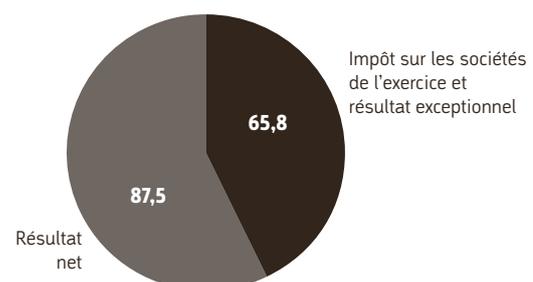
| Charges de fonctionnement : 218,3 M€



| Résultat brut d'exploitation : 173,3 M€



| Résultat d'exploitation : 153,3 M€



La Caisse régionale Centre Loire respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LME du 4 août 2008. Le solde fournisseurs au 31 décembre 2014 s'élève à 111 milliers d'euros et est d'une durée inférieure à 30 jours.

3.3 SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

| Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Les contreparties sont constituées de l'ensemble des clients de la Caisse régionale.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La politique crédit de la Caisse régionale est élaborée tous les ans. Elle est présentée au Conseil de direction puis au Conseil d'administration pour validation. Cette politique est ensuite présentée aux managers du réseau (directeurs de groupe, directeurs de Banque Privée et directeurs d'agences) pour être démultipliée à l'ensemble de leurs collaborateurs. Les responsables des services Engagement doivent également la présenter à leurs collaborateurs.

Elle est disponible sous l'Intranet de la Caisse régionale. Notre politique Crédits générale synthétise les grands enjeux et principes de développement crédit de la Caisse régionale. Elle définit le cadre dans lequel doit se réaliser l'activité d'octroi de prêts dans un double souci de développement rentable de la relation bancaire avec la clientèle et de forte maîtrise des risques de contrepartie.

La politique Crédits est structurée autour d'un cadre prudentiel de limites par filière, client ou opération. Une limite maximale d'exposition sur une contrepartie est fixée par marché. Tout dépassement doit faire l'objet d'une validation par le Comité régional des prêts. Sur un nombre limité de contreparties, une stratégie et une limite personnalisée sont fixées par le Comité régional des prêts.

La politique Crédits comprend également des limites sectorielles sur des marchés sensibles (arboriculture et légumes, restauration, débits de boissons et boulangerie) sur des zones géographiques (financements habitat dans les DOM-TOM et à l'étranger) et prévoit des exclusions d'interventions. Les principes de délégations sont déterminés par métier et définis en cohérence avec le dispositif Bâle 2.

Notre politique Crédits s'appuie également sur la mise en œuvre d'une politique de garantie destinée à sécuriser nos engagements. Elle est enfin complétée de politiques sectorielles par marché : particuliers, professionnels, agriculture, entreprises, professionnels de l'immobilier, collectivités publiques et associations.

Le contrôle et le suivi du respect de la politique Crédits sont effectués par la ligne métier engagement, le contrôle permanent et, en dernier niveau, par le contrôle périodique. Les contrôles réalisés sont formalisés sous l'outil national de contrôle "Scope".

II. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

1. Principes généraux de prise de risque

La Caisse régionale intervient sur tous les marchés. De ce fait, le risque est diversifié sans concentration excessive. Par ailleurs, le dispositif de limite maximum par contrepartie réduit le risque de concentration sur une seule contrepartie.

Les dépassements des limites de contreparties sont encadrés, ils font l'objet d'une "stratégie opérateur" et obligatoirement validés sur la base d'un dossier argumenté par le Comité régional des prêts de la Caisse régionale.

L'analyse des dossiers de crédits est réalisée par les conseillers de clientèle et les directeurs d'agences. Elle est encadrée par des règles d'instruction.

Des outils intégrés au système d'information structurent l'aide à la décision : Simul CA pour l'habitat, Anadefi pour les agriculteurs et les professionnels. La Caisse régionale met en place des lignes de crédits pré-attribuées avec l'outil national Soprano. Cet outil permet également de qualifier les clients sur le poste de travail.

Les dossiers qui ne relèvent pas de la délégation des agences de proximité et de la Banque privée sont étudiés en second niveau par les services Engagements de la Caisse régionale qui décident selon les délégations attribuées. Au-delà, les dossiers sont décidés par le Comité des engagements ou le Comité des prêts régional (avec avis du Comité interne de validation). Les critères requis sont le professionnalisme de l'emprunteur et le respect des ratios d'analyse financière : rentabilité et solidité de la structure financière.

La prise de décision s'appuie également sur un prévisionnel documenté permettant de dégager, pour le projet analysé, une marge de sécurité suffisante et, le cas échéant, un prévisionnel de trésorerie.

Les analystes Crédits utilisent les normes professionnelles et les référentiels métiers à leur disposition.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 LES SYSTÈMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises. Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise le logiciel national de notation LUC (Logiciel unifié de notation), ainsi que les modèles nationaux permettant

de dériver la note, la probabilité de défaut et le pourcentage de perte en cas de défaut.

L'évolution des modèles LUC suite au back-testing de 2013 a été mise en place pour la notation de mai 2014. Une évolution importante des modèles est prévue en 2015. Le traitement de notation est effectué chaque fin de mois pour tous les clients et tous les contrats.

Sur le périmètre de la grande clientèle (Entreprises, Professionnels de l'immobilier et Collectivités publiques), la Caisse régionale utilise l'outil de notation national Anadefi, ainsi que les modèles fournis par Crédit Agricole SA. Les modèles de notations sont spécifiques à chaque segment de notation.

L'échelle de notation d'Anadefi se décline comme suit :

ANADEFI	S&P
A+	AAA
A	AA
B+, B	A
C+, C, C-	BBB
D+, D, D-	BB
E+B	B
E, E-	Sous surveillance

La notation est effectuée par les chargés d'affaires au minimum une fois par an. Un suivi de la notation a été mis en place par la Caisse régionale pour garantir un bon niveau de notation et la cohérence entre la note des Tiers et la note des groupes auxquels ils sont rattachés.

La Caisse régionale a créé en 2011 un Comité DL-Défaut permettant de mettre en évidence les dégradations de situations pouvant se traduire par une dégradation de la note et également de mettre en place les actions pour éviter les passages à tort en défaut.

En 2012, CA.sa a initié une action de fiabilisation de la notation des Tiers et des Groupes pour toutes les Caisses régionales en mettant en place des contrôles sur la qualité de la notation et la qualité des données. Les éléments mis à disposition mensuellement par Crédit Agricole SA sont exploités et des actions de fiabilisation mises en place et suivies.

Le projet Tiers-Groupes a permis la création et la mise à jour au quotidien d'un référentiel unique pour les entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier au niveau du Groupe Crédit Agricole. Ce dispositif permet de garantir l'unicité de la note (RUN) et une vision Risque identique (Défaut)

En 2014, le processus de passage en défaut des Tiers Grande Clientèle a été modifié afin d'acter le passage en défaut par la notation et non plus automatiquement en fonction de la durée de l'irrégularité.

La convergence entre la classification en DL et le Défaut a été mise en place en novembre 2014.

À partir de cette date, tous les contrats en défaut sont classés comptablement en DL, et uniquement ceux-là. Pour des raisons techniques, la convergence n'a pas pu être appliquée à l'escompte et au Dailly.

Groupes de risque banque de détail

- Il y a regroupement dans un même groupe de risque de deux personnes physiques si elles sont liées par une relation de type conjoint.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle pour les entrepreneurs individuels.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle si une entreprise de type familiale (EARL, EURL, SNC, SCI, SARL) est possédée au minimum à 95 % par un propriétaire majeur capable ou deux propriétaires liés par une relation de type "conjoint", "conjoint" ou "pacsé".

Un groupe de risque est constitué à part entière pour :

- toute personne physique mineure (ou sous tutelle ou sous curatelle),
- tout groupement de personnes physiques autre que conjoint.

Des groupes de risque peuvent être constitués à dire d'expert en complément des règles automatiques.

Groupes de risque Grande Clientèle

Une entreprise constitue a minima, à elle seule, un groupe de risque dit "élémentaire" en considérant qu'elle est la réunion de l'ensemble de ses établissements identifiés par leur numéro Siret. Ce groupe de risque est créé de manière automatique. Un Siren = un groupe de risque élémentaire.

Le projet Tiers-groupes en 2009-2010 a permis la mise en place d'un référentiel national des Groupes qui s'est substitué à la notion précédente de groupe consolidé local. Un work-flow permet à chaque chargé d'affaires d'accéder à ce référentiel et de le mettre à jour.

Pilier 3

Pour le périmètre traité en approche notations internes avancées du risque de crédit, une explication et une analyse :

- de la structure des systèmes de notations internes et de la relation entre notations internes et externes,
- des mécanismes de contrôle des systèmes de notation, y compris des responsabilités pour la vérification de ces systèmes et du caractère indépendant de celle-ci.

Description du dispositif de notation interne (validé en comité Normes et méthodologie), de son rôle, de son homologation éventuelle par l'ACP.

Déclinaison sur le périmètre clientèle de détail : responsabilité de chaque entité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation dans le cadre des standards du groupe + procédures de back-testing.

Déclinaison sur le périmètre de grande clientèle, échelle de notation interne sur quinze positions (13 notes, de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 2 notes, F et Z, pour les contreparties en défaut).

Indication de la **table de correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation**.

Indication de la déclinaison du dispositif de notation par type de grande clientèle et rappel de l'unicité de la notation.

Description du **processus de surveillance** mis en œuvre par le groupe.

Indication des **axes d'amélioration** (par exemple gestion des tiers et des groupes, processus d'arrêt).

Rappel de l'**autorisation de l'ACP** (ex-commission bancaire) d'utiliser les systèmes de notation internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires + indication du périmètre concerné.

Indication des chantiers ou projets menés sur l'année écoulée et des perspectives ou chantiers éventuels sur l'année suivante.

2.2 MESURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Dans le cadre de Bâle 2, des suivis au niveau de l'EAD sont réalisés :

- EAD = Engagements tirés + CCF * Engagements confirmés non utilisés,
- CCF : Credit Conversion Factor, il varie de 6 % à 140 %.

L'EL est également un élément de mesure du risque de crédit :

EL = EAD*PD*LGD,

EL : perte attendue,

PD : probabilité de défaut,

LGD : pourcentage de perte en cas de défaut.

Sont également suivis :

- le risque pondéré et le coefficient de pondération,
- le pourcentage d'encours en défaut.

Au 31/12/2014 :

EAD : 12 480 M€

EL : 254,9 M€

Risque pondéré : 3 117 M€

Coefficient de pondération : 24,98 %

Taux de défaut : 2,87 %

Nous avons une légère diminution de l'EAD par rapport à fin 2013 (12 551 k€).

L'EL a significativement diminué (267,8 M€ à fin 2013). Cette diminution est en grande partie due à l'évolution des modèles de notation de la banque de détail en mai.

Le risque pondéré a augmenté de 100 M€ (3 077 fin 2013). L'évolution des modèles de notation banque de détail en mai a occasionné une diminution du risque pondéré et l'application de la pénalité ACPR sur la Grande Clientèle en novembre a engendré une augmentation.

Le taux de défaut a légèrement progressé par rapport à fin 2013 (2,82 %). Le taux est

resté stable pour les particuliers, il a continué à baisser pour les agriculteurs et il a augmenté pour les autres segments.

Pilier 3

Pour le périmètre traité en approche notations internes avancées du risque de crédit : une description de la procédure de notation interne, présentée de manière distincte pour chacune des catégories d'exposition.

Cette description inclut les différents types d'expositions relevant de chaque catégorie, les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation des probabilités de défaut et, le cas échéant, des pertes en cas de défaut et des facteurs de conversion, y compris les hypothèses utilisées pour l'estimation de ces paramètres, ainsi que la description des écarts significatifs par rapport à la définition du défaut visée aux articles 118-1 à 118-3 (cf. onglet "Extract 118-1 et 118-3") et les grands segments du portefeuille sur lesquels portent ces écarts

3. Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance des risques crédit repose sur les éléments suivants :

- une politique crédit, adaptée et validée annuellement par le Conseil d'administration, fixant les objectifs et le positionnement de la Caisse régionale sur chacun des grands secteurs d'activité ;
- un schéma de délégation de décision qui conjugue des plafonds d'encours et de projets, croisés par niveau de cotation et par niveau de compétence des collaborateurs et exprimés par strate de métiers ;
- des limites globales et opérationnelles, des limites par contrepartie et des règles de partage fixées annuellement par le Conseil d'administration, au-delà desquelles les décisions se prennent en Comité d'engagements ou en Comité de prêts hebdomadaires ;
- un dispositif de contrôle permanent sur le respect de ces règles, avec un reporting trimestriel auprès de la Direction générale et semestriel en Comité d'audit et des comptes puis en Conseil d'administration ;
- une structure de contrôle central des risques, rattachée à la Direction générale, qui s'assure du caractère efficient des différents niveaux de contrôles, de premier et de second degré ;
- la Caisse régionale a mis en place la filière risque, rattachée à la Direction des ressources humaines et des risques (DRHR), afin compléter son dispositif de surveillance, de gestion et d'anticipation du risque.

L'objectif de notre Caisse régionale est de financer le développement économique de ses territoires, tout en priorisant la réactivité sur les acteurs économiques de qualité, des particuliers et des très petites entreprises pour l'essentiel. Elle a déployé un dispositif d'engagements et de délégation combinant le niveau de risque des emprunteurs et le niveau de responsabilité des décideurs internes.

3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Le contrôle permanent de la Caisse régionale, service Contrôle central des risques et juridique, assure un suivi trimestriel du dispositif de limites :

- globales : par secteur d'activité ou par thème en fonction des risques constatés (qualité du portefeuille),
- individuelles : la détection se fait au niveau des groupes de risques consolidés, sur la base des engagements donnés par la Caisse régionale,
- par type d'opérations à risques (FSA, LBO, syndications...).

Le suivi des limites permet de dresser par contrepartie et par segment de notation un état des lieux des encours totaux concernés, avec le niveau de dépassement, par rapport à la limite. Pour chaque contrepartie portant des encours significatifs en dépassement, une analyse de la situation, la motivation du dépassement ainsi que la stratégie sont validées par le Comité régional des prêts. Un suivi de ces stratégies est assuré par la direction des Engagements (parts agris et pros) et par la DDETL (corporate). CCRJ effectue un contrôle de second degré.

Un suivi trimestriel est effectué par CCRJ. Une présentation semestrielle est faite au Comité d'audit et des comptes.

Les dépassements ont 2 origines : validation du dépassement dans le respect des règles de délégation pour répondre aux besoins des clients ou dépassement consécutif à une dégradation de la notation.

Les dix plus gros engagements de la Caisse régionale Centre Loire représentaient 7 % de son portefeuille global à fin décembre 2013 et 6,15 % à fin décembre 2014.

Les dix plus gros engagements de la Caisse régionale Centre Loire représentaient par ailleurs 35 % des engagements corporate à fin décembre 2013 et 26 % à fin décembre 2014

Il existe 3 contreparties déclarées dans les grands risques bénéficiant de garanties Foncaris.

Les 3 contreparties en question totalisent un encours dans nos livres de 276,4 M d'euros avec une couverture Foncaris de cet encours pour 126,3 M d'euros.

3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

La filière Risque effectue le suivi des portefeuilles des agences de proximité et des agences entreprises via l'outil Atourisk. Elle assure la revue des dossiers en risque latent et en risque avéré. Elle suit les plans d'actions mis en place par les conseillers auprès des clients et s'assure du traitement quotidien des opérations rejeteables.

Les revues de portefeuille ainsi réalisées couvrent l'ensemble des marchés (particuliers, agriculteurs, professionnels, entreprises, banques privées). Des revues de portefeuille spécifiques sont organisées pour les dossiers en recouvrement amiable ou contentieux.

Le service Contrôle central des risques et juridique effectue des revues de portefeuille pouvant être réparties en 3 grandes catégories :

- revues permanentes pour tous marchés ayant pour objectif le suivi de la gestion du risque- né (cf. 3.3 ci-dessous) ;
 - revues ponctuelles sur le réseau de proximité, sur les contreparties en risque-né et en risque latent, s'appuyant sur la cotation Bâle 2 de la contrepartie, les incidents, les résultats des contrôles internes ;
 - revues ponctuelles sur certains secteurs à risque ou certains types de financement, en fonction de la conjoncture économique et de la situation des marchés (revues professions immobilières et revues suivi des financements LBO 2 fois par an, revue collectivités publiques une fois par an) ;
- Un suivi des filières est en place. L'objectif, au travers d'indicateurs de risque, est de suivre et détecter en amont une éventuelle dégradation du risque sur filières et d'effectuer des revues sur ces filières, voire de les provisionner.

3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Des Comités risques agences sont organisés sur un panel d'agences présentant des taux de clients sensibles ou en défaut élevés, des résultats de contrôles internes dégradés ou suite à une mission d'audit dégradée.

Une cartographie est réalisée en début d'année pour sélectionner les agences qui feront l'objet d'un comité. Lors de ce comité, les contrôles internes remontés sont analysés, ainsi que certains aspects de conformité.

CCRJ adresse ensuite un compte-rendu (tableau de synthèse avec observations et éventuellement demande de complément d'information) au directeur d'agence avec copie au directeur de groupe, au directeur commercial, à la direction des Engagements, au directeur RH et risques et au responsable du contrôle périodique.

1 - Comité Risques DL/Défaut Entreprises Collectivités publiques, Professionnels de l'immobilier et Banques privées

Objet : statuer sur le traitement des dossiers Entreprises et Banque privée affichant des clignotants d'alerte. Proposer, le cas échéant, les montants des provisions à constituer.

Il est animé par le service Contrôle central des risques et juridique.

Critères de sélection des dossiers : alerte incidents de plus de 30 jours, dégradation de la cotation BDF de plus de 2 grades, inscription volontaire agence, revue des 20 plus gros dossiers en risques avérés ou en notations dégradées trimestriellement.

Périodicité : mensuelle.

2 - Comité risques et provisions présidé par le directeur général adjoint

Objet : déclinaison opérationnelle de la politique "crédits" et de la politique "recouvrement".

Suivi de la politique de provisionnement (provisions affectées, collectives, filière,...) et de la politique de passage à pertes.

Validation des montants des provisions à constituer sur les dossiers du marché des Entreprises et de la Banque privée préalablement étudiés en comité DL Défaut, suivi des indicateurs Crédits et Risques de la Caisse régionale, suivi des indicateurs Bâle 2 et validation des notes Bâle 2 déclassées DL et provisionnement des dossiers risqués.

Préparation des arrêtés des provisions trimestriels.

Périodicité : bimestrielle (a minima).

3 - Comité d'engagements

Objet : décision sur tous prêts émanant du réseau de proximité jusqu'à :

- un encours du groupe de risque de 1 M€ sur risque fort et avéré,
- un encours du groupe de risque de 2,5 M€ sur risque très faible à moyen,

Décision sur tous prêts pour lesquels il y a divergence de position entre le réseau et les services Engagements.

Au-delà des niveaux de délégation du Comité des engagements et du directeur Entreprises territoire et logement, la décision est du ressort du Comité régional des prêts avec passage préalable en Comité interne de validation.

Périodicité : hebdomadaire.

4 - Le Comité interne de validation

Objet : non décisionnaire, il vise à éclairer les dossiers et à demander des compléments d'information avant de soumettre les dossiers au Comité régional. Il émet un avis préalable.

Les dossiers ayant vocation à être soumis au Comité de validation sont les suivants :

- les dossiers de financement des entreprises éligibles au Comité régional,
- les dossiers de financement d'immobilier patrimonial pour lesquels les engagements sont supérieurs à 2,5 M€,
- les dossiers en provenance du réseau de proximité, soumis à l'accord du Comité régional des prêts.

Il a également vocation à formaliser un avis sur les financements concernant les administrateurs de la Caisse régionale.

Cas particulier : un Comité interne de validation LBO comprenant la Direction générale et les membres du CIV se réunira spécifiquement pour statuer sur les dossiers dits LBO selon la définition inscrite dans les règles d'instruction du marché entreprises

Composition : ce Comité comprend :

- le directeur des Entreprises (ou son représentant en cas d'absence),
- le directeur des Engagements (ou son adjoint en cas d'absence),
- le responsable du Contrôle permanent,
- le second regard Entreprises,
- le présentateur du dossier concerné,

Périodicité : hebdomadaire.

5 - Comité des prêts régional

Objet : il a vocation à décider sur tous prêts au-delà de la délégation du comité des

Engagements ou du directeur Entreprises territoire et logement et sur toute demande de financement dérogatoire à la politique crédit.

Composition : administrateurs de la Caisse régionale, un cadre de direction (tournant).

Périodicité : hebdomadaire.

3.4 PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE

Les éléments du tableau de bord Risques restitué par Crédit Agricole SA peuvent être examinés lors du Comité risques et provisions (cf. 3.3.2) et faire l'objet d'une présentation en Comité d'audit et des comptes.

La Caisse régionale a décidé de mettre en place des suivis réguliers sur certains domaines spécifiques :

- revue LBO FSA : examen du portefeuille des financements d'acquisition (périodicité semestrielle),
- revue PIM : examen de contreparties ciblées parmi le portefeuille des professionnels de l'immobilier,
- revue Collectivités publiques : examen de contreparties ciblées au sein du portefeuille des collectivités publiques.

3.5 PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque Pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou sociale dans un pays affecte les activités de la banque dans ce pays. Le risque Pays se caractérise, dans sa forme la plus extrême, par la matérialisation d'une crise qui peut, selon les cas, prendre la forme d'une crise de la balance des paiements, d'une crise financière systémique et/ou d'une crise politique impliquant une remise en cause des règles de droit.

Sous une forme moins radicale, le risque Pays correspond à l'impact, sur le portefeuille de la banque, de changements macro-économiques et financiers particuliers auxquels sont soumises les contreparties d'un pays. Le concept de risque Pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie présenté par l'État au sens strict du terme.

La Caisse régionale a mis en œuvre depuis plusieurs années un encadrement très strict des financements hors territoires dans sa politique crédit qui permet, avec un dispositif de limites et des règles de partage, de gérer ce type de risque à l'octroi.

Le respect de la politique crédit fait par ailleurs l'objet de contrôles de premier et second degré dans le dispositif de contrôle permanent de la Caisse régionale.

Par ailleurs, le service Affaires internationales, en lien avec la sécurité financière, joue un rôle d'interlocuteur et de veille en matière de risque Pays vis-à-vis des services opérationnels.

3.6 IMPACTS DE STRESS SCÉNARIOS

Le kit Stress test est principalement utilisé pour identifier des zones de vulnérabilité dans le cadre de la cartographie générale des risques.

Par ailleurs, les éléments relatifs au risque crédit retirés du kit ICAAP et de la cartographie font l'objet d'une présentation aux Engagements et Comité d'audit et des comptes.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 GARANTIES REÇUES ET SÛRETÉS

Objectifs des garanties et collatéraux

Les garanties reçues sont prises en compte conformément à la réglementation Bâle 2 tant en termes d'éligibilité que de valorisation. L'éligibilité de la garantie est dérivée automatiquement lors de l'octroi du prêt.

Un processus automatique permet de revaloriser périodiquement les différentes garanties.

| Principales garanties

TYPE GARANTIE ÉLIGIBLE BÂLE 2	NBRE GARANTIES	MT GARANTIE
Caution CAMCA	38 819	2 166 431 224
Caution crédit logement	4 706	431 209 607
Caution établissement public	846	47 003 053
Siagi	309	11 486 951
Oseo Garantie	1 756	50 726 008
Foncaris	38	175 418 673
Fonds commun de garantie	9 796	372 537 774
Gage de véhicule automobile	418	16 207 445
Hypothèque conventionnelle	45 136	4 989 446 204
Privilège du prêteur de deniers	7 911	772 354 592
Nantissement police assurance vie	3 375	356 982 406
Nantissement épargne CAM	258	26 976 327
Nantissement valeurs mobilières	1 348	152 433 222
Warrant agricole	1 238	35 469 870

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, "La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties".

4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

Référence à la signature d'un "contrat cadre" et aux techniques de collatéralisation.

La CR n'est pas concernée.

III. EXPOSITION

1. Exposition maximale

L'évolution de l'exposition maximale est reprise dans la note 3 des états financiers, elle reprend l'évolution des engagements de bilan (net de dépréciation) et des engagements de hors bilan (net de provisions). Ainsi, l'exposition nette passe de 13,782 milliards d'euros à 13,997 milliards d'euros, soit une hausse de 1,56 %.

2. Concentration

2.1 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La CR n'est pas concernée dès lors que son activité est en France.

2.2 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

EN MILLIERS D'EUROS	DÉC 14 ENGAGEMENTS	DÉC 13 ENGAGEMENTS
Aéronautique/Aérospatial	1	1
Agroalimentaire	1 611 318	1 580 546
Assurance	21 090	22 060
Automobile	72 649	73 367
Autres activités financières (non bancaires)	269 788	246 479
Autres industries	63 679	74 998
Autres transports	40 560	46 011
Banque	6	0
Bois/Papier/Emballage	24 163	24 370
BTP	158 052	159 042
Distribution/Industries de biens de consommation	235 276	236 318
Divers	402 732	435 377
Énergie	77 407	82 396
Immobilier	1 625 174	1 585 312
Industrie lourde	43 618	60 448
Informatique/Technologie	23 989	24 228
Maritime	6	18
Média/Édition	16 768	17 705
Santé/Pharmacie	200 438	218 031
Services non marchands/Secteur public/Collectivités	948 699	1 079 685
Télécom	165	142
Tourisme/Hôtels/Restauration	108 860	107 183
Utilities	19 802	16 277

La répartition de nos engagements par filière économique reste relativement stable par rapport à fin 2013 (la part représentée par les activités immobilières sur cette ventilation est supérieure à la réalité, compte tenu de la difficulté à classer les SCI).

Le secteur de l'agriculture représente toujours une part très importante de nos encours. Bien que le taux de défaut ait encore diminué en 2014, la situation des agriculteurs s'est sensiblement tendue. Cette évolution se traduit par une augmentation significative des encours sur clients notés en sensible (436 M€ fin 2013 contre 472 M€ fin 2014).

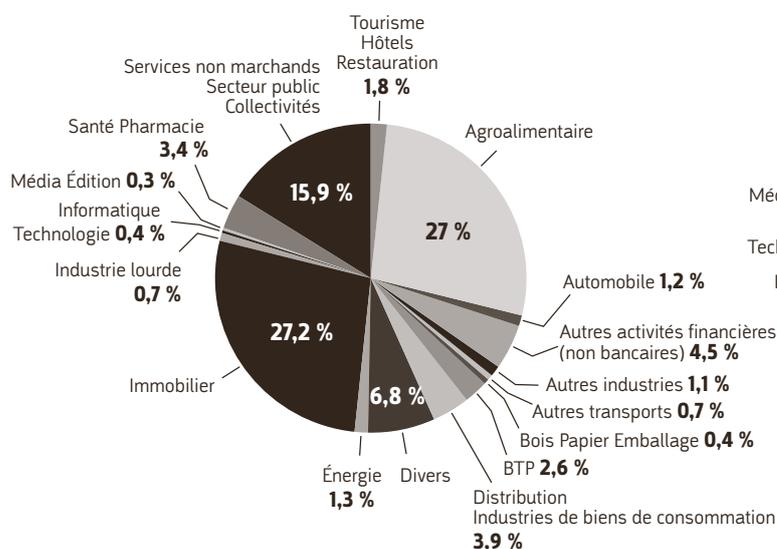
La part du secteur public a légèrement progressé en 2014 (15,9 % fin 2013 contre 17,7 % fin 2014).

Nous avons une forte concentration sur ce secteur, les trois premières contreparties représentant 41 % de l'EAD.

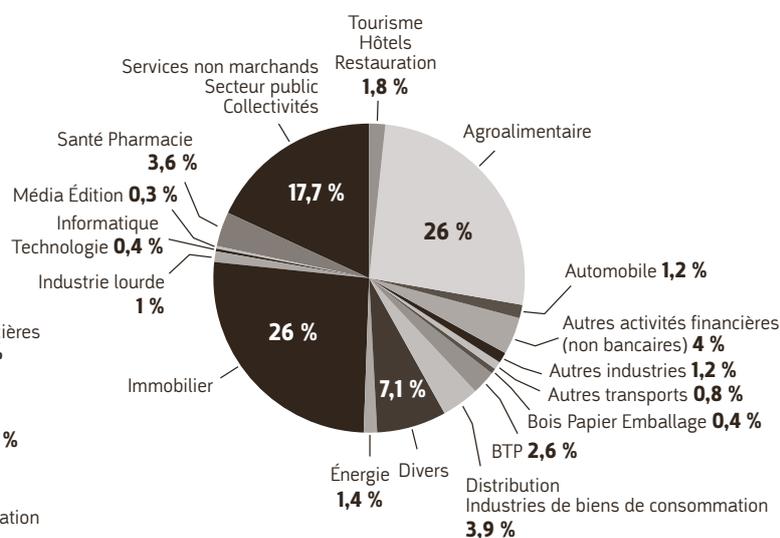
Les notes des collectivités publiques ont eu tendance à se dégrader en 2014.

Les activités liées à l'hôtellerie et à la restauration demeurent risquées.

Ventilation engagements au 31/12/2014



Ventilation engagements au 31/12/2013



2.3 VENTILATION DES ENCOURS DE PRÊTS ET CRÉANCES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

ENCOURS BRUTS (EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/2014	31/12/2013	EN % DU TOTAL 2014
Administrations générale ⁽¹⁾	1 040 897	1 324 149	8,78
Banques centrales			
Établissements de crédit	458 834	386 260	3,87
Grandes entreprises	1 646 703	1 504 591	13,89
Clientèle de détail	8 710 325	8 652 131	73,46
Total	11 856 759	11 867 131	100,00

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non-établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

3. Qualité des encours

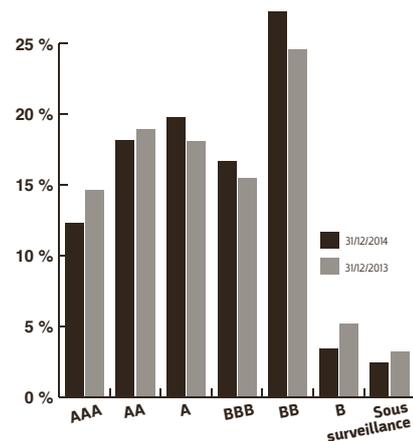
3.1 ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR CATÉGORIE

PRÊTS ET CRÉANCES (EN MILLIERS D'EUROS)	2014	2013
Ni en souffrance, ni dépréciés	11 380 872	11 297 284
En souffrance, non dépréciés	160 084	265 263
Dépréciés	326 175	304 584
Total	11 867 131	11 867 131

Selon IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

3.2 ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

Évolution du portefeuille sain hors retail par équivalent S & P du rating interne



	31/12/2014	31/12/2013
AAA	12,30%	14,63%
AA	18,16%	18,93%
A	19,77%	18,07%
BBB	16,68%	15,49%
BB	27,30%	24,54%
B	3,39%	5,16%
Sous surveillance	2,40%	3,19%

Nous constatons en 2014 une baisse significative du pourcentage en AAA et AA concernant essentiellement les collectivités publiques.

Pour les autres segments (entreprises et professionnels de l'immobilier), la tendance est plutôt favorable, avec une baisse importante du pourcentage en B et sous surveillance (8,35 % fin 2013 contre 5,79 % fin 2014).

3.3 DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Centre Loire par voie de dépréciation et une provision individuelle est constituée. Par ailleurs, afin de couvrir des risques avérés de non-recouvrement sur des encours sensibles non classés douteux, la Caisse régionale a constaté des provisions calculées principalement à l'aide du modèle Bâle 2 (provisions sur bases collectives et provisions filières). Ces dépréciations sont portées à l'actif de son bilan consolidé.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	75 693	13 811	13 433	355 897		458 834
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	842 327	1 112 533	3 822 401	5 616 932	3 732	11 397 925
Total	918 020	1 126 344	3 835 834	5 972 829	3 732	11 856 759
Dépréciations						- 346 526
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 510 233

État BFC R-PLQ200.

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013 RETRAITÉ					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	76 706	19 187	25 086	232 881	32 400	386 260
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	929 835	1 166 232	3 760 032	5 607 118	17 654	11 480 871
Total	1 006 541	1 185 419	3 785 118	5 839 999	50 054	11 867 131
Dépréciations						- 350 590
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 516 541

4. Coût du risque

Le coût du risque général s'élève à 28,465 millions d'euros (cf. note 4.8 des États financiers consolidés), marquant ainsi une diminution par rapport au 31 décembre 2013.

Le coût du risque général (- 9 M€) baisse sur l'exercice 2014.

Le coût du risque crédits est de 33,3 millions d'euros, contre 23,2 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 43 %, avec un taux de provisionnement à 75,2 %.

Le taux des créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,87 % en fin d'année, contre 2,67 % en 2013.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

La gestion du risque de contrepartie consiste à fixer une limite de perte en cas de défaillance de la contrepartie et à suivre, dans le temps, la consommation de cette limite.

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Ce risque est composé du coût de remplacement brut des contrats et de l'estimation de la perte que peut générer l'instrument sur sa durée de vie résiduelle compte tenu des mouvements des marchés.

I Risques de marché

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les risques de marché représentent les risques d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, les spreads crédits, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée aux risques de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading Book et le Banking Book. La variation de juste valeur du Trading Book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking Book se traduit par un impact sur les fonds propres.

II. GESTION DU RISQUE

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole SA est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la direction des Risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilo-

tage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;

- en local : un responsable des Risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités de marché de la Caisse régionale. Ce responsable est nommé par le directeur général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau groupe :

- le Comité des risques Groupe (CRG),
- le Comité de suivi des risques des Caisses régionales (CRCR),
- le Comité normes et méthodologie.

Organes de suivi des risques de niveau local :

- le Comité gestion actif passif et le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définissent chaque année le cadre de risque et un niveau de rendement souhaités pour l'activité de marché. Ils examinent chaque trimestre l'évolution des performances et des risques du portefeuille.

III. MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

Le suivi des risques s'effectue au regard de plusieurs indicateurs qui sont :

- la Value at Risk du portefeuille,
- les stress scénarios,
- le suivi de l'enveloppe de la consommation de l'enveloppe de risque,
- la valeur mark to market du portefeuille,
- la volatilité du portefeuille.

La Caisse régionale possède des limites complémentaires en termes de stop-loss et de volatilité.

1. Indicateurs

1.1 LA VAR (VALUE AT RISK)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois (méthode E-risk Amundi).

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;

- l'horizon fixé à "1 mois" suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Le back-testing implique de comparer la Value at Risk 99 % - 1 mois calculée en début de mois avec le rendement du portefeuille (portefeuille identique à celui du début de mois) en fin de mois.

Le test est effectué sur le mois écoulé.

La VaR du portefeuille est présentée comparée aux autres Caisses régionales lors des Comités de gestion actif passif.

1.2 LES STRESS SCÉNARIOS

La mesure du risque en stress test

Ces calculs des scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec des économistes ;
- les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Les cinq stress scénarios de la norme Groupe sont :

- stress 1 : le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987,
- stress 2 : le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994,
- stress 3 : le stress historique de 1998, correspondant à la crise russe d'août 1998,
- stress 4 : le stress hypothétique "Ressserement de la liquidité" (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs),
- stress 5 : le stress hypothétique "Reprise économique" (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).

Un sixième stress scénario simule des conditions "catastrophes" concomitantes sur chaque classe d'actifs :

- taux : choc (en bp) x sensibilités,
- monétaire : 0 %,
- actions : - 35 %,
- FCPR : - 35 %,
- alternatif : - 10 %,
- convertibles : - 14 %.

Les stress scénarios sont présentés comparés aux autres Caisses régionales, lors des Comités de gestion actif passif.

1.3 LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Pour l'année 2014, le stop-loss général a été fixé à 31 M€, correspondant à une limite maximum de volatilité de 5 %.

IV. EXPOSITION : ACTIVITÉS DE MARCHÉ (VALUE AT RISK)

La politique de gestion prudente a généré en 2014 une volatilité très maîtrisée de 0,77 % pour une limite maximum de 5 %. Le stop-loss général est respecté à fin 2014.

À fin septembre 2014 (dernier calcul Groupe disponible), la VaR de notre Caisse régio-

nale s'élève à 6,1 M€, soit 0,63 %. À la même date, la CVaR (Var conditionnelle, mesure la perte moyenne du portefeuille au-delà de la VAR par rapport à son objectif) se montait à 7 M€ (0,78 %).

L'évolution de la VAR et de la CVaR au cours de l'année 2014 peut être synthétisée comme suit :

	31/12/2012		31/12/2013		31/03/2014		30/06/2014		30/09/2014		31/12/2014	
	M€	%										
VaR	7,6	1,35	7,46	1,41	7,8	1,16	6,6	0,82	6,1	0,68	5,9	0,65
CVaR	8,7	1,55	8,54	1,23	9	1,33	7,5	0,94	7	0,78	6,7	0,74

Source : Questionnaire risques de marché CA.sa.

Sur l'année 2014, la VaR et la CVaR ont connu globalement un léger recul suite à la baisse progressive de la poche action.

Cf. note 3.2 (instruments dérivés de transaction).

V. RISQUE ACTION

Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée au risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage.

Risque sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente

Au 31/12/2014 (dernier calcul Groupe disponible), l'encours du portefeuille de placement exposé au risque action et FCPR est de 30,2 M€ et les plus-values latentes sont de 8,5 M€.

Cf. note 6.4 sur les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) + gains et pertes latents.

| Gestion du bilan

I. LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Chaque année, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définit la politique financière dans les différents domaines : prise de participations, gestion des excédents de fonds propres, gestion de la liquidité et gestion du risque de taux d'intérêt global.

Pour la gestion des EFP, il définit des limites de risques et de volatilité, notamment des limites de perte potentielle maximum mesurée en Value at Risk, des limites de stress scénario adverse globales et par classe d'allocation, des stop-loss ainsi que des seuils d'alerte.

En matière de gestion de la liquidité court terme, le Conseil fixe des limites d'endettement CT et de transformation ainsi que des limites de stress. Pour le refinancement MLT, il fixe des limites de concentration d'échéances et de risque de prix.

En matière de risque de taux d'intérêt global, il fixe également des limites dans le but

d'encadrer l'impact du risque de taux sur le PNB, le résultat et les fonds propres.

Sur l'ensemble des composantes de la gestion financière, un reporting mensuel est fait au Comité financier et trimestriellement au Conseil d'administration. Un suivi du respect des limites est transmis trimestriellement à Crédit Agricole SA.

II. LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

1. Objectifs et politique

Le risque de taux d'intérêt global est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("Trading Book").

La gestion du risque de taux d'intérêt a pour objectif la maîtrise du risque et le respect du cadre et des limites fixés par les instances concernées.

2. Gestion du risque

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité gestion actif passif décide des actions stratégiques à mener, le Comité financier valide les actions tactiques, le service de Gestion financière calcule le risque de taux et exécute les actions de couverture. Crédit Agricole SA vérifie trimestriellement les saisies et la cohérence du risque de taux de la Caisse régionale. Des audits internes sont également réalisés.

3. Méthodologie

Pour la gestion de son risque de taux, la Caisse régionale Centre Loire utilise le logiciel du Groupe Cristaux 2. Le calcul des gaps est effectué par la Caisse régionale de façon mensuelle à partir de données traitées en central par Crédit Agricole SA ainsi que par

des intégrations manuelles effectuées par la Caisse régionale.

Les gaps synthétiques ressortis sont composés de gaps taux fixe, gaps inflation, gaps fixing.

Le gap taux fixe est issu de la comparaison entre les passifs à taux fixe (ressources) et les actifs à taux fixe (emplois tels que les crédits clientèle).

Le gap inflation est issu de la comparaison entre les passifs indexés sur l'inflation (Livret A, CSL...) et les emplois indexés sur l'inflation.

Les limites en gaps appliquées sur le gap synthétique en approche statique ont pour but d'encadrer le risque de taux. Elles correspondent à la position maximale de gaps à l'actif ou au passif que peut prendre la Caisse régionale sur chaque échéance.

Les limites de sensibilité visent à limiter l'impact en PNB d'une évolution défavorable des taux nominaux et/ou de l'inflation :

- limitation de la sensibilité du gap synthétique en cas de variation de taux de +/- 200 bp à 5 % du PNB d'activité budgété sur les 2 premières années et à 4 % sur les années suivantes (jusqu'à 10 ans),
- limitation à 10 % des fonds propres de l'impact en PNB actualisé d'un choc de +/- 200 bp du gap synthétique sur 30 ans. Un seuil d'alerte égal à 75 % de ces limites globales est fixé.

4. Exposition

Au 31 décembre 2014, l'exposition de la Caisse régionale Centre Loire à une variation des taux d'intérêt mesurée à partir du gap synthétique est de :

EN MILLIONS D'EUROS	2015	2016	2017-2020	2021-2024	2025-2035
Gap synthétique de gestion	- 59	- 82	- 158	13	- 124
Limites actif	- 911	- 911	- 729	- 729	
Limites passif	911	911	729	729	

Au 31 décembre 2014, Centre Loire n'enregistre pas de dépassement de ses limites globales :

- l'impact en PNB actualisé d'un choc de taux de + 200 bp sur les 12 prochains mois est de - 7,3 M€ soit une sensibilité sur PNB d'activité de 2 % pour une limite de 5 %.

- l'impact en PNB actualisé d'un choc de + 200 bp sur 30 ans est de - 47,7 M€ soit une sensibilité sur fonds propres de 3,71 % pour une limite de 10 %.
- Fonds propres prudentiels 2014 consolidés (sur base du 31/12/13) = 1 284,5 M€.
- PNB d'activité budgété 2014 = 364,5 M€.

III. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement est le risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes de retrait en liquide, attendues ou inattendues, sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité. Autrement dit, cela désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

1. Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- le règlement CRBF n° 88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n° 93-01 du 29 janvier 1993 et n° 2000-11 du 4 décembre 2000 ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité intervient lorsque la Caisse régionale est dans l'incapacité d'honorer ses engagements. Il se matérialise par un manque, une insuffisance et/ou des difficultés pour obtenir les ressources nécessaires et suffisantes pour l'adossement de ses emplois. Ainsi, la gestion du risque de liquidité et de financement consiste à s'assurer de l'équilibre de son bilan de liquidité à horizon court terme et moyen long terme.

2. Gestion du risque

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité de gestion actif passif décide des actions stratégiques à mener et le Comité financier valide les actions tactiques. Le service de Gestion Financière calcule le besoin et le risque de liquidité et exécute les actions de refinancement.

L'exposition au risque de liquidité est mesurée d'une part par le coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois). La Caisse régionale s'assure, à travers ce ratio, de disposer des liquidités nécessaires pour faire face à ses exigibilités. D'autre part, en conséquence aux leçons tirées de la crise financière, le Groupe Crédit Agricole a développé un modèle interne de gestion de la liquidité qui se traduit par un couple de limites de refinancement (volume maximal, profil minimal) calibrées de telle sorte qu'il permet à la Caisse de résister à trois types de scénarios de stress :

- résistance d'une durée d'un mois face à un scénario de crise global ;
- résistance d'une durée de 3 mois face à un scénario de crise idiosyncratique ;
- résistance d'une durée de 12 mois face à un scénario de crise systémique.

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose ainsi sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Une gestion dynamique qui se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de titres de créances négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole SA). La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales, avances spécifiques (CRH, CACB, SFEF...).

Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central du Groupe, assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

3. Conditions de refinancement en 2014

La politique monétaire ultra-accommodante de la Banque centrale européenne a eu un impact important sur la courbe des taux, et donc des conditions de refinancement.

À titre d'exemple, la moyenne de l'Euribor 3 mois en 2014 est de 0,21 %. Les taux de Cash Casa ont signé une forte chute en 2014, le 5 ans en moyenne est à 1,38 % contre 2,08 % en 2013.

Le déficit crédit collecte de la CR à fin décembre 2014 est 1 286 M€, ce besoin est financé sur le marché (auprès de Crédit Agricole SA).

La Caisse régionale refinance une partie de ses besoins sur des durées inférieures à un an (813 M€ à fin 2014). Elle le fait dans le cadre d'une limite de refinancement court terme ou LCT encadrant l'encours maximal d'endettement court terme de la Caisse régionale. Calibrée de manière à garantir une situation excédentaire en liquidité à horizon d'un an dans un contexte de marché stressé, elle constitue un outil essentiel dans la politique de refinancement de la Caisse régionale et dans la gestion du risque de liquidité. Aussi, afin de garantir des bonnes conditions de refinancement, la Caisse régionale respecte un profil minimal de refinancement correspondant aux durées admises pour le refinancement court terme. Cette seconde limite permet d'éviter les concentrations d'échéances des emprunts CT et par la même occasion de minimiser le risque d'illiquidité.

La consommation moyenne de la LCT pour l'année 2014 s'élève à 76 %.

La Caisse régionale s'appuie sur une diversité de ses sources de financement et d'un programme d'émission pour financer sa dette long terme (ressources spécifiques CACB, SFH, BEI consenties par Crédit Agricole SA à la Caisse régionale, emprunts blancs LT, dette subordonnée, des avances

venant couvrir le déficit épargne-avances...). Comme pour le refinancement court terme, la Caisse régionale dispose de limites long terme encadrant les tombées de dette moyen et long terme.

4. Méthodologie

Les indicateurs utilisés dans la gestion du risque de liquidité sont :

- le ratio de liquidité à 1 mois (Banque de France) : la Caisse régionale respecte le seuil réglementaire minimum de 100 % ;
- le ratio de liquidité LCR : la Caisse régionale respecte les exigences réglementaires et les exigences Groupe ;
- les limites court terme et moyen long terme. Ces limites sont développées dans le cadre de la gestion de liquidité par le modèle interne du Groupe Crédit Agricole. Ce modèle de gestion en méthode avancée a été adopté par le Groupe au détriment de la méthode standard du ratio de liquidité réglementaire à 1 mois (après homologation de la méthode avancée). Le modèle interne après validation par la Commission bancaire permettra une gestion plus dynamique de la liquidité ;
- un tableau des coûts de refinancement ainsi qu'un tableau des flux à 7 jours sont remontés trimestriellement à Crédit Agricole SA pour une déclaration à l'Autorité de contrôle prudentiel ;
- les résistances aux différents stress de liquidité (idiosyncratique, systémique, global).

5. Exposition

5.1 RATIO DE LIQUIDITÉ

Définition du coefficient de liquidité

Le niveau minimal du ratio est fixé à 100 %. Ce ratio est construit en fonction d'une estimation du degré de liquidité ou d'exigibilité des emplois, des ressources et des engagements hors bilan. Il prend en compte également les possibilités de financement des établissements sur le marché interbancaire et intègre dans le calcul les fonds propres ainsi qu'une fraction des créances à plus d'un mois d'échéance éligibles aux interventions de l'institut d'émission. Au 31/12/2014, le coefficient de liquidité à un mois de la Caisse régionale Centre Loire est de 124,97 % contre 119,61 % un an auparavant.

Au 30/09/2015, ce ratio de liquidité sera abandonné au profit du nouveau ratio de liquidité Bâle 3 LCR.

Le ratio LCR de Centre Loire à fin décembre 2014 est à 85,17 %, ce niveau est supérieur aux exigences réglementaires (standards et groupes) qui devront entrer en vigueur en octobre 2015.

5.2 LA LIMITE COURT TERME

La limite court terme encadre le volume maximal d'endettement à 12 mois. Elle est révisée chaque semestre et validée par le Conseil d'administration de CA.sa. Elle tient compte de la situation de liquidité du

Groupe et des conditions de liquidité sur le marché interbancaire.

Au 31/12/2014, la Caisse régionale Centre Loire a une limite court terme ferme de 1,194 M€ qu'elle utilise à hauteur de 63,62 %.

5.3 STRESS DE LIQUIDITÉ

Les stress de liquidité visent à garantir que la Caisse régionale Centre Loire maintienne une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise tel que la fermeture du marché interbancaire, décolle importante, mobilisation des réserves de liquidité. Centre Loire respecte tous ses stress de liquidité en 2014.

5.4 ÉMISSIONS

Dans le cadre de son refinancement, notre Caisse régionale bénéficie au 31/12/2014 d'un total de 880 M€ d'avances spécifiques, 2 753 M€ d'emprunts blancs auprès de CA.sa, ainsi que 44 M€ de CDN et BMTN auprès de notre clientèle.

Les avances spécifiques sont consécutives aux garanties données par notre Caisse régionale aux émissions du Groupe (Société de financement de l'habitat, Caisse de refinancement de l'habitat, Société de financement de l'économie française).

IV. POLITIQUE DE COUVERTURE

La couverture en juste valeur est utilisée à Centre Loire dans les domaines suivants :

- la couverture du risque de taux d'intérêt global avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT TF,...) et avec des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits clientèle,...) ;
- la couverture du risque inflation avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à composante inflation (CSL, LDD,...).

Cf. note 3.4 – Couverture des risques de flux de trésorerie et couverture de juste valeur (Instruments dérivés de couverture : valeur de marché et montants notionnels).

| Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les objectifs principaux de la politique de gestion des risques opérationnels sont les suivants :

- limiter la montée des risques,
- optimiser la détection et le traitement des risques opérationnels,
- satisfaire au contexte réglementaire,
- organiser le dispositif de gestion du risque opérationnel.

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur :

- la diffusion d'une culture de vigilance du risque opérationnel du plus haut niveau de la hiérarchie à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale,
- la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels,
- la mise en place d'un dispositif d'alerte,
- la mise en place de limites et seuils au-delà desquels la Caisse régionale doit prendre des mesures appropriées pour atténuer les pertes, réintégrer les limites et définir ainsi le risque acceptable résiduel,
- le réexamen périodique des stratégies de limitation en fonction de l'environnement économique, d'événements internes à la Caisse régionale (fusion, migration informatique, réorganisation, externalisation ou filialisation d'activité, etc.).

II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des responsables des Contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole SA et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs et/ou incidents d'un montant \geq 150 k€, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

Le tableau de bord trimestriel reprend les éléments suivants :

- coût du risque pour la période,
- indicateurs de suivi de la fraude,
- fraude interne/fraude externe,
- fraude monétique,
- fraudes déjouées,
- indicateurs de risques,
- cartes et porteurs,
- dommages aux agences,
- risque frontière crédit,

- réclamations clientèle/assignments/ médiateur,
- virements et prélèvements,
- alertes de la période,
- faits marquants de la période,
- plans d'actions issus de la cartographie annuelle.

Pour 2014, se sont tenus 4 comités ROP/PCA/SSI au cours desquels ont été présentées des informations synthétiques, notamment sur les procédures d'alertes internes, les résultats du processus de collecte des incidents risques opérationnels (principaux domaines et risques à surveiller), l'analyse des scénarios majeurs, l'actualisation de la cartographie des risques opérationnels et les informations sur les exigences de fonds propres.

Les indicateurs suivants sont présentés systématiquement à chaque comité ROP/PCA/SSI :

- coût du risque opérationnel,
- nombre d'alertes de la CR (≥ 150 k€),
- suivi des seuils sur les indicateurs suivants (pertes avérées, fraude monétique, fraude chèque, perte de documents, défaut de conseil).

Cette présentation trimestrielle permet d'identifier les solutions à mettre en œuvre par la formalisation de plans d'actions validés par la Direction.

Une information est également faite au Comité d'audit et des comptes avec compte-rendu au Conseil d'administration.

Lors de l'exercice 2014, la Caisse régionale a engagé les actions suivantes :

- actualisation des scénarios majeurs, avec l'ajout d'un nouveau scénario majeur pour le périmètre de la CR (13 scénarios majeurs ont été analysés) ;
- actualisation de la cartographie 2014 des risques opérationnels avec révision complète de la liste des risques à coter ;
- rapprochement comptable trimestriel, notamment des provisions, afin de fiabiliser la base collecte ;
- rapprochement de la cartographie avec le plan de contrôle pour identifier les processus critiques et sensibles ;
- la procédure d'alerte interne risques opérationnels a été actualisée en juillet 2014 suite à la mise en place de la nouvelle procédure CA.sa (Lettre jaune non publiée au 31/12/2014) ;
- la Politique de gestion des risques opérationnels a été mise à jour annuellement (dernière mise à jour validée au comité ROP du 10/12/2014), et diffusée en ligne sous l'Intranet dans le portail risques opérationnels ;
- mise en place d'un portail Intranet spécifique aux risques opérationnels ;
- information trimestrielle aux experts domaines sur :
 - la collecte déclarée par d'autres unités mais impactant leur domaine de compétence,
 - les faits marquants autres CR.

III. MÉTHODOLOGIE

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre, d'une part, sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes et, d'autre part, sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi, les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole SA afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de

Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'experts a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

À l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en Comité normes et méthodologie (CNM) le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole.

La validation par l'ACP a été actée en décembre 2007. Pour information, l'ensemble de la méthodologie risques opérationnels a été représentée au CNM de décembre 2011.

IV. EXPOSITION

Les pertes (montant en brut) liées aux incidents déclarés au titre du risque opérationnel se répartissent de la façon suivante par type d'évènements (répartition du coût du risque opérationnel par catégorie de Bâle 2) :

ANNEE	1. FRAUDE INTERNE	2. FRAUDE EXTERNE	3. PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL	4. CLIENTS, PRODUITS ET PRATIQUES COMMERCIALES	5. DOMMAGES OCCASIONNÉS AUX ACTIFS PHYSIQUES	6. INTERRUPTIONS DE L'ACTIVITÉ ET DYSFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES	7. EXÉCUTION, LIVRAISON ET GESTION DES PROCESSUS
2005 et avant	0,06 %	6,39 %	0,00 %	0,79 %	2,04 %	0,00 %	90,72 %
2006	0,00 %	18,19 %	0,18 %	6,27 %	7,78 %	0,16 %	67,42 %
2007	0,09 %	13,89 %	0,41 %	32,33 %	4,31 %	0,15 %	48,82 %
2008	11,82 %	13,01 %	0,00 %	10,48 %	3,21 %	0,03 %	61,45 %
2009	0,00 %	9,22 %	0,35 %	47,66 %	1,15 %	0,55 %	41,07 %
2010	0,05 %	18,24 %	0,58 %	3,49 %	3,54 %	0,27 %	73,85 %
2011	0,00 %	15,57 %	10,01 %	18,34 %	2,64 %	1,01 %	52,42 %
2012	0,94 %	27,31 %	0,53 %	4,06 %	6,63 %	3,76 %	56,76 %
2013	0,03 %	18,87 %	3,49 %	4,07 %	2,91 %	1,07 %	69,56 %
2014	0,09 %	17,95 %	1,17 %	5,75 %	3,79 %	12,26 %	59,00 %

Données arrêtées au 31/12/2014 (montant brut de la collecte 2014 en pourcentage).

Principaux constats :

- augmentation de la fraude par remises de chèques falsifiés puis émission de virements BAM,
- augmentation des pertes liées à des dysfonctionnements outils consécutifs à la bascule NICE en catégorie 6 "Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes".

V. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur, à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurances susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance per-

mettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

Pour la Caisse régionale, il existe un processus qui a pour objectif d'être en mesure de pouvoir mettre en place un dispositif satisfaisant en matière de techniques d'atténuation des risques opérationnels/polices d'assurances (CAMCA) et de définir les éventuelles actions de correction à mettre en œuvre :

- surveiller l'évolution du risque opérationnel afin de détecter si le risque avéré est en augmentation ;
- s'assurer que les polices d'assurances souscrites (CAMCA) réduisent le risque identifié en révisant :
 - les domaines assurés,
 - le coût des assurances/risque estimé,
 - les polices d'assurances (plafond/franchise) ;
- vérifier la conformité de la souscription des assurances (mise à jour régulière des polices par rapport aux risques couverts) ;
- s'assurer que la Caisse régionale suit les demandes de remboursement (versement des indemnités en cas de sinistre) ;
- communiquer les résultats de l'analyse à la CAMCA en demandant si le niveau de couverture des polices souscrites par la Caisse régionale est adapté.

Un état de la collecte des incidents est ainsi établi annuellement et transmis au responsable des assurances pour le compte de l'entité à des fins d'analyse par rapport aux polices d'assurances.

Un dossier a été présenté en comité ROP PCA SSI du 10/12/2014.

Des indicateurs sont définis annuellement concernant notamment le montant des pertes avérées, les sinistres monétiques, la fraude chèques, la perte de dossiers et contrats et le défaut de conseil : ces indicateurs sont présentés trimestriellement au comité ROP dédié et doivent donner lieu à

des plans d'actions en cas de dépassement des limites fixées.

Par ailleurs, des plans d'actions sont définis trimestriellement lors de la détection d'incidents significatifs (> 150 k€) ou récurrents et les fiches d'alerte ROP correspondantes sont adressées à CA.s.a.

Éléments transmis CA CL 25/11/2014.

PRÉJUDICE TOTAL DE L'HYPOTHÈSE DE LA CR	35 064 271 €
GARANTIE CAMCA	35 064 271 €
TAUX D'ASSURABILITÉ	100,00 %
FRANCHISE DES CONTRATS	1 142 820 €
RÉTENTION CAMCA	4 000 000 €
FRANCHISE	5 142 820 €
PLAFOND	128 617 250 €
TAUX DE COUVERTURE BÂLE 2	100,00 %

Risques juridiques

La Caisse régionale a provisionné pour risque 16 nouveaux dossiers de clients en 2014 pour un montant total de 1 262 278, 31 € dont 25 400 € pour les frais de justice.

La Caisse régionale a procédé à 17 clôtures de dossiers de litiges suite à une décision judiciaire devenue définitive :

- 5 décisions favorables pour CA CL ayant entraîné une reprise de provisions sans utilisation de 86 351, 80 €,
- 12 décisions défavorables pour CA CL ayant entraîné une reprise de provision pour utilisation de 25 423, 19 € et une reprise sans utilisation de 107 451, 91 €.

La Caisse régionale a procédé à des transactions dans 15 dossiers ayant abouti à une indemnisation client pour une somme totale de 469 801, 50 € dont 422 853, 37 € au titre d'un seul des 15 protocoles.

| Risques de non-conformité

Centre Loire a mis en place les moyens nécessaires pour assurer ses obligations en matière de conformité avec notamment un service Conformité, déontologie et sécurité financière spécialement dédié à ce domaine. Ce service est rattaché au RCPR (responsable du Contrôle permanent et des risques).

Le responsable de la conformité dispose d'un droit de regard et d'investigation important pour mener à bien sa mission. Il peut, le cas échéant, demander les explications nécessaires, solliciter une mission d'audit, alerter la direction générale. Il est membre de plusieurs instances qui traitent des aspects de conformité et de déontologie (Comité de conformité, d'audit et des comptes, de contrôle interne, clients multicanal,...). Il rend compte aux organes délibérant et exécutif.

En 2014, les contrôles effectués par le responsable de la conformité ont porté sur l'ensemble des points figurant au plan de contrôle du service. Ce dernier fait partie du plan de contrôle permanent de la Caisse régionale et sont intégrés dans l'outil Scope

mis à la disposition des Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Les points abordés dans ce plan portent principalement sur les thèmes suivants :

- la réglementation AMF (procédure d'abus de marché, initiés permanents et personnes sensibles, la mise en œuvre de la MIF...),
- le règlement CRBF 97 02 (nouvelle activité, nouveau produit, PSEE...),
- les risques de non-conformité,
- la lutte anti-blanchement,
- la fraude externe et interne,
- la CNIL,
- le règlement intérieur de la Caisse régionale.

Au cours de l'année 2014, les axes de travail ont notamment porté sur :

- la mise en conformité des entrées en relation avec la poursuite de la mise à jour des dossiers clients personnes physiques, de la mise à jour des dossiers des clients personnes morales et personnes physiques professionnels avec un dépassement en fin d'année de l'objectif fixé sur la cible standard et enfin la clôture de la

mise en conformité des dossiers identifiés en "vigilance renforcée",

- la réalisation des contrôles sur le respect des règles de commercialisation des nouveaux produits ou services,
- la protection de la clientèle avec notamment la mise en œuvre du plan d'action décidé à la suite de la réalisation d'une mission d'audit sur ce thème en 2013,
- l'adaptation et la transposition des outils de suivi suite à la bascule informatique de l'ensemble de notre système d'information,
- l'amélioration de l'outil "vente personnalisée" qui favorisera son utilisation par les équipes commerciales,
- la mise en place d'un nouveau questionnaire de connaissance et d'expérience,
- face à l'évolution des techniques de fraude, la Caisse régionale a poursuivi l'adaptation de ses procédures et des moyens en œuvre et a mis en place un dispositif de communication interne afin de mobiliser l'ensemble des collaborateurs sur le thème de la poursuite de l'amélioration de nos process dans le cadre de la sécurité financière.

4 - L'évolution des filiales et participations

Événements de l'année 2014

Au niveau du Groupe Crédit Agricole Sacam Square Habitat

Dans le cadre de la création de la filière immobilière Crédit Agricole Immobilier, la participation de Centre Loire dans Sacam Square Habitat a été cédée pour un montant de 178 k€.

SAS Rue La Boétie

Notre participation dans la SAS Rue La Boétie augmente (en encours) suite à la capitalisation du dividende versé par Crédit Agricole SA pour un montant de 14,1 millions d'€.

Sacam Avenir (BforBank)

Les Caisses régionales du Crédit Agricole ont été appelées pour une augmentation de capital de Sacam Avenir (entité détentrice de BforBank). Centre Loire a participé à hauteur de 770 k€ (au prorata de son poids dans l'entité 2,26 %).

Participations hors Groupe

Carvest

Filiale de 9 Caisses régionales dont Centre Loire, Carvest est spécialisée dans l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de croissance interne ou externe. Centre Loire a participé à une augmentation de capital à hauteur de 8,5 k€ (au prorata de son poids dans l'entité 6,18 %).

5 - Les perspectives 2015

L'année 2014 restera marquée par un contexte économique difficile : croissance très faible de l'activité, maintien des prélèvements fiscaux et sociaux à un niveau élevé, défaillances d'entreprises et baisse du pouvoir d'achat des ménages.

L'activité du Crédit Agricole Centre Loire n'a pas été épargnée par cet environnement négatif. Le développement commercial a été plus modéré que les années antérieures et le poids des créances non remboursées a connu un accroissement sensible.

Nous sommes restés, cependant, très présents auprès de nos clients et de nos sociétaires, particuliers comme professionnels. Près de 1,9 milliard d'euros ont été injectés dans l'économie locale.

L'année 2015 s'annonce incertaine. Il reste difficile d'établir quel sera le niveau de croissance en Europe et en France. La confiance des entrepreneurs sera-t-elle suffisante pour qu'ils réinvestissent et embauchent à

nouveau ? La courbe du chômage s'infléchira-t-elle enfin ? La relance de la consommation aura-t-elle réellement lieu et les taux, historiquement bas, vont-ils continuer de baisser ?

Malgré cette morosité, le Crédit Agricole Centre Loire poursuivra sa mission première : accompagner le développement de ses territoires et de ses habitants. C'est dans ce sens que le financement des investissements, de l'habitat et de la consommation favorisera la reprise et contribuera, ainsi, au redémarrage économique de toute une région. Cependant, le développement du Crédit Agricole Centre Loire doit être le plus équilibré possible.

D'un côté, la collecte, qui doit être abondante pour éviter le recours, toujours risqué, aux marchés, et, d'un autre côté, les crédits qui doivent contribuer efficacement à l'essor d'une économie régionale en attente de signes positifs de reprise avérée. En 2015,

le Crédit Agricole Centre Loire fêtera ses 20 ans d'existence depuis sa propre création. L'âge d'une belle maturité auquel la volonté d'atteindre ses objectifs se double d'un farouche dynamisme pour le faire.

2015 connaîtra la mise en action de tous les collaborateurs qui définiront, ensemble, le nouveau projet d'entreprise qui engagera notre avenir.

Enfin, le concept Agora de rénovation de l'ensemble de nos agences, imaginé et voulu par nos sociétaires et clients, touchera, après 4 ans, à sa fin. L'ensemble de nos points de vente seront plus à même d'accueillir dans de très bonnes conditions l'ensemble de nos visiteurs.

6 - Résultats financiers du Crédit Agricole Centre Loire au cours des cinq derniers exercices

EN MILLIERS D'EUROS	EXERCICE 2010	EXERCICE 2011	EXERCICE 2012	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014
1 - Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	56 119	56 119	56 119	56 119	56 119
- Nombre de titres existants	14 029 624	14 029 628	14 029 628	14 029 628	14 029 628
2 - Résultat global des opérations effectives					
- Chiffres d'affaires	668 634	672 699	667 989	668 164	656 430
- Résultat avant impôt, amortissements et provisions	149 172	160 082	138 750	170 105	156 087
- Impôts sur les bénéfices	42 197	29 631	50 566	55 702	52 469
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	91 566	95 273	85 073	86 194	87 494
- Montant des excédents distribués	8 942	9 275	8 094	8 048	8 039
3 - Résultat des opérations réduits à 1 titre					
- Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	7,64	9,31	7,43	8,17	7,38
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	6,53	6,79	6,29	6,14	6,24
- Intérêt net versé à chaque part sociale (en euros)	0,130	0,136	0,104	0,088	0,076
- Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'investissement (en euros)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
- Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'associé (en euros)	1,96	2,03	1,81	1,84	1,87
4 - Personnel					
- Nombre de salariés au 31 décembre	1 938	1 934	1 950	1 923	1 925
- Montant de la masse salariale	66 513	65 238	69 399	68 679	69 171
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 056	1 843	2 170	3 362	2 328

Rapport RSE

Indicateur de l'année 2014

Notre différence, une gouvernance coopérative et mutualiste

La proximité, la responsabilité et la solidarité sont les valeurs fondatrices du Crédit Agricole. Entreprise coopérative, le Crédit Agricole se développe grâce à sa double vision : élus et salariés. La gouvernance de l'entreprise donne toute la place à la concertation et à la coordination entre les membres du Conseil d'administration et les membres du Conseil de direction. Cette forme de gouvernance favorise aussi les contrôles grâce à différents moyens :

- le Comité d'audit (qui propose ses travaux en amont du Conseil d'administration) analyse les comptes en profondeur et suit les grands risques de l'entreprise,
- l'unité dédiée à la conformité et à la sécurité financière.

L'écoute des sociétaires, le rôle des élus ou encore la transparence des impacts sur le territoire deviennent de réels atouts pour la mise en place d'une telle politique, et ce toujours dans l'intérêt des sociétaires et des clients.

DONNER LA PAROLE AUX SOCIÉTAIRES

Centre Loire compte, au 31/12/2014, 316 527 sociétaires, soit une augmentation du sociétariat de plus de 13 % sur l'année 2014. Les sociétaires représentent ainsi plus de la moitié des clients.

Les six engagements qui font du sociétaire plus qu'un client sont :

- un droit de vote pour élire ses représentants garants du cap politique de l'entreprise ;
- des rencontres privilégiées (assemblées générales, rendez-vous d'automne, réunions thématiques) ;
- une meilleure connaissance de sa banque ;
- des informations sur nos actions locales ;
- son avis pris en compte via le Club Sociétaire : un conseil, composé de 904 sociétaires panelistes, est régulièrement consulté par le service Écoute Qualité Client pour donner son avis sur de nouveaux produits, une nouvelle publicité ou un courrier par exemple ;
- des solutions et des services réservés : le livret sociétaire, la carte sociétaire et ses avantages associés (places pour des événements, réductions, etc.), des parts sociales rémunérées.

Un programme d'accueil dédié est mis en place pour tous les nouveaux sociétaires : un e-mail d'accueil, un appel de bienvenue ou encore, à l'initiative de certaines Caisses locales, une réunion destinée aux nouveaux sociétaires.

Le droit de vote à raison de "1 homme = 1 voix" est un principe fondamental. Les sociétaires peuvent ainsi élire les administrateurs au sein des 91 Caisses locales que compte Centre Loire. Ces administrateurs sont les représentants des sociétaires aux conseils d'administration de chacune des Caisses locales. Ils élisent un président de Caisse locale en leur sein. Les 91 présidents, lors de l'Assemblée générale de la Caisse régionale, éliront leurs représentants administrateurs au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

De ce fait, les sociétaires deviennent acteurs de leur région aux côtés de leur Caisse locale.

Les assemblées générales, qui se tiennent chaque année, sont l'occasion de rendre compte de leur activité aux sociétaires présents. Les sociétaires peuvent se tenir informés des différents projets et de la stratégie de Centre Loire. Ils peuvent questionner les membres du Conseil d'administration et les membres du Conseil de direction.

En 2014, 21 233 clients et sociétaires se sont rendus dans les assemblées générales organisées sur tout le territoire.

DES ÉLUS IMPLIQUÉS SUR LE TERRAIN

88 % des résultats sont réinvestis localement.

L'une des missions principales des Caisses locales consiste à accompagner et à soutenir les différents projets ou événements sur le territoire. Les 1 027 administrateurs sont intégrés dans le tissu économique et social afin de détecter au mieux les projets locaux. Des rendez-vous avec les maires sont régulièrement organisés.

La diversité des administrateurs est une force considérable pour comprendre les besoins du territoire et agir au mieux. En effet, ces hommes et femmes (33 %) exercent une profession et représentent pratiquement toutes les catégories socio-professionnelles :

- agriculteurs : 41 %,
- artisans - commerçants : 10,3 %,
- chefs d'entreprise PME/PMI : 4,3 %,
- professions libérales : 4,4 %,
- salariés : 28,6 %,
- retraités : 4,5 %,
- sans activité : 6,8 %.

Tous les administrateurs disposent par ailleurs de sessions de formation pour mieux appréhender leur mission : 1 960 heures de formation ont été dispensées pour l'ensemble des administrateurs de Caisses locales et 267 heures pour les administrateurs de la Caisse régionale.

MESURER LES IMPACTS DE NOTRE ACTIVITÉ EN TOUTE TRANSPARENCE

Au-delà du contrôle des comptes et des risques via le Comité d'audit ou l'Unité de conformité et sécurité financière, le Crédit Agricole Centre Loire veille à mesurer l'impact de son activité sur son territoire. En qualité d'entreprise coopérative, la Fédération nationale du Crédit Agricole a développé dans ce sens son Pacte coopératif et territorial. À travers ce pacte, Centre Loire s'engage ainsi à respecter cinq piliers dans le développement de son activité :

- l'excellence dans la relation client,
- le développement économique des territoires et l'environnement,
- la gouvernance coopérative et mutualiste,
- nos pratiques RH et sociales,
- notre responsabilité sociétale sur les territoires.

Ce Pacte coopératif et territorial est l'illustration même d'une démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) déjà intégrée dans la gouvernance et dans le mode de fonctionnement de l'entreprise. C'est d'ailleurs dans ce même esprit que le service Mutualisme et Qualité client gère également le Développement durable.

Les différentes analyses des impacts de l'activité de Centre Loire donnent ainsi naissance à une réflexion réelle suivie d'un plan d'actions dédié comprenant l'édition de ce document : "*Crédit Agricole Centre Loire, la force d'une banque différente*".

Une banque singulière, au cœur de la vie de notre territoire

UN TERRITOIRE MI-URBAIN, MI-RURAL

Le territoire de Centre Loire, situé au centre de la France, est étendu sur trois départements : le Cher, la Nièvre et le Loiret.

Le territoire compte de nombreuses TPE et PME dans le secteur des services, la construction et le commerce (pôle de compétitivité "Cosmetic Valley", imprimerie, pharmacie, parfumerie, fabrication de machines d'équipements, aéronautique, chimie, caoutchouc et plastiques, métallurgie et transformation de métaux, sans oublier l'agro-alimentaire). Les entreprises sont principalement implantées aux abords des grandes villes (Orléans, Bourges, Nevers, Montargis, Vierzon et Pithiviers). Au-delà de ces grands pôles urbains, le territoire est caractérisé par une forte activité dans une agriculture diversifiée (céréales, élevages, vignes...). Le territoire bénéficie d'un important attrait touristique avec la Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe, et sa vallée (inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco). Par ailleurs, les 936 communes du territoire accueillent près de 1,2 million d'habitants.

En tant que banque de proximité, l'une de nos valeurs principales, le Crédit Agricole Centre Loire met tout en œuvre pour faire bénéficier à tous les acteurs économiques et aux habitants d'une qualité de service optimale sur l'ensemble du territoire. Pour cela, Centre Loire met à disposition :

- un vaste réseau d'agences de proximité (146 agences de proximité, 15 permanences, 4 agences Crédit Habitat, 4 agences Banque Privée, 9 agences Entreprises, 1 agence Collectivités publiques, 1 agence Succession, 4 agences en ligne),
- 309 distributeurs de billets, 26 distributeurs dédiés aux commerçants, 35 automates de dépôt uniquement dédiés aux versements, 61 bornes de consultations, 17 distributeurs de rouleaux de monnaie et 180 Points Verts* actifs,
- 1 913 équipières et équipiers qui œuvrent chaque jour pour la satisfaction de nos clients,
- un site administratif est implanté dans chaque département : Bourges, Nevers et Orléans,
- 91 Caisses locales représentent les 1 027 administrateurs qui accompagnent les actions locales sur le territoire.

Sans oublier que le Crédit Agricole Centre Loire est aussi présent jusqu'au domicile de ses clients et sociétaires grâce au site Internet ou encore l'application mobile.

* Un Point Vert

CENTRE LOIRE, UN ACTEUR CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

En 1995, la Caisse régionale Centre Loire est née de la fusion des Caisses du Cher, de la Nièvre et du Loiret. En bientôt 20 ans, Centre Loire a su mettre ses compétences et son image de référence au profit du développement du territoire. Aujourd'hui, Centre Loire est un accompagnateur de premier plan et participe activement à de nombreux projets économiques, architecturaux et culturels, sportifs, sociétaux ou encore environnementaux.

Acteur dynamique de son territoire, Centre Loire occupe une place de leader :

- 1^{re} banque de l'agriculture, avec la volonté d'accompagner 100 % des jeunes agriculteurs,
- 1^{re} banque des PME, Centre Loire en finance 1 une sur deux,
- 1^{re} banque pour l'habitat, Centre Loire finance une maison sur trois,
- 1^{re} banque des particuliers,
- 2^e banque de soutien au développement des collectivités territoriales.

Avec un peu plus de 17 % (pour une limite réglementaire de minimum 8 %), le ratio de solvabilité de Centre Loire est parmi les meilleurs des banques de la région. Il est un gage de sérieux dans un environnement économique encore mouvant. De ce fait, Centre Loire participe au développement de la richesse et devient le socle sur lequel repose une part importante de l'économie du territoire.

Dans le même temps, Centre Loire consacre une partie de ses résultats à doter de fonds nécessaires deux structures : les Initiatives locales et Centre Loire Patrimoine. Dans ce cadre, en 2014, 76 dossiers d'initiatives locales pour un montant de 134 000 € ont été financés et 30 dossiers pour 85 000 € ont été financés par Centre Loire Patrimoine.

En parallèle, Centre Loire mène une politique de partenariat de proximité. Outre le relais des grandes actions nationales, comme le football, la volonté est d'être proche des associations qui permettent à chacun de vivre sa passion dans les domaines sportifs ou culturels. Centre Loire est fier de demeurer au fil des ans un partenaire proche des associations, des clubs sportifs, des institutions culturelles, des collectivités territoriales de son territoire.

En 2014, plus de 700 000 € ont été consacrés aux partenariats.

NOTRE ENGAGEMENT DANS L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DANS NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Entreprise citoyenne et à la suite des orientations du projet de Groupe, Centre Loire a décidé d'investir dans quatre domaines d'excellence, qui répondent aux préoccupations des Français :

- le logement,
- l'agriculture et l'agro-alimentaire,
- la santé et le vieillissement,
- l'environnement.

| Le logement

32 maisons financées chaque jour, une part de marché de 40,46 % sur encours Crédit Habitat en juin 2014.

Première banque de l'habitat sur le territoire, Centre Loire peut répondre efficacement aux projets de ses clients grâce à l'existence d'une filière compétente dédiée au logement : les agences Square Habitat et Crédit Habitat, qui complètent les agences du Crédit Agricole destinées aux financements et aux assurances.

| L'agriculture et l'agro-alimentaire

En 2014, 118 jeunes agriculteurs ont pu s'installer avec le concours du Crédit Agricole Centre Loire.

Le Crédit Agricole est le partenaire historique des agriculteurs et conserve sa place de leader. Au-delà de sa mission de banquier, Centre Loire prodigue des conseils aux agriculteurs et a mis en place un dispositif d'information très complet : une conférence agricole triennale, des contributions régionales sur les dossiers de politique agricole et de nombreux rendez-vous sur des thèmes d'actualité.

Centre Loire ne soutient pas seulement les agriculteurs, mais bien tous les acteurs de la filière et notamment les entreprises agro-alimentaires. Une agence dédiée aux industries agro-alimentaires (IAA) apporte d'ailleurs toute l'expertise nécessaire pour les aider à se développer. Centre Loire fait partie des OPA (Organisations professionnelles agricoles).

| La santé et le vieillissement

Pour répondre à de réelles préoccupations grandissantes des clients, le Crédit Agricole Centre Loire a mis en place des offres spécifiques pour préparer l'avenir et mieux appréhender la retraite. Centre Loire s'engage aussi pour le maintien à domicile le plus longtemps possible avec les offres innovantes "Vers l'autonomie" ou "Télé-assistance". En parallèle, Centre Loire participe au financement d'Établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD) et de maisons de santé.

| L'environnement

Centre Loire veille à développer son activité tout en respectant son empreinte écologique.

Réduire sa consommation d'énergie est une priorité pour Centre Loire. Pour mener à bien cet objectif, un poste de coordinateur énergie et conformité a été créé en janvier 2014. Ce poste consiste en la prise charge des tableaux de suivi de la consommation énergétique du patrimoine de Centre Loire et en leur analyse.

À noter que le suivi des consommations est établi de manière identique et régulière depuis 2010.

20 769 388 kW/h consommés sur 121 689 m² (dont 8 515 m² de surface locative) :

- en 2013 : 26 219 486 kW/h,
- en 2012 : 24 565 083 kW/h,
- en 2011 : 23 747 277 kW/h.

En 2014, Centre Loire a réussi à économiser 21 % d'énergie totale (électricité, fioul et gaz).

Consommations de l'année 2014 :

- gaz : 6 348 400 m³ (- 26 % par rapport à 2013),
- électricité : 12 245 186 kW/h (- 11 % par rapport à 2013),
- fuel : 2 175 802 l (- 43 % par rapport à 2013).

Données relevées jusqu'au 31/11/2014. Mois de décembre estimé.

Les travaux de rénovations énergétiques opérés dans le cadre du dispositif de réaménagement des agences (Agora), la mise en œuvre de détecteurs de mouvements pour la lumière ainsi que la mise en place d'un nouveau système de régulation de la température des locaux ont largement contribué à ce résultat.

Comme beaucoup d'entreprises, l'activité du Crédit Agricole Centre Loire nécessite l'utilisation de matières premières comme l'eau ou le papier. Pour réguler et mieux gérer sa consommation, Centre Loire a mis en place des dispositifs particuliers.

Pour l'eau, tous les robinets s'arrêtent automatiquement et le bâtiment du Cèdre, situé sur le site de Saint-Jean-de-Braye, bénéficie d'un système de récupération d'eau de pluie, grâce à son toit paysagé.

En ce qui concerne le papier, 258 855 kg ont été consommés en 2014. Centre Loire suit la démarche Ecofolio (éco-organisme chargé par l'État de collecter une contribution financière auprès d'émetteurs sur le marché de papiers). Depuis le 1^{er} janvier 2010, cette taxe vise le périmètre des papiers imprimables (nombre de courriers adressés aux clients, affiches ou dépliants, enveloppes...). Son suivi doit permettre à la Caisse de mettre en place des actions correctives. Ainsi, le paramétrage recto/verso par défaut des imprimantes a été largement recommandé et la mise en place d'imprimantes plus performantes a été réalisée en 2014 sur les sites. Centre Loire cherche à limiter sa consommation de papier dans le cadre de sa relation commerciale grâce à la dématérialisation. Depuis fin 2013, les agences se sont équipées de tablettes dédiées à la signature électronique (SEA). Plus moderne et plus adaptée aux nouveaux modes de vie, la SEA sur la tablette apporte des solutions à l'archivage des documents et réduit l'impression de papier. De plus, cette année, 162 000 relevés de compte ont été dématérialisés chaque mois, représentant 9,5 % des relevés de comptes envoyés. Rapide, sécurisé et surtout écologique, l'e-relevé séduit les clients. Ce dispositif s'étend

aussi aux documents des filiales Pacifica et Predica.

Pour limiter les pollutions, Centre Loire sensibilise ses collaborateurs au tri (en particulier du papier) dans les bureaux et les incite à limiter leurs déplacements professionnels ou à faire du covoiturage. Lors d'événements, le service Communication met désormais systématiquement à disposition des bus ou demande aux invités de privilégier le covoiturage.

Les déchets sont aussi évalués. La Caisse comptabilise 91,5 tonnes de déchets papier et 9,4 tonnes d'équipements électriques électroniques (DEEE).

Chiffres clés :

- 27 % du papier utilisé est recyclé et 73 % du papier utilisé est issu de forêts en culture raisonnée,
- 1 672 tonnes de toner ont été achetées. Toutes les cartouches de toner utilisées sur les sites et dans le réseau sont ensuite recyclées,
- 1 093 951 km ont été parcourus (en 2010 : 1 237 780 km) avec la flotte de 53 véhicules (dont 3 voitures électriques et 1 hybride). De plus, 2 311 481 km ont été déclarés au titre des frais de déplacements professionnels, soit 368 km de moins qu'en 2013. Le covoiturage et les visio- ou audioconférences ont contribué à cette diminution de kilomètres parcourus et de consommation de carburant.

Au-delà de la mesure de ses consommations, Centre Loire développe aussi une politique commerciale "verte".

La recherche de l'excellence dans la relation client

DES OFFRES PERSONNALISÉES ET ADAPTÉES

| Une large gamme de services

Fidèle à ses valeurs, le Crédit Agricole Centre Loire se veut plus que jamais la banque de tous, des plus fragiles aux plus aisés, en apportant à chacun la qualité de service qui correspond à ses attentes ou à ses besoins. C'est, pour Centre Loire, un véritable devoir coopératif.

De la mise en place de l'offre solidaire, qui cherche à répondre avec efficacité aux plus démunis, en passant par le microcrédit, les offres "Coup dur" et "Coup de main" ou encore le plafonnement des frais bancaires sont mis en œuvre pour apporter des réponses concrètes à une population fragile.

Le microcrédit est distribué à Centre Loire depuis 2012. L'analyse des demandes ainsi que le montage des dossiers se fait par les collaboratrices des agences Passerelle de chaque département. La décision et le suivi budgétaire sont effectués par la Caisse locale du client. Dans ce cadre, des partenariats ont été signés avec l'association ANA dans le Cher, l'Udaf dans la Nièvre et le Loiret, qui envoient régulièrement des demandes de financement au Crédit Agricole.

En 2014, 60 dossiers ont été réalisés pour un montant total de prêts micro-crédits avec une évolution par rapport aux 2 années précédentes.

MICROCRÉDITS	2012	2013	2014
Nombres de dossiers	20	25	60
Montant financé	37 998 €	37 998 €	133 301 €
Dossiers de financement moyen	1 899 €	1 801 €	2 221 €

On observe une très forte évolution en nombre de dossiers (+ 240 %) et en montant (+ 123 %).

La présence reconnue des agences Passerelle renforcent ce dispositif. Il offre à des clients qui rencontrent des difficultés financières passagères, à la suite d'un accident de la vie, une porte d'entrée discrète pour trouver les solutions adaptées avec des conseillers hautement qualifiés. En 2014, ce sont 389 dossiers qui ont été traités par ces agences, contre 388 en 2013 et 359 en 2012. On observe donc une relative stabilité sur ces 3 dernières années. À ce jour, on observe un taux de sortie du dispositif de 28 %.

| Les agences Passerelle : un accompagnement dédié

Le dispositif de détection et de soutien mis en place à travers les agences Passerelle permet d'accompagner nos clients qui, suite à un accident de la vie, rencontrent des difficultés financières et/ou sociales. Ces clients sont orientés vers les agences Passerelle par des collaborateurs de Centre Loire, des administrateurs de Caisses locales, des travailleurs sociaux, des associations. Ils sont accueillis au Point Passerelle, dans leur agence, contactés à leur domicile ou par téléphone afin d'établir le diagnostic de la situation. Des solutions sont alors mises en place : négociations avec les créanciers, orientation vers les travailleurs sociaux, information sur les droits, octroi de crédit, dossier de surendettement avec les conseils dans la gestion du budget dans la perspective de rendre le client autonome.

Pour un accompagnement dans la durée, un passage de relais est fait à des accompagnants bénévoles (salariés en retraite, administrateurs...).

De plus, pour agir en préventif, Centre Loire organise des actions d'éducation budgétaire dans des établissements de réinsertion pour les jeunes de 18 à 25 ans. Au programme : mieux connaître la banque, les moyens de paiement, les crédits ; comment maîtriser son budget, les frais liés au logement, les impôts, etc. D'autres actions ponctuelles ont lieu dans des foyers d'hébergement d'urgence ou des régies de quartier.

L'ensemble des offres du Crédit Agricole couvre, par ailleurs, les attentes des particuliers comme des professionnels ou des entreprises et des associations.

Du côté de nos clients particuliers, de l'offre naissance à l'accompagnement des seniors, Centre Loire propose une véritable palette de services adaptés à chaque événement de vie : livrets d'épargne pour les nouveau-nés, cartes et livrets Mozaïc pour les jeunes ados, offre jeunes actifs, aide à la location, offre internationale pour les études à l'étranger, crédit consommation, offre 1er achat...

Pour les clients plus fortunés et par l'intermédiaire des agences Banque Privée, Centre Loire apporte son expertise sur des conseils en placement, sur la gestion patrimoniale ou la transmission d'entreprise.

Concernant les professionnels, Centre Loire possède également un réseau de spécialistes qui accompagnent les chefs d'entreprise, les agriculteurs, les commerçants ou les professions libérales dans la gestion et le développement de leur structure. Cette année, une toute nouvelle agence, Banque de flux, a été complètement réorganisée pour regrouper au sein d'une seule structure l'intégralité du process des flux. Sa force est d'intégrer les activités de front, middle et back-office, soit un service complet à la fois pour le client mais aussi pour les commerciaux qui auront une vision plus claire des services proposés et gérés.

De la même manière et dans cet esprit purement coopératif, les Coopérations entre les quatre Caisses du Centre se développent pour regrouper leurs forces et augmenter leur professionnalisme. Les Caisses régionales de Centre Ouest, Val de France, Touraine Poitou et Centre Loire s'étaient en effet déjà réunies pour lancer leur filiale Carcie en 2008, entièrement dédiée aux entreprises. Depuis, de nouvelles coopérations ont vu le jour avec, notamment, le développement de nombreux pôles, comme les pôles multimédia, développement et ingénierie patrimoniale, back-office entreprise, expertise énergies renouvelables...

| L'accent mis sur les produits "verts"

Prêts "verts". Pour accompagner son territoire en matière d'environnement, Centre Loire a largement développé ces dernières années le photovoltaïque, la méthanisation, l'éolien et la biomasse de même que les prêts "économie d'énergie", les Éco-prêts à taux zéro et les prêts Auto verte.

	2012		2013		2014	
	Nombre	Montant en €	Nombre	Montant en €	Nombre	Montant en €
Éco-PTZ	132	2 368 283	144	2 454 300	129	2 144 986
Prêt économie d'énergie	127	1 016 232	19	158 484	21	188 531

Prêts Conso voiture verte (maxi 90 g de CO₂ au km) et voiture électrique (maxi 50 g de CO₂ au km).

	ANNÉE DE PRODUCTION	MONTANTS FINANCÉS	NOMBRE DOSSIERS	ENCOURS FIN 2012	ENCOURS FIN 2013	ENCOURS FIN DÉC. 2014
Prêt voiture verte	2012	10 000 €	1	10 100 €	8 729 €	7 142 €
Total	10 000 €	1	10 100 €	8 729 €	7 142 €	
Prêt voiture verte	2012	4 336 017 €	368	3 679 356 €	2 497 243 €	1 475 134 €
	2013	2 031 969 €	170	0 €	1 833 206 €	1 297 539 €
	2014	1 126 457 €	90	0 €	0 €	960 808 €
Total	7 494 442 €	628	3 679 356 €	4 330 449 €	3 733 480 €	
Total		7 504 442 €	629	3 689 456 €	4 339 178 €	3 740 622 €

Livret développement durable (LDD) : 178 721 clients détiennent un Livret DD au 31/12/2014. En souscrivant à cette épargne, les clients participent au développement du logement social ainsi qu'au financement des petites et moyennes entreprises, notamment pour aider à leur création, à leur développement et à la protection de l'environnement en favorisant le financement de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens. Un véritable geste citoyen que Centre Loire souhaite promouvoir auprès de ses clients et sociétaires.

UNE BANQUE ACCESSIBLE PAR LE PLUS GRAND NOMBRE

Grâce à son réseau d'agences, qui occupe très largement le territoire y compris dans des communes les plus éloignées, avec l'aide du développement des réseaux sociaux, il est de plus en plus facile, quel que soit l'endroit où le client se trouve sur le territoire de Centre Loire, d'avoir accès à chacun de ses services.

Un mail ou un coup de fil à son conseiller, un sms, une simulation de chez soi sur Internet, obtenir un RIB via l'application mobile (l'appli "Ma Banque"), la connexion est possible partout dans le monde. Autant de facilités qui rendent le contact et la recherche d'information plus facile pour le client. Centre Loire n'en oublie pas pour autant les rendez-vous à l'agence qui cimentent, plus que tout, une relation client. Savoir réserver le meilleur accueil à son client est l'une des priorités de Centre Loire. Si les agences évoluent, offrant entre autres plus d'automates, il est important que les clients se sentent guidés, accompagnés dans l'utilisation de

ceux-ci. Mais l'accueil revêt à Centre Loire un sens plus large encore : faciliter l'accès de ses agences aux personnes à mobilité réduite par l'installation de rampes ou d'ascenseurs, équiper chaque nouveau distributeur d'un branchement audio pour les personnes malvoyantes, proposer des relevés de compte en braille ou encore en intégrer le service Accéo pour permettre aux personnes malentendantes de pouvoir effectuer seules leurs transactions.

Aujourd'hui, 616 962 clients font d'ores et déjà confiance au Crédit Agricole Centre Loire, dont près de 316 527 sont sociétaires.

| La fidélité compte

En 2014, Centre Loire fait le choix de reconnaître et remercier ses clients fidèles en leur réservant des avantages bancaires. Les avantages proposés sont concrets et renouvelables chaque année. Ils peuvent même être offerts à un membre de la famille ou de l'entourage. Cette démarche a vocation à demeurer pérenne.

NOTRE RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE EST AUSSI ÉTHIQUE

| Être conforme à nos valeurs

Dans le cadre de la prévention des risques, Centre Loire s'attache à assurer le maintien des dispositifs appropriés afin de poursuivre les risques liés à son activité (risque crédit, risque financier, risque opérationnel dont les risques de non-conformité). La maîtrise des risques s'appuie notamment sur le dispositif de contrôle interne et est régulièrement évaluée par le comité d'audit.

D'une manière générale, la maîtrise des risques de non-conformité réglementaire, repose sur une relation bancaire respectueuse des clients et un traitement sécurisé de leurs opérations bancaires.

Le dispositif de contrôle vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment des capitaux, à la lutte contre le financement du terrorisme et la lutte contre la fraude interne et externe. De plus, étant conforme au Droit du travail français, Centre Loire respecte les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En complément des contrôles réalisés, des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, diffusion d'une charte interne de déontologie (détail en annexe p. 31), règlement intérieur, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelles.

Si tout nouvel embauché est systématiquement formé aux règles de sécurité financière, il existe de nombreuses formations complémentaires, notamment sous forme de e-learning, pour maintenir un niveau constant de connaissance et de maîtrise des risques. En 2014, 219 salariés ont suivi ce type de session.

En parallèle, Centre Loire s'engage à respecter une tarification maîtrisée. Centre Loire répond aux besoins des clients et sociétaires en leur proposant des solutions sur mesure à tarif toujours au plus juste. L'enquête annuelle de l'association de consommateurs CLCV (Consommation logement et cadre de vie), publiée en 2014 sur les tarifs bancaires a confirmé le bon positionnement

de la Caisse. Ainsi, auprès de sa clientèle jeune et de sa clientèle modeste, Centre Loire est la deuxième banque la moins chère de France.

| Valoriser les experts du territoire

Pour ses achats, Centre Loire est un client régional de premier plan pour les acteurs économiques de son territoire. Une politique d'achat responsable est à l'étude. Elle sera mise en œuvre courant 2015.

Depuis 2011, pour la rénovation de ses agences (soit environ 120 agences), Centre Loire a fait appel exclusivement à des partenaires locaux et régionaux (architectes, entrepreneurs, maçons, peintres...). Dans le cadre de ses achats groupés de gadgets ou d'agendas avec les 4 Caisses de CarCentre, la priorité est également donnée aux prestataires locaux.

MESURER LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS, UNE PRIORITÉ

Mesurer la satisfaction de nos clients, c'est d'abord les écouter et écouter leurs insatisfactions. Dans le cadre de la démarche qualité, le service Écoute Qualité Client est garant de la réception et du traitement de ces réclamations qui peuvent lui être remontées par courrier ou via le site Web de la Caisse régionale.

À Centre Loire, le circuit de traitement des réclamations passe par 3 étapes successives :

- **premier niveau** : l'agence, où les collaborateurs ont été formés à une meilleure prise en compte des réclamations et ont reçu des délégations spécifiques de manière à pouvoir réagir rapidement et répondre aux clients dans les meilleurs délais ;
- **second niveau** : le service Écoute Qualité Client, qui traite les réclamations plus complexes ou non résolues par l'agence. Centre Loire s'engage à prendre en charge les réclamations sous 48 h et à répondre dans un délai de 10 jours ;
- **troisième niveau** : le médiateur bancaire, qui peut être saisi si la réponse apportée par le service Écoute Qualité Client ne convient pas. Son nom et ses coordonnées figurent sur la charte disponible sur le site Web et sont précisés sur tous les courriers dans lesquels un refus d'acceptation est notifié au client.

Cette année, 928 réclamations ont été traitées par le service Écoute Qualité Clients (contre 835 en 2013) et 13 par le médiateur (contre 15 en 2013). Le médiateur a émis un avis confortant le positionnement de Centre Loire dans 100 % des cas. D'autre part, des enquêtes de satisfaction sont organisées en continu. Ainsi, en 2014, 9 800 clients représentatifs de notre structure de clientèle réseau de proximité ont été enquêtés par téléphone :

- note de satisfaction attribuée : 7,9/10 --> + 0,1/2013,
- taux de clients satisfaits : 92 % --> + 1%/2013,
- taux de recommandation spontanée : 71 % --> + 1 % /2013

Ce processus de traitement des réclamations est certifié ISO 9001.

Par ailleurs, des enquêtes similaires sont menées en ligne auprès des clients des réseaux "Banque Privée", "Entreprises", "Square Habitat", ainsi que sur des thèmes spécifiques (23 500 envois).

Depuis 2012, dans le cadre du processus d'amélioration de la Relation Client RC 2.0, une enquête mesure la satisfaction des clients qui se sont rendus à l'agence afin de suivre l'appropriation de la méthode commerciale et d'améliorer, si besoin, la qualité relationnelle. Cette année, 152 500 questionnaires ont été envoyés.

| Résultats 2014 :

- note de la qualité d'entretien : 8,2 --> + 0,3/2013,
- note de la qualité d'accueil physique : 8,5 --> + 0,2/2013,
- note de la qualité d'accueil téléphonique : 8,5 --> + 0,2/2013,
- note de la qualité de prise en charge des mails : 7,9 --> + 0,5/2013.

Enfin, cette année, a été lancée la mesure de l'indice de Recommandation Clients à travers un dispositif d'écoute clients qui permet de détecter ceux qui nous ont donné une note de satisfaction inférieure ou égale à 6 de manière à les recontacter. Ces appels effectués directement par le conseiller ont pour vocation à la fois de régler la problématique soulevée par le client et de nous faire avancer dans notre démarche de satisfaction.

L'accompagnement et la valorisation de nos équipes

LA VIE DE L'ENTREPRISE : UNE VRAIE DIVERSITÉ DANS LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

(DONNÉES AU 31/12/2014)

1 913 COLLABORATEURS AU SERVICE DE LA RELATION CLIENT		
38 % d'hommes	62 % de femmes	
27 % d'encadrants	45 % de techniciens experts	28 % d'agents d'application
29 % dans le Cher	52 % dans le Loiret	19 % dans la Nièvre
29 % sur les sites	71 % dans le réseau	
1 776 CDI	54 CDD	83 alternants

| Répartition par tranche d'âge

- 6 % moins de 25 ans,
- 27,3 % entre 25 et 34 ans,
- 25,6 % entre 35 et 44 ans,
- 23,4 % entre 45 et 54 ans,
- 17,6 % entre 55 et 64 ans,
- 0,1 % plus de 65 ans.

Cette répartition des collaborateurs illustre l'équilibre de la population du territoire. Néanmoins, le nombre d'alternants et la moyenne d'âge démontrent que Centre Loire est une entreprise dynamique (avec un équilibre entre jeunesse et expertise) et fait le choix d'une politique d'insertion des jeunes collaborateurs.

RESPONSABILITÉ ET AUTONOMIE DES ACTEURS : UNE POLITIQUE RH FAVORABLE AUX COLLABORATEURS

En recherchant, de la part de ses collaborateurs, plus d'autonomie, la Caisse Centre Loire met tout en œuvre pour leur permettre d'atteindre cet objectif. En tant qu'entreprise de services, le 1^{er} capital est l'humain. Ainsi, Centre Loire investit beaucoup sur les compétences de chacun et met en place des parcours de formation pour accompagner les nouveaux entrants ou pour accompagner leur évolution.

En moyenne, ce sont 28 heures de formation qui ont été proposées à chaque collaborateur en 2014 (30 heures pour les agents d'application, 32 heures pour les techniciens experts, 24 heures pour les encadrants et 49 heures pour les cadres dirigeants).

En nombre d'heures sur la totalité de l'effectif, cela représente :

- 25 681 heures pour les agents d'application,
- 27 329 heures pour les techniciens experts,
- 10 966 heures pour les encadrants,
- 343 heures pour les cadres dirigeants.

On estime à 6 % le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation.

Qu'elles soient dispensées en présentiel ou par le biais du e-learning, ces formations ont pour vocation de donner encore plus de légitimité aux collaborateurs. En 2014, la formation s'est focalisée sur une méthode visant à améliorer la relation client (échange en face à face, par téléphone, par mail ou par sms). L'appropriation de ces postures visant l'excellence de la relation client est mesurable et fera l'objet d'un suivi en 2015. Les administrateurs bénéficient également de sessions de formation. Cette année, elles ont représenté 1 960 heures pour l'ensemble des élus de Caisses locales et 267 heures pour les membres du Conseil d'administration.

Chaque année, des promotions valorisantes répondant aux attentes de l'entreprise sont proposées aux collaborateurs (en 2014, 12 % des salariés ont bénéficié d'une promotion sous forme de prise de responsabilité, contre 10,3 % en 2013).

Pour répondre au besoin de visibilité sur les carrières au sein de Centre Loire et créer de formidables opportunités, le Conseil de direction a validé cette année une stratégie interne de recrutement/formation à travers la mise en place de "pépinières".

Ainsi, en 2014, ont été lancées les pépinières manager, conseillers professionnels, conseillers de clientèle particuliers et conseillers patrimoniaux.

- Pépinière encadrants : 24 candidats, 9 retenus,
- pépinière conseillers de clientèle des professionnels : 18 candidats, 7 retenus,
- pépinière conseillers de clientèle des particuliers : 31 candidats, 12 retenus,
- pépinière conseillers patrimoniaux : 8 candidats, 3 retenus.

Ces chiffres sont proportionnels aux besoins d'accompagnement des collaborateurs et de satisfaction client.

L'année prochaine, ce processus va se développer et ouvrir de nouvelles sessions vers de nouveaux métiers.

De réelles perspectives de carrières sont ainsi offertes sur le territoire, liées à une vraie politique de promotion interne. En effet, la très grande majorité des postes est pourvue en interne. Chaque année, l'ensemble des salariés bénéficient d'un entretien d'évaluation au cours duquel sa hiérarchie directe fait le point sur ses atouts, ses axes de progrès et interroge le collaborateur sur ses projets d'évolution. En février de l'année suivante, 100 % des collaborateurs doivent avoir été évalués. En février 2013, ils ont été 98,9 %. À fin 2014, les chiffres ne sont pas arrêtés mais ils représentent déjà 80,5 %.

Alterner promotions et mobilités transversales permet à chaque collaborateur de renouveler ses savoirs, mais aussi de s'ouvrir à de nouveaux domaines d'activités et des pratiques variées. Afin de découvrir la palette de métiers qui s'offre à chacun, la direction des Ressources humaines a déployé, en fin d'année, un nouvel outil d'information, intitulé "Itinéraires de carrières". Cet outil ludique, disponible via l'intranet, mélange fiches pratiques et témoignages vidéos. Centre Loire accompagne aussi les

mobilités géographiques, ce qui représente 17,7 % en 2014.

Enfin, grâce à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, Centre Loire reste fidèle à son engagement de 2012 en veillant à faire respecter un repère de 4 ans dans le même poste des salariés en contact avec la clientèle pour améliorer la stabilité de poste.

Cette mesure permet dans un premier temps de répondre au besoin de stabilité relationnelle des clients et de tenter de réduire le turn-over interne au sein des collaborateurs. En effet, il reste assez stable avec 8,95 % en 2014 (8,74 % en 2013). Le turn-over externe, quant à lui, est très faible avec 2,29 % en 2014 (en diminution depuis 2 ans).

Dans le même temps, Centre Loire joue pleinement son rôle d'entreprise responsable en favorisant une politique d'embauches volontaristes (175 contrats en CDI ont été signés en 2014 contre 145 en 2013), un accompagnement des alternants (70 cette année, identique à 2013), une valorisation des contrats de qualification et un accueil régulier d'emplois d'été (137 cette année, contre 122 en 2013). Le taux d'entrée passe donc de 7,38 % en 2012 à 9,45 % en 2014. Quant au taux de sortie, il passe sur la même période de 8,39 % à 7,78 %. Le taux de rotation est stable pour 2014, à 8,62 % de l'effectif.

Le nombre de CDD signés en 2014 a été assez constant avec 383 contrats, notamment dans l'objectif de mise à jour des dossiers de conformité qui nécessitait une main-d'œuvre supplémentaire temporaire. Il est important de noter que, dans le cadre de sa politique de recrutement et du contrôle permanent, Centre Loire s'impose 2 contrôles :

- contrôle des offres diffusées,
- contrôle de la conformité et de la complétude des dossiers de recrutements pour vérifier les critères définis.

Le nombre de licenciements se maintient, avec 9 licenciements en 2014 contre 10 en 2013.

L'ÉGALITÉ N'EST PAS UN VAIN MOT, LES AVANTAGES NON PLUS

Avec une enveloppe budgétaire de 1,8 M€ en 2014 consacrée à l'évolution des salaires, Centre Loire pratique une politique de rétribution attractive et valorise ses salariés.

En 2014, la situation est la suivante :

- une augmentation générale moyenne du salaire de base par salarié de 220 €,
- 49,8 % des salariés ont bénéficié d'une augmentation individuelle,
- l'enveloppe de participation et d'intéressement globale représente 14,63 % du résultat net de Centre Loire.

Pour avoir une rétrospective de l'année, chaque collaborateur reçoit au 1er semestre un bilan social individualisé (BSI).

De plus, le Comité d'entreprise propose des avantages à destination des salariés

et des retraités : patrimoine immobilier pour les vacances, bons cadeaux à Noël pour les enfants de moins de 16 ans, bons d'achat suite à une l'inscription à une activité sportive, remboursement selon un barème et un plafond des activités sportives des enfants à charge.

| Égalité homme-femme

Un accord d'entreprise concernant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été signé en décembre 2011, qui réaffirme les principes de non-discrimination et d'égalité de traitement. Un avenant a été signé en juillet 2014.

Parallèlement, des avantages sociaux sont prévus par la Convention Collective du Crédit Agricole :

- congés pour événements familiaux (mariage, naissance, décès, maladie d'un enfant...),
- participation à la garde d'enfant(s)
- délai de carence de 2 jours pris en charge intégralement en cas de maladie,
- paiement d'un 13^e mois,
- versement de primes pour les collaborateurs qui obtiennent des diplômes,
- abondement à l'achat de titres restaurant et une participation aux frais de restaurant d'entreprise,
- régime de prévoyance collectif et obligatoire qui accorde une couverture complémentaire comprenant une garantie incapacité temporaire ou permanente de travail, une garantie décès et une garantie obsèques,
- une participation employeur de 50 % des cotisations à un régime complémentaire.

Centre Loire réaffirme chaque année sa politique d'emploi des travailleurs handicapés à travers divers accords signés. Depuis 2008, un salarié est devenu correspondant HECA, relayant auprès de ses collègues en position de handicap la volonté de l'entreprise de poursuivre leur intégration, qu'ils soient déjà dans l'entreprise ou qu'ils soient nouvellement embauchés.

| Accompagnement des seniors

Concernant les seniors, la Caisse régionale a conclu un contrat de génération en 2013 avec les partenaires sociaux. Ce dispositif, très important pour la Caisse régionale, s'inscrit dans la volonté d'un développement sur l'ensemble de nos marchés et de nos territoires.

Ainsi, Centre Loire s'est engagée en faveur du maintien des collaborateurs de + 55 ans dans l'entreprise avec des propositions d'entretien avec les RH afin de faire un point sur leurs aspirations en fin de carrière.

La Caisse s'est également engagée à continuer de les former, environ 3 jours/an et à favoriser le transfert de compétences vers les nouveaux entrants. Elle organise également chaque année des réunions dédiées aux salariés de plus de 55 ans.

Enfin, une collaboratrice de la direction des Ressources humaines est détachée pour la gestion des salariés de plus de 55 ans.

DIALOGUE SOCIAL ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL, UNE RÉALITÉ

100 % des collaborateurs de la Caisse régionale sont couverts par la convention collective.

Le dialogue social au Crédit Agricole Centre Loire est organisé conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, auprès des instances représentatives du personnel concernées : Comité d'entreprise, CHSCT et délégations du personnel.

| 17 accords ont été récemment signés dans les domaines suivants :

- accord d'intéressement, de participation, de rémunération extra-conventionnelle et de mise en place d'un dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- accord sur la formation, sur l'emploi et l'intégration des travailleurs handicapés, sur l'égalité professionnelle, sur la valorisation des indemnités de déplacement,
- plan épargne entreprise,
- négociation annuelle,
- indemnisation des astreintes et interventions exceptionnelles,
- accord de mobilité,
- modalités de contrôle de la durée du temps de travail et des heures supplémentaires,
- compte épargne temps,
- contrat de génération,
- accord relatif à l'accompagnement des salariés ayant un enfant ou conjoint gra-

vement malade : le don de congés. Centre Loire est d'ailleurs l'une des premières Caisses régionales à le mettre en place.

Tous ces accords ont été majoritairement signés à l'unanimité, ce qui prouve une réelle cohésion entre les partenaires sociaux et la Direction.

| Qualité de vie au travail

De manière générale, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel. Les temps partiels sont en effet maintenant systématiquement proposés aux ouvertures de postes.

Aujourd'hui, la répartition de l'effectif sur la durée du travail est la suivante :

- 82 % de temps plein,
- 18 % de temps partiel (dont 18 % de temps partiel parental).

Tous les 2 ans, une enquête sur la qualité de vie au travail a été effectuée auprès de l'ensemble des salariés. Elle doit permettre à la fois de mieux servir les clients et répondre aux attentes des collaborateurs. En 2013, 1 407 salariés sur 1 929 concernés avaient répondu (soit 73 %). Après une analyse des résultats, et en tenant compte des différentes remarques, l'entreprise propose régulièrement des pistes de travail visant l'amélioration des processus mis en cause. Ces propositions sont validées conjointement par la Direction et le CHSCT.

Enfin, Centre Loire a mis en place une Commission des conditions de travail composée de représentants de tous les métiers de l'entreprise. Elle se réunit chaque fois qu'un sujet qui traite des conditions de travail

est soulevé afin de réunir les informations lors des négociations avec les partenaires sociaux. En 2014, elle s'est réunie 4 fois.

Pour les collaborateurs en difficulté, un dispositif Passerelle interne les accompagne sur le plan psychologique, social ou encore financier. En complément, un dispositif d'assistance téléphonique d'écoute et d'accompagnement psychologique (EPSY) est disponible 24 h/24, 7 j/7.

| Santé et sécurité

Chaque année, les accidents du travail sont analysés avec le CHSCT (195 jours d'arrêt cette année, contre 358 en 2013).

Ce chiffre, en nette diminution, nous incite à amplifier la politique de développement des réunions audio ou en visio qui sont à privilégier comme de celle du rapprochement domicile-travail.

Une attention particulière est portée à la santé des salariés en liaison avec la médecine du travail. Il n'existe pas d'accord à proprement parler en la matière, mais un document reprend les différents risques présents dans l'entreprise, explique leur degré de gravité et de fréquence ainsi que les actions menées. Un programme annuel de prévention des risques professionnels et des améliorations des conditions de travail est également publié.

Concernant le taux d'absentéisme, il est de 26 173 jours en 2014, contre 24 428 jours en 2013.

Le taux d'absence pour maladie (dont accident du travail) est de 5,1 % en 2014, un chiffre à peu près stable (4,8 % en 2013).

Conclusion

NOUS SOMMES UNE BANQUE, ET BIEN PLUS ENCORE...

À travers et au-delà de sa mission principale de banquier (avec une vision élargie englobant la banque au quotidien, l'épargne, le crédit, l'assurance, la prévoyance et l'immobilier), Centre Loire est un acteur considérable du territoire tant sur le plan économique, sociétal, culturel, sportif qu'environnemental.

Il est important de rappeler que Centre Loire est une entreprise humaine. Ce qui fait sa force, c'est avant tout ces femmes et ces hommes, collaborateurs ou élus, motivés,

qui s'unissent autour des mêmes finalités coopératives et des mêmes valeurs mutualistes pour répondre au mieux aux préoccupations des clients et des sociétaires et pour faire vivre le territoire. Pour améliorer la qualité de vie au travail et notamment faire baisser le taux d'absentéisme, une étude dédiée va être à nouveau menée en 2015. En effet, l'amélioration des conditions de travail est un gage de performance et de satisfaction client.

En 2015, Centre Loire aura 20 ans : 20 ans d'actions locales, 20 ans d'offres toutes plus innovantes et attractives les unes que les autres, 20 ans de collaboration entre tous les acteurs. 2015 sera donc le moment

de réaffirmer tout au long de l'année l'empreinte de Centre Loire sur son territoire.

Enfin, pour toujours s'améliorer, notamment sur le plan énergétique, Centre Loire s'engagera dans un nouveau défi : obtenir la certification ISO 50 0001. Cet objectif va permettre de constituer un état des lieux poussé afin de mettre en place un plan d'actions précis sur le management de l'énergie. À terme, l'objectif est que chaque collaborateur prenne la mesure de son impact énergétique et que les écogestes du quotidien permettent à Centre Loire d'être d'autant plus responsable et respectueux de l'environnement.

Annexes

Ce rapport fait partie intégrante du Rapport de Gestion du Crédit Agricole Centre Loire 2014.

Retrouvez ce document en version téléchargeable sur :

<http://www.ca-centreloire.fr/particuliers/votre-caisse-regionale-vie-mutualiste.html>

NOTRE MÉTHODOLOGIE

La méthodologie et les modes de calcul choisis ont été élaborés suite aux recommandations :

- de la Direction du développement durable de Crédit Agricole SA,
- de la Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA),
- de l'organisme tiers indépendant Mazars (OTI).

Les informations publiées dans ce rapport sont issues d'un reporting du 1er janvier au 31 décembre 2014 et d'une analyse précise effectués par les services concernés du Crédit Agricole Centre Loire. La période de collecte des données s'est déroulée du 27 novembre 2014 au 16 janvier 2015. Le périmètre de reporting est exhaustif : il concerne l'ensemble des activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire (sites, agences et Caisses locales).

Les indicateurs réglementaires de la loi Grenelle II ont été pris en compte. Un travail d'identification des indicateurs prioritaires par rapport au secteur d'activité de l'entreprise a été effectué. La Caisse a également mis en avant d'autres indicateurs qui lui semblaient intéressants. Tous les indicateurs développés dans ce rapport figurent dans la

table de concordance. Quelques indicateurs n'ayant pas de lien direct avec l'activité ont été exclus (cf. critères d'exclusion ci-après). En complément, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix d'intégrer à son rapport RSE toutes les informations relatives à son engagement dans le Pacte coopératif. En effet, le Pacte coopératif regroupe les critères d'exigence de la FNCA, ces derniers étant en lien étroit avec les indicateurs réglementaires de la loi Grenelle II.

LA TABLE DE CONCORDANCE

Les informations requises par la loi Grenelle II, article R.225-105-1 du Code du commerce, incluses dans ce rapport et les indicateurs du Pacte coopératif et territorial figurent aux pages suivantes.

THÈME	DESSCRIPTIF	INDICATEURS GRENELLE	PAGE
Données sociales			
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Indicateurs 1 et 2	28
	Embauches et licenciements	Indicateurs 3 et 4	29
	Rémunérations et leur évolution	Indicateur 7	29
Organisation du travail	Organisation du temps de travail		
	Absentéisme	Indicateur 5	29
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci		
	Bilan des accords collectifs		
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail		
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Indicateur 5	30
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles		
Formation	Politiques mises en œuvre en matière de formation	Indicateur 6	28
	Nombre total d'heures de formation		
Égalité de traitement	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes		
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées		
	Politique de lutte contre les discriminations		
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		
	à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		
	à l'élimination du travail forcé ou obligatoire		
	à l'abolition effective du travail des enfants		

THÈME	DESRIPTIF	INDICATEURS GRENELLE	PAGE
Données environnementales			
Politique générale en matière environnementale	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement		
	Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement		
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions		
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Exclusion	
Pollution et gestion des déchets	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Exclusion	
	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Indicateurs 8 et 9	25
	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Exclusion	
Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en eau fonction des contraintes locales		
	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation		
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Indicateur 10	25
	Utilisation des sols	Exclusion	
	Production d'énergie verte par la Caisse régionale	Indicateur 11	Exclusion
Changement climatique	Rejets de gaz à effet de serre	Indicateur 12	25
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	Exclusion	
Impacts directs liés au métier	Valeur monétaire des produits et services conçus pour apporter un bénéfice environnemental	Indicateur 13	27
	Suivi des investissements des énergies renouvelables	Indicateur 14	25
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Exclusion	
Engagements sociétaux en faveur du développement durable			
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional (valeur économique créée et redistribuée)	Indicateur 15	25
	Sur les populations riveraines ou locales	Indicateurs 16, 17 et 18	24
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations		
	Actions de partenariat ou de mécénat	Indicateur 19	24
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux		
	Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale		
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir la corruption	Indicateurs 20 et 21	27
	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs		
	Intérêt du client : politique pour la conception et la vente juste des produits et services	Indicateur 22	27
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	Exclusion	

LES CRITÈRES D'EXCLUSION

Politique générale en matière d'environnement : le Crédit Agricole Centre Loire n'a pas comptabilisé de provisions ou garanties pour risques en matière d'environnement.

Pollution et gestion des déchets : les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, la prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité.

Non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'activité bancaire est peu émettrice de nuisances sonores et de rejets polluants et la banque respecte les normes de traitement en vigueur en France.

Production d'énergie verte : la part des énergies renouvelables produites par la Caisse régionale pour sa propre consommation ou pour la revente.

Le Crédit Agricole Centre Loire ne produit pas d'énergies renouvelables.

Utilisation durable des ressources : l'utilisation des sols.

Non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'activité bancaire a un impact réduit à part celle due à son emprise directe : pas de pollution directe ou de modification notable de la nature des sols.

Changement climatique : l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'impact direct de l'activité de la banque sur le changement climatique est très réduit. Son impact indirect plus important est appréhendé dans les indicateurs métiers.

Protection de la biodiversité : mesures prises pour préserver ou développer la diversité.

Non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'impact indirect sur les droits humains est traité notamment dans les achats

NOTRE CHARTE DE DÉONTOLOGIE

1 - SECRET PROFESSIONNEL ET CONFIDENTIALITÉ

Le secret professionnel et la confidentialité constituent les règles et principes essentiels du métier de banquier.

Cela concerne tous les renseignements, informations et éléments divers relatifs à notre clientèle, mais aussi toutes les informations relatives à l'entreprise, à ses salariés ou à son organisation interne.

Un salarié peut avoir connaissance d'une information non connue du public.

Il ne pourra toutefois en tirer profit pour son propre compte ou pour celui d'un tiers en réalisant des opérations.

En effet, ces opérations sont répréhensibles (délit d'initié) et peuvent donner lieu à des sanctions pénales à l'encontre du salarié concerné.

2 - IRRÉGULARITÉ DES TIERS

Comme tous les établissements bancaires, Centre Loire doit respecter de manière scrupuleuse la réglementation qui encadre les opérations réalisés par nos clients.

Cette réglementation a notamment pour objet de lutter contre le blanchiment d'argent, le trafic de stupéfiants, la fraude fiscale organisée, le trafic d'armes, le recel, les organisations mafieuses, les sectes, les opérations de cavalerie,...

Le respect de cette législation est l'affaire de tous et nécessite de chacun de nous vigilance et participation active au regard d'opérations douteuses ou de complexité inhabituelle. Les recueils de procédures rappellent les règles élémentaires à respecter.

D'une manière générale, nous devons faire preuve de discernement et de "bon sens" dans le traitement des ordres de nos clients et la délivrance des moyens de paiement. La cavalerie consiste à générer des opérations entre plusieurs comptes ouverts dans différents établissements bancaires. Cette pratique permet de créer de la trésorerie fictive en jouant sur les délais d'encaissement interbancaires.

3 - OBJECTIVITÉ ET INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DES CLIENTS

Les salariés de l'entreprise sont à la fois banquiers et clients. Ils sont souvent les banquiers de leurs proches (parents, amis,...).

Une parfaite séparation des rôles constitue très certainement le meilleur garde-fou et permet d'éviter toute utilisation des délégations et/ou des informations confidentielles à des fins personnelles ou au profit de tiers non autorisés.

Au cours des relations commerciales que nous entretenons de manière répétée avec nos clients, nous pouvons être exposés à des sollicitations diverses. La prudence oblige à rester à l'écart de toute situation pouvant amener complaisance ou compromission.

Chacun d'entre nous peut entretenir avec des clients des relations qui peuvent dépasser le cadre strictement professionnel. Quelles que soient les circonstances, l'honnêteté et l'indépendance doivent régir les relations clients-banquier. Il en est de même dans les relations avec les fournisseurs.

4 - EFFICACITÉ ET DROIT À L'ERREUR

L'ensemble des opérations susceptibles d'être réalisées au sein de Centre Loire est recensé et défini dans l'Intranet.

Les procédures mises en place prennent en compte le cadre réglementaire.

Leur connaissance et leur application contribuent à l'efficacité professionnelle (bien faire du premier coup).

Les procédures constituent également des parades qui protègent les salariés et l'entreprise.

Dans le cas où les procédures apparaîtraient imprécises, il est du devoir de chacun de demander à ce qu'elles soient complétées ou précisées par le service compétent.

Le droit à l'erreur existe : en déclarant une erreur immédiatement, vous aiderez à la réparer.

5 - PRÉSERVATION DES BIENS DE LA CAISSE RÉGIONALE

L'entreprise met à la disposition des salariés les moyens adaptés à leurs besoins (locaux, mobilier, matériel dans son sens le plus large) et leur donne accès aux différentes composantes de la politique de la Caisse régionale (plan d'actions, politique commerciale, politique sectorielle,...).

Ces différents éléments constituent des actifs de la Caisse régionale.

Le réflexe : au bureau comme à la maison, chacun veille sur les biens qui lui sont confiés.

Bien évidemment, ces biens ne peuvent être utilisés qu'à des fins professionnelles.

6 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Chaque fonction permet d'accéder au système d'information dans un champ d'habilitation adapté.

Une signature informatisée est demandée lors de l'accès. Elle engage le propriétaire du code. Le mot de passe doit donc rester confidentiel et personnel.

Une réglementation particulière régit l'utilisation des logiciels. Les copies non autorisées peuvent entraîner des sanctions pénales à l'encontre de Centre Loire et du salarié.

7 - OBLIGATION DE RÉSERVE À L'EXTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE

Le statut de banquier ne s'arrête pas à la porte de l'entreprise. Le Crédit Agricole Centre Loire est soucieux de préserver son image à l'extérieur et soumet donc ses salariés à une obligation de réserve.

L'entreprise demande à ses salariés de ne pas se servir de leurs fonctions à des fins politiques ou privées.

Tout salarié de l'entreprise peut exercer une activité annexe effective, rémunérée ou

non, à condition qu'elle soit accessoire et compatible avec les fonctions qu'il exerce à Centre Loire.

Cependant, cette activité ne pourra être exercée dans un autre établissement bancaire ou assimilé ou encore dans une compagnie d'assurance.

En tout état de cause, le déontologue devra être informé des éventuelles activités annexes des salariés de Centre Loire. N'entre pas dans ce cadre la participation (sans mandat spécifique) à une association loi 1901.

8 - AVANTAGES RÉSERVÉS AUX SALARIÉS

L'entreprise accorde à ses salariés des conditions particulières au titre de leur statut (taux réduits, tarification préférentielle,...) mais également des avantages liés à leur situation personnelle (supplément familial de salaire,...).

Ces conditions et avantages confidentiels et individuels sont uniquement réservés aux ayants droit. Ils ne peuvent être détournés de leur objet.

Il va de soi que chacun doit informer sans délai tout changement qui aurait pour effet de modifier ses droits en la matière.

9 - OPÉRATIONS BANCAIRES À TITRE PERSONNEL

Le salarié est également un client du Crédit Agricole. Ce n'est cependant pas n'importe quel client !

Les comptes bancaires (y compris les comptes titres) répondent aux mêmes règles de fonctionnement que ceux de la clientèle.

Quelques règles simples méritent d'être rappelées :

- je ne peux avoir mes comptes personnels gérés dans mon propre portefeuille ou dans le portefeuille d'un agent placé sous ma responsabilité,
- je ne passe jamais une opération pour mon propre compte (sauf sur support Internet),
- je fonctionne à l'intérieur des lignes de crédit autorisées,
- je confirme toujours mes ordres par écrit,
- en cas de difficultés passagères, toujours possibles, j'informe immédiatement le gestionnaire de mon compte afin que nous trouvions ensemble les solutions les mieux adaptées.

10 - SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE

Travaillant dans un même établissement et pour les mêmes clients, les salariés poursuivent un but commun : participer activement à la satisfaction de la clientèle, à la pérennité et au développement de Centre Loire.

Le travail en équipe, qui repose sur la confiance, la solidarité et l'aide mutuelle, contribue au bon accomplissement de l'activité professionnelle. Chaque salarié porte, sur ce point, une part de responsabilité.

11 - MANDATS ET CAUTIONS DES SALARIÉS

Un salarié de Centre Loire peut être mandataire pour différentes personnes :

- la famille proche (conjoint, concubin, ascendants, descendants,...),
- une association.

Il peut également, et dans des circonstances très particulières, être mandataire pour un tiers, suite à une décision de justice par exemple.

En dehors de ces cas et sauf dérogation du déontologue, un salarié ne pourra être mandataire d'un client.

Un salarié de Centre Loire peut se porter caution d'un client sauf s'il est gestionnaire du compte.

Il est nécessaire cependant de rappeler qu'en cas de défaillance du débiteur principal, le salarié de Centre Loire sera traité comme une caution ordinaire et donc "actionné" pour le recouvrement des créances douteuses et litigieuses.

Aussi, et afin d'éviter qu'un salarié de Centre Loire puisse se retrouver dans une situation de "caution actionnée", il est très fortement déconseillé de se porter caution d'un client.

LES CONTRIBUTEURS DE CE RAPPORT

| Remerciements à tous les collaborateurs ayant participé à ce rapport :

Isabelle Limousin (*directrice des Ressources humaines*)

Aurélien Vaudoré (*ressources humaines*)

Blandine Coquereau (*ressources humaines*)

Bertrand Laleu (*ressources humaines*)

Benoit Beguet (*ressources humaines*)

Véronique Grapton (*ressources humaines*)

Bruno Samson (*marketing*)

Valérie Radisson (*marketing*)

Nathalie Deyan (*marketing*)

Aurélien Dutertre (*marketing*)

Jean-Baptiste Garcia (*mutualisme et Écoute Qualité Client*)

Muriel Combemorel (*mutualisme*)

Jacques Vergnot (*EQC*)

Évelyne Pereira (*Passerelle*)

Pablo Scouarnec (*finance et contrôle de gestion*)

Cécile Dosne (*finance et contrôle de gestion*)

Faustine Noblet (*contrôle de gestion*)

Belaïd Addouche (*finances*)

Denis Toulouse (*immobilier – sécurité – moyens généraux*)

Manuel Bufkens (*immobilier – énergie*)

Maryse Bouet (*achat et moyens généraux*)

Delphine Hostier (*développement Relation clients*)

Thierry Cherrier (*automates – pilotages incidents*)

Bertrand Drouglazet (*déontologie*)

Laurent Dupas (*logistique*)

Marie Lipp (*communication*)

Valérie Locher (*communication*)

Émilie Piron (*communication*)

Jean-Pierre Le Gendre (*communication*)

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel (CRCAM) Centre Loire, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 8, allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9. 398 824 714 RCS Bourges - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 009 045.

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, accrédité par le Cofrac sous le numéro 3-1058⁽¹⁾, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les "Informations RSE"), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le "Référentiel"), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes sur le mois de janvier 2015. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux suivants, conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe "Note méthodologique" du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

Fait à Paris La Défense, le 17 février 2015

L'organisme tiers indépendant
Mazars SAS

Anne Veaute
Associée

Emmanuelle Rigaudias
Associée RSE &
Développement durable

E. Rigaudias

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr



Déclaration des personnes physiques

au 31/12/2014

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Xavier Malherbet
Directeur général



Comptes consolidés

au 31/12/2014

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Centre Loire en date du 13 février 2015 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 mars 2015

Compte de résultat

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	31/12/14	31/12/13
Intérêts et produits assimilés	4.1	453 963	469 379
Intérêts et charges assimilés	4.1	236 264	244 555
Commissions (produits)	4.2	185 556	202 285
Commissions (charges)	4.2	27 825	24 437
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 260	2 220
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	20 313	6 186
Produits des autres activités	4.5	2 468	615
Charges des autres activités	4.5	3 366	3 563
Produit net bancaire		397 105	408 130
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	204 465	208 644
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	13 723	11 638
Résultat brut d'exploitation		178 917	187 848
Coût du risque	4.8	- 28 465	- 37 503
Résultat d'exploitation		150 452	150 345
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	20	- 401
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôts		150 472	149 944
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 56 967	- 51 293
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		93 505	98 651
Participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat net – part du groupe		93 505	98 651

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	31/12/14	31/12/13
Résultat net - part du Groupe			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		323	4 338
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		- 2 070	- 1 099
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du Groupe, hors entités mises en équivalence		- 1 747	3 239
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du Groupe	4.11	- 1 747	3 239
Résultat net - part du Groupe		93 505	98 651
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du Groupe		91 758	101 890
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		91 758	101 890

Bilan actif

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	31/12/14	31/12/13
Caisse, banques centrales	6.1	55 044	51 033
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	39 662	40 161
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.5	3 741	9 746
Actifs financiers disponibles à la vente	6.3-6.5-6.6	1 506 273	1 186 190
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.4-6.5-6.6	458 834	386 260
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.4-6.5-6.6	11 051 399	11 130 281
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		39 413	15 771
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.5-6.6-6.8	313 299	263 583
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	47 927	43 894
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	195 879	238 728
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.13	613	668
Immobilisations corporelles	6.14	84 689	72 804
Immobilisations incorporelles	6.14	1 507	1 857
Écarts d'acquisition			
Total de l'actif		13 798 280	13 440 976

Bilan passif

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	31/12/14	31/12/13
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	3 750	2 834
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	65 280	40 273
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	7 639 041	7 432 866
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	3 939 122	3 890 861
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	44 662	58 639
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 11 906	- 4 126
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	103	6 755
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	181 360	176 793
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.15	55 223	52 517
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	33 225	33 229
Total dettes		11 949 860	11 690 641
Capitaux propres		1 848 420	1 750 335
Capitaux propres - part du Groupe		1 848 420	1 750 335
Capital et réserves liées		477 485	458 908
Réserves consolidées		1 266 290	1 179 889
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		11 140	12 887
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		93 505	98 651
Participations ne donnant pas le contrôle			
Total du passif		13 798 280	13 440 976

Tableau de variation des capitaux propres

EN MILLIERS D'EUROS	PART DU GROUPE							CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net		Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Total capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 Publié	256 320	201 754	1 193 004	- 3 515	13 163	9 648	0	1 660 726	1 660 726
Augmentation de capital	834		0			0	0	834	834
Dividendes versés en 2013			- 12 974			0	0	- 12 974	- 12 974
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	<i>834</i>	<i>0</i>	<i>- 12 974</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>- 12 140</i>	<i>- 12 140</i>
<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			<i>0</i>	<i>- 1 099</i>	<i>4 338</i>	<i>3 239</i>	<i>0</i>	<i>3 239</i>	<i>3 239</i>
Résultat au 31/12/2013			0			0	98 651	98 651	98 651
Autres variations ⁽²⁾		0	-141			0		- 141	- 141
Capitaux propres au 31 décembre 2013	257 154	201 754	1 179 889	- 4 614	17 501	12 887	98 651	1 750 335	1 750 335
Affectation du résultat 2013			98 651				- 98 651		0
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	257 154	201 754	1 278 540	- 4 614	17 501	12 887	0	1 750 335	1 750 335
Augmentation de capital	18 577					0	0	18 577	18 577
Dividendes versés en 2014			- 12 250			0	0	- 12 250	- 12 250
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	<i>18 577</i>	<i>0</i>	<i>- 12 250</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 327</i>	<i>6 327</i>
<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			<i>0</i>	<i>- 2 070</i>	<i>323</i>	<i>- 1 747</i>	<i>0</i>	<i>- 1 747</i>	<i>- 1 747</i>
Résultat au 31/12/2014			0			0	93 505	93 505	93 505
Capitaux propres au 31 décembre 2014	275 731	201 754	1 266 290	- 6 684	17 824	11 140	93 505	1 848 420	1 848 420

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Une variation d'un montant de - 141 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Centre Loire y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Résultat avant impôts	150 472	149 944
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	13 722	11 639
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	34 159	43 337
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-148	395
Résultat net des activités de financement	1 839	1 847
Autres mouvements	- 3 156	- 14 247
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	46 416	42 971
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	182 590	- 191 532
Flux liés aux opérations avec la clientèle	92 167	151 616
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 358 100	- 67 146
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	42 875	14 335
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	- 68 389	- 64 301
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 108 857	- 157 028
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	88 031	35 887
Flux liés aux participations ⁽²⁾	- 6 996	- 8 645
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 25 237	- 19 205
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 32 233	- 27 850
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾	6 327	- 12 140
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 843	- 1 843
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	4 484	-13 983
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	60 282	- 5 946
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	- 30 929	- 24 983
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	51 027	51 138
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 81 956	- 76 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	30 184	- 30 929
Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾	55 043	51 027
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 24 859	- 81 956
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	61 113	- 5 946

(1) Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2014, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 6 996 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :
 - acquisitions de participations : - 1 064 milliers d'euros,
 - souscriptions de capital (décaissements) : - 6 109 milliers d'euros,
 - cessions de participations : 177 milliers d'euros.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à ses actionnaires, à hauteur de 12 250 milliers d'euros pour l'année 2014.

Cadre général

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable créée le 1^{er} janvier 1995, régie par le livre V du Code monétaire et financier, livre V du Code rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8, allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9. Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Au 31 décembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,46 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

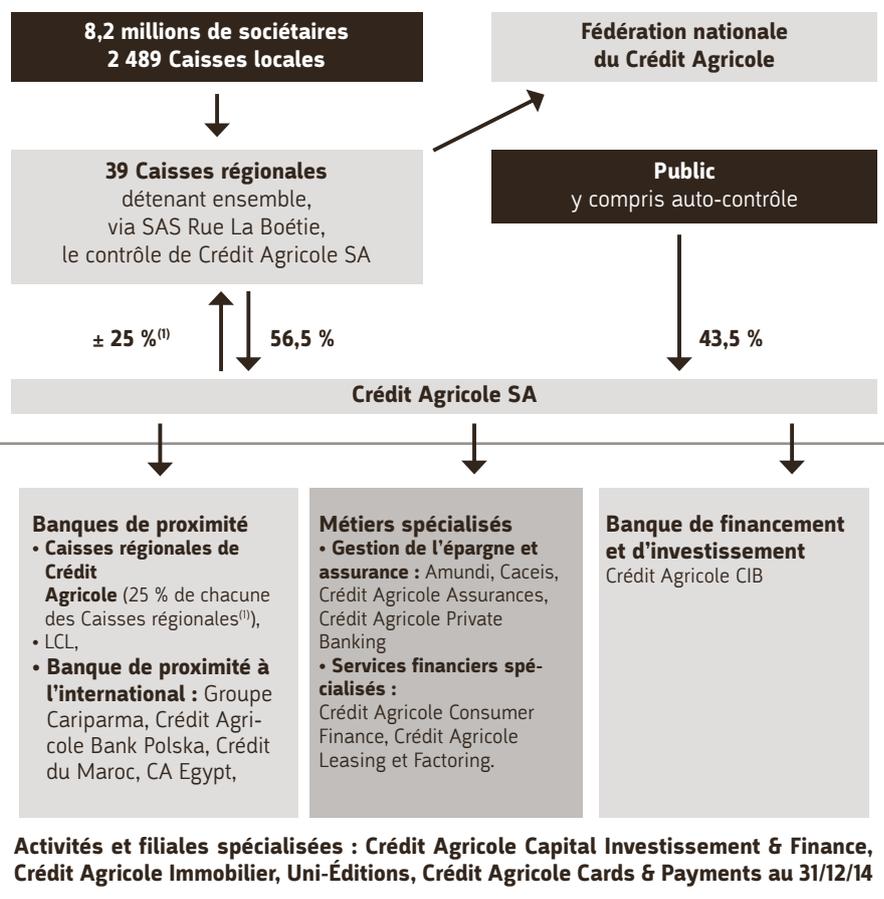
Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,35 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014, soit 0,19 % de son capital, contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 27,7 % du capital sous la forme de Certificats coopératifs d'associés émis par la Caisse régionale.

ORGANISATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET DE CRÉDIT AGRICOLE SA

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole SA, l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales ainsi que leurs filiales.



(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des États financiers.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans

d'épargne logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées par Crédit Agricole SA, elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroirs" (de durées et de

taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

| Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

| Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

| Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

| Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

| Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole SA, organe central et membre du réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole SA) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole SA consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

| Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole SA, les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole SA et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole SA et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole SA réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole SA.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4. La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande

et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties ou, le cas échéant, lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale de Centre Loire sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des membres du Comité de direction.

Notes annexes aux états financiers

1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables

au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS	DATE DE PUBLICATION PAR L'UNION EUROPÉENNE	DATE DE 1 ^{RE} APPLICATION : EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU	APPLICABLE DANS LE GROUPE
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des co-entreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : consolidation des états financiers, IFRS 11 : partenariats et IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	4 avril 2013 (UE n° 313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS	DATE DE PUBLICATION PAR L'UNION EUROPÉENNE	DATE DE 1 ^{RE} APPLICATION OBLIGATOIRE : EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU	APPLICABLE ULTÉRIEUREMENT DANS LE GROUPE
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- la date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés
- et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 aura pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé,
- cotisation solidarité... (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

1.2 FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états finan-

ciers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes.

• Les instruments financiers évalués à la juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

• Les participations non consolidées

Elles peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif, ni évaluée par la Caisse régionale Centre Loire selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

• Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont

fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

• Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme,...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible. Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

• Les dépréciations des créances

La valeur des postes "Prêts et créances" est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sains est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

• Les provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2014,

- les provisions épargne logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

• Les actifs d'impôts différés

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

| Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification, soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

• Titres à l'actif

> Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de tran-

saction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour des EMTN.

Ces titres de créances sont des instruments hybrides comprenant plusieurs dérivés incorporés dont l'évaluation est complexe. Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark to market.

• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur

échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

• Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables. Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole SA,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie Principes et méthodes comptables – Dépréciation des titres).

> Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie

Les titres SAS Rue La Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

À titre d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole SA,
- baisse du cours de l'action Crédit Agricole SA,
- diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole SA,
- constatation d'un résultat net déficitaire,
- dégradation de la notation de Crédit Agricole SA...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de Bourse de Crédit Agricole SA complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

> Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole SA enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

• Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie "Actifs financiers à la vente" vers la catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse régionale Centre Loire n'a pas opéré, en 2014, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

• Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie. Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

> Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tels que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

• **Dépréciations sur base individuelle**

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

• **Dépréciations sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a constaté à l'actif de son bilan,

selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois.

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues, calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les secteurs couverts sont la filière LBO, céréales, professionnels de l'immobilier, secteur industriel-automobile, boulangerie, hôtel- bar-restaurant, agriculture et forbearance.

> Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

> Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

> Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole SA accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

• **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte

de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

> Titres au passif

• Distinction dettes – capitaux propres

La distinction instrument de dette/capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

• Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole SA en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15 Provisions.

• Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable,

ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

> La comptabilité de couverture

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise uniquement la couverture de juste valeur.

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole SA privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite "carve out").

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Dans le cadre d'une couverture de juste valeur, la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

Pour la couverture de juste valeur, seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient

couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

> Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

• Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

> Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le Groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée

maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

> Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

• Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et, pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

• Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actua-

lisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes, et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

• Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfac-

tion, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale Centre Loire, cela concerne le titre SAS Rue La Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers

> Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

> Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

• Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale Centre Loire compense un actif et un passif financier et présente un solde net si, et seulement si, il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément. Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau 6.12 relatif à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

• Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

• Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule

une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale Centre Loire identifie les obligations (juridiques ou implicites) résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale Centre Loire a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.15 Provisions.

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

• Avantages postérieurs à l'emploi

• Régimes à prestations définies

La Caisse régionale Centre Loire détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter

ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le montant des engagements de la Caisse régionale Centre Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne les indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires et la retraite chapeau sont pris en charge par Predica et Adecam dans des contrats d'assurance. Par ailleurs, un contrat souscrit auprès d'Axa (prestations définies au sens de l'article 39 du CGI) permet de couvrir les engagements de retraite de certains salariés de la Caisse régionale issus de la fusion entre les caisses régionales du Loiret, du Cher et de la Nièvre survenue en 1995.

• Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est

pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la Caisse régionale Centre Loire a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole SA applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production, diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple).

Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement	8 à 12 ans
Second œuvre	
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Les éléments dont dispose la Caisse régionale Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "Commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable et les

coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue ;

c) les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soit respecté :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

1.4 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11 ET IAS 28)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Centre Loire et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale Centre Loire dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office national du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole SA, dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole SA, les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes constituant ainsi, depuis

plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de la Caisse régionale Centre Loire, représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional. Cette maison mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Centre Loire et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

• Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle existe sur une entité lorsque la Caisse régionale Centre Loire est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale Centre Loire la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale Centre Loire contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seule les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale Centre Loire lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale Centre Loire, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité. Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale Centre Loire est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

• Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale Centre Loire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Centre Loire ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, la Caisse régionale Centre Loire constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un "écart d'acquisition" complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014".

• **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse régionale Centre Loire ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse régionale Centre Loire s'élève à 434 757 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 272 093 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole SA a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3C" souscrits par elles, soit un total de 54 500 milliers d'euros pour la Caisse régionale Centre Loire.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. La garantie de la Caisse régionale Centre Loire couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 706 850 milliers d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 238 689 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3C et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale

de fonds propres réalisée par Crédit Agricole SA.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse régionale Centre Loire supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 706 850 milliers d'euros avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole SA sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse régionale Centre Loire à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en "Produit net bancaire". Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance, après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en coût du risque.

3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale Centre Loire est assurée par la Direction des risques de crédits qui est rattachée au directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 RISQUE DE CRÉDIT

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	39 662	40 161
Instruments dérivés de couverture	3 741	9 746
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	937 414	629 564
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	31 039	19 893
Prêts et créances sur la clientèle	11 106 376	11 165 874
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	313 299	263 583
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 431 531	12 128 821
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 332 299	1 440 539
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	245 348	222 961
Provisions - Engagements par signature	- 12 435	- 10 746
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 565 212	1 652 754
Exposition maximale au risque de crédit	13 996 743	13 781 575

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	31 039	19 893
Prêts et créances sur la clientèle	11 106 376	11 165 874
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 332 299	1 440 539
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	245 348	222 961

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

| Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	1 040 897				1 040 897
Banques centrales					0
Établissements de crédit	21 253				21 253
Grandes entreprises	1 646 703	86 023	71 171	47 990	1 527 542
Clientèle de détail	8 710 325	240 152	174 385	52 980	8 482 960
Total⁽¹⁾ prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 419 178	326 175	245 556	100 970	11 072 652

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 67 298 milliers d'euros.

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/13				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale ⁽²⁾	1 324 149	5 944	5 032		1 319 117
Banques centrales					0
Établissements de crédit	16 496				16 496
Grandes entreprises	1 504 591	64 551	57 945	51 573	1 395 073
Clientèle de détail	8 652 131	234 089	174 891	61 149	8 416 091
Total⁽¹⁾ prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 497 367	304 584	237 868	112 722	11 146 777

(1) Dont encours clientèle sains restructurés pour 18 176 milliers d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013).

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non-établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

| Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale ⁽¹⁾	113 459	177 972
Grandes entreprises	383 406	398 374
Clientèle de détail	835 434	864 193
Total engagements de financement	1 332 299	1 440 539
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale ⁽¹⁾	70 988	124 760
Grandes entreprises	161 025	93 505
Clientèle de détail	26 997	23 862
Total engagements de garantie	259 010	242 127

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non-établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

Dettes envers la clientèle par agent économique

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Administration générale ⁽¹⁾	21 045	15 955
Grandes entreprises	1 105 456	1 022 380
Clientèle de détail	2 812 621	2 852 526
Total dettes envers la clientèle	3 939 122	3 890 861

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non-établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14					31/12/14	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						518 733	27 323
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0
Administration générale ⁽¹⁾					0		
Banques centrales					0		
Établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	156 012	4 061	1	10	160 084	80 619	346 526
Administration générale ⁽¹⁾	9 033	1 455			10 488		
Banques centrales					0		
Institutions non-établissements de crédit					0		
Grandes entreprises	32 416	116			32 532	14 852	119 161
Clientèle de détail	114 563	2 490	1	10	117 064	65 767	227 365
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	156 012	4 061	1	10	160 084	599 352	373 849

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13					31/12/13	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						503 715	25 882
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0
Administration générale ⁽¹⁾					0		
Banques centrales					0		
Établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	261 531	0	0	0	261 531	66 716	350 590
Administration générale ⁽¹⁾	58 772				58 772	912	5 032
Banques centrales					0		
Établissements de crédit					0		
Grandes entreprises	57 220				57 220	6 606	109 518
Clientèle de détail	145 539				145 539	59 198	236 040
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	261 531	0	0	0	261 531	570 431	376 472

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non-établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

3.2 RISQUE DE MARCHÉ

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de

juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;

- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des

actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

| Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014			Total en valeur de marché	31/12/13
	Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	512	3 028	201	3 741	9 746
- Swaps de taux d'intérêts	512	3 028	201	3 741	9 746
Sous-total	512	3 028	201	3 741	9 746
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - actif	512	3 028	201	3 741	9 746

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014			Total en valeur de marché	31/12/13
	Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	1 357	27 579	36 344	65 280	40 273
-Swaps de taux d'intérêts	1 357	27 579	36 344	65 280	40 273
Sous-total	1 357	27 579	36 344	65 280	40 273
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - passif	1 357	27 579	36 344	65 280	40 273

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14						Total en valeur de marché	31/12/13
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	19	801	2 126	2 946	2 550
- Swaps de taux d'intérêts				19	801	2 126	2 946	2 547
- Caps, floors, collars								3
Autres instruments :	308	32 898	0	298	0	0	33 504	31 455
- Dérivés sur actions & indices boursiers	308	32 898					33 206	31 324
- Autres				298			298	131
Sous-total	308	32 898	0	317	801	2 126	36 450	34 005
- Opérations de change à terme				441			441	133
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - actif	308	32 898	0	758	801	2 126	36 891	34 138

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14						31/12/13	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	31	808	2 147	2 986	2 668
- Swaps de taux d'intérêts				31	808	2 147	2 986	2 665
- Caps, floors, collars								3
Autres instruments :	0	0	0	337	0	0	337	43
- Autres				337			337	43
Sous-total	0	0	0	368	808	2 147	3 323	2 711
- Opérations de change à terme				427			427	123
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - passif	0	0	0	795	808	2 147	3 750	2 834

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 919 276	2 255 503
- Swaps de taux d'intérêts	1 919 276	2 249 197
- Caps, floors, collars		6 306
Instruments de devises et or :	10 934	33 296
- Options de change	10 934	33 296
Sous-total	1 930 210	2 288 799
- Opérations de change à terme	31 332	22 288
Total notionnels	1 961 542	2 311 087

Risque de change

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée de façon significative à ce risque du fait du caractère peu significatif des opérations en devises

3.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers

en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	75 693	13 811	13 433	355 897		458 834
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	842 327	1 112 533	3 822 401	5 616 932	3 732	11 397 925
Total	918 020	1 126 344	3 835 834	5 972 829	3 732	11 856 759
Dépréciations						- 346 526
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 510 233

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	76 706	19 187	25 086	232 881	32 400	386 260
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	929 835	1 166 232	3 760 032	5 607 118	17 654	11 480 871
Total	1 006 541	1 185 419	3 785 118	5 839 999	50 054	11 867 131
Dépréciations						- 350 590
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 516 541

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 312 756	2 249 056	2 684 660	1 392 569	7 639 041
Dettes envers la clientèle	2 704 571	324 287	874 301	35 963	3 939 122
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 017 327	2 573 343	3 558 961	1 428 532	11 578 163

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 082 321	1 545 182	2 267 469	1 537 894	7 432 866
Dettes envers la clientèle	2 547 843	133 070	1 126 989	82 959	3 890 861
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 630 164	1 678 252	3 394 458	1 620 853	11 323 727

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	11 753	19 735	12 374	800	44 662
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total dettes représentées par un titre	11 753	19 735	12 374	800	44 662
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	725		32 500		33 225
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total dettes subordonnées	725	0	32 500	0	33 225

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	7 955	22 504	27 380	800	58 639
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total dettes représentées par un titre	7 955	22 504	27 380	800	58 639
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	729		32 500		33 229
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total dettes subordonnées	729	0	32 500	0	33 229

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	12 435					12 435

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	10 746					10 746

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. La Caisse régionale Centre Loire utilise uniquement la couverture de valeur.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts.

Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Instruments dérivés de couverture

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14			31/12/13		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	Positive	Négative	Notionnel	Positive	Négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	3 741	65 280	1 823 194	9 746	40 273	2 123 813
Taux d'intérêt	3 741	65 280	1 823 194	9 746	40 273	2 123 813
Total instruments dérivés de couverture	3 741	65 280	1 823 194	9 746	40 273	2 123 813

3.5 RISQUES OPÉRATIONNELS

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et, en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", la Caisse régionale Centre Loire est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Centre Loire est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'ap-

pliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé ; cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET 1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en AT 1 et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitué du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT 1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans. Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et

de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET 1, du Tier 1 (AT 1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la "Directive congrégat financier", sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

| Niveau des fonds propres pruden- tiels calculés conformément à la réglementation

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014 (FULL BÂLE 3)	31/12/13
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	1 330 072	1 284 524
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1)		
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	25 001	
Total des fonds propres pruden- tiels	1 355 072	1 284 524

Avant toute exigence de coussin de capital, l'exigence minimale de CET 1 est de 4 % en

2014, puis sera porté à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 est de 5,5 % en 2014, puis sera porté à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres est de 8 %.

En 2014 comme en 2013 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale Centre Loire a répondu aux exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 454	8 933
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 825	24 855
Sur opérations avec la clientèle	388 778	410 627
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 701	2 578
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 297	8 145
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	14 908	14 241
Sur opérations de location financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts⁽¹⁾⁽²⁾	453 963	469 379
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 484	8 955
Sur opérations internes au Crédit Agricole	143 694	156 240
Sur opérations avec la clientèle	49 629	48 328
Sur dettes représentées par un titre	1 195	1 206
Sur dettes subordonnées	1 839	1 847
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	33 413	27 967
Sur opérations de location financement		
Autres intérêts et charges assimilées	10	12
Charges d'intérêts	236 264	244 555

(1) Dont 11 379 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2014, contre 10 099 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

(2) Dont 9 317 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2014, contre 9 130 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

4.2 COMMISSIONS NETTES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14			31/12/13		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	454	5	449	426	3	423
Sur opérations internes au Crédit Agricole	34 868	17 018	17 850	38 705	14 165	24 540
Sur opérations avec la clientèle	44 588	1 030	43 558	54 852	1 252	53 600
Sur opérations sur titres		1	- 1			0
Sur opérations de change	101		101	112		112
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	101 409	9 701	91 708	103 843	8 976	94 867
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 136	70	4 066	4 347	41	4 306
Produits nets des commissions	185 556	27 825	157 731	202 285	24 437	177 848

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 772	1 493
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	182	455
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	305	233
Résultat de la comptabilité de couverture	1	39
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 260	2 220

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	7 237	7 236	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	5 742	1 495	4 247
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 495	5 741	- 4 246
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	89 172	89 172	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	60 297	28 875	31 422
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	28 875	60 297	- 31 422
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	96 409	96 408	1

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	9 962	9 924	38
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 495	8 259	- 6 764
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	8 467	1 665	6 802
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	81 051	81 050	1
Variations de juste valeur des éléments couverts	39 602	41 449	- 1 847
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	41 449	39 601	1 848
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	91 013	90 974	39

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Dividendes reçus	16 328	1 572
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	5 426	5 921
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	- 1 441	- 1 307
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	20 313	6 186

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

En 2014, les principales dépréciations durables concernent les titres suivants :

- Sacam Fia net Europe : 1 206 milliers d'euros,
- Carcie : 228 milliers d'euros.

4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	- 68	- 68
Autres produits (charges) nets	- 830	- 2 880
Produits (charges) des autres activités	- 898	- 2 948

4.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Charges de personnel	123 729	124 850
Impôts et taxes	10 984	9 579
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	69 752	74 215
Charges générales d'exploitation	204 465	208 644

| Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Centre Loire.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2014 est donnée ci-dessous.

EN MILLIERS D'EUROS HORS TAXE	2014			2013
	Mazars	Orcom	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	87	87	174	170
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	4		4	10
Total honoraires des commissaires aux comptes	91	87	178	180

4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Dotations aux amortissements	13 465	11 870
- immobilisations corporelles	13 443	11 849
- immobilisations incorporelles	22	21
Dotations aux dépréciations	258	- 232
- immobilisations corporelles		- 25
- immobilisations incorporelles	258	- 207
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	13 723	11 638

4.8 COÛT DU RISQUE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 112 593	- 135 061
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	- 104 012	- 125 722
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	- 23	- 9
Engagements par signature	- 6 977	- 5 819
Risques et charges	- 1 581	- 3 511
Reprises de provisions et de dépréciations	92 709	98 551
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	82 548	93 351
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	2	2
Engagements par signature	5 287	2 684
Risques et charges	4 872	2 514
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 19 884	- 36 510
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 9 592	- 1 049
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 261	941
Décotes sur crédits restructurés	- 250	- 885
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	- 28 465	- 37 503

4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	20	- 401
Plus-values de cession	498	2
Moins-values de cession	- 478	- 403
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	- 401

4.10 IMPÔTS

| Charge d'impôt

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Charge d'impôt courant	51 872	54 460
Charge d'impôt différé	5 095	- 3 167
Charge d'impôt de la période	56 967	51 293

| Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2014

EN MILLIERS D'EUROS	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	135 849	38 %	51 623
Effet des différences permanentes			3 162
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			6 163
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 330
Effet des autres éléments			- 2 652
Taux et charge effectifs d'impôt		41,93 %	56 967

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéficiaires taxables en France au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2013

EN MILLIERS D'EUROS	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	149 452	38 %	56 792
Effet des différences permanentes			- 3 925
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			3 344
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 577
Effet des autres éléments			- 3 340
Taux et charge effectifs d'impôt		34,32 %	51 293

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

4.11 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période nets d'impôts.

EN MILLIERS D'EUROS	GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		TOTAL DES GAINS/PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	
Variation de juste valeur	2 482		2 482
Transfert en compte de résultat	- 2 159		- 2 159
Variation de l'écart de conversion			0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		- 2 070	- 2 070
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2014	323	- 2 070	- 1 747
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2014	323	- 2 070	- 1 747

Variation de juste valeur	8 146		8 146
Transfert en compte de résultat	- 3 808		- 3 808
Variation de l'écart de conversion			0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		- 1 099	- 1 099
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2013	4 338	- 1 099	3 239
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2013⁽¹⁾	4 338	- 1 099	3 239

(1) Les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/14	31/12/13
Montant brut	(2 079)	6 899
Impôt	332	(3 660)
Total net des gains ou pertes	(1 747)	3 239

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS8, le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : sup-

port épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance vie.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14		31/12/13	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	43 250		37 506	
Banques centrales	11 794		13 527	
Valeur au bilan	55 044	0	51 033	0

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

| Actifs financiers à la juste valeur par résultat

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	36 891	34 138
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 771	6 023
Valeur au bilan	39 662	40 161

| Actifs financiers détenus à des fins de transaction

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Instruments dérivés	36 891	34 138
Valeur au bilan	36 891	34 138

| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Titres de dettes	2 771	6 023
- Obligations et autres titres à revenu fixe	2 771	6 023
Valeur au bilan	2 771	6 023

| Passifs financiers à la juste valeur par résultat

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 750	2 834
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	3 750	2 834

| Passifs financiers détenus à des fins de transaction

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Instruments dérivés	3 750	2 834
Valeur au bilan	3 750	2 834

6.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14			31/12/13		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	22 667	407		53 137	179	89
Obligations et autres titres à revenu fixe	803 377	22 289	107	471 204	16 625	111
Actions et autres titres à revenu variable	69 181	13 661	469	71 076	14 213	31
Titres de participation non consolidés ⁽²⁾	611 048	7 935	13 553	590 773	6 097	9 062
Total des titres disponibles à la vente	1 506 273	44 292	14 129	1 186 190	37 114	9 293
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 506 273	44 292	14 129	1 186 190	37 114	9 293
Impôts		12 462	120		10 395	74
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		31 830	14 009		26 719	9 219

(1) Dont 27 323 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 499 678 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 485 550 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

6.4 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

| Prêts et créances sur les établissements de crédit

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Établissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	21 253	16 496
Comptes et prêts	19 305	14 540
- dont comptes ordinaires débiteurs sains	9 017	7 106
- dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 948	1 956
Autres prêts et créances		
Valeur brute	21 253	16 496
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	21 253	16 496
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	437 581	369 764
Comptes ordinaires	8 339	9 281
Comptes et avances à terme	396 835	328 072
Prêts subordonnés	32 407	32 411
Valeur brute	437 581	369 764
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	437 581	369 764
Valeur au bilan	458 834	386 260

| Prêts et créances sur la clientèle

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	3 759	3 759
Titres non cotés sur un marché actif	3 759	3 759
Prêts et avances	11 394 166	11 477 112
Créances commerciales	41 627	49 212
Autres concours à la clientèle	11 225 831	11 268 052
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	203	13 922
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	31 916	69 290
Comptes ordinaires débiteurs	94 589	76 636
Valeur brute	11 397 925	11 480 871
Dépréciations	- 346 526	- 350 590
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 051 399	11 130 281
Valeur au bilan	11 051 399	11 130 281

6.5 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13	DOTATIONS	REPRISES ET UTILISATIONS	31/12/14
Créances sur les établissements de crédit				0
Créances sur la clientèle	350 590	111 492	115 555	346 526
- dont dépréciations collectives	63 419		11 752	51 666
Opérations de location financement				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance				0
Actifs disponibles à la vente	25 882	1 441		27 323
Autres actifs financiers	5 085	20	2	5 102
Total dépréciations des actifs financiers	381 557	112 952	115 557	378 951

EN MILLIERS D'EUROS	01/01/13	DOTATIONS	REPRISES ET UTILISATIONS	31/12/13
Créances sur les établissements de crédit				0
Créances sur la clientèle	342 979	135 876	128 264	350 590
- dont dépréciations collectives	47 785	15 634		63 419
Opérations de location financement				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance				0
Actifs disponibles à la vente	24 575	1 307		25 882
Autres actifs financiers	5 076	9		5 085
Total dépréciations des actifs financiers	372 630	137 192	128 264	381 557

6.6 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État,

hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

31/12/14	EXPOSITIONS NETTES/ACTIVITÉ BANCAIRE NETTE DE DÉPRÉCIATIONS					TOTAL ACTIVITÉ BANQUE BRUT DE COUVERTURES	COUVERTURES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ⁽²⁾	TOTAL ACTIVITÉ BANQUE NET DE COUVERTURE
EN MILLIERS D'EUROS	Actifs à la juste valeur par résultat	Dont portefeuille bancaire		Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)				
		Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances ⁽¹⁾	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique								
Espagne								
États-Unis								
France		787 020		80 438		867 458	867 458	
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
Total	0	787 020	0	80 438	0	867 458	0	867 458

(1) Hors créances d'impôts différés.

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.

31/12/13	EXPOSITIONS NETTES ACTIVITÉ BANCAIRE NETTE DE DÉPRÉCIATIONS					TOTAL ACTIVITÉ BANQUE BRUT DE COUVERTURES	COUVER- TURES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ⁽²⁾	TOTAL ACTIVITÉ BANQUE NET DE COUVERTURE
EN MILLIERS D'EUROS	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négocia- tion (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances ⁽¹⁾	Actifs financiers dé- tenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique								
Espagne								
États-Unis								
France		447 966		80 872		528 838		528 838
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
Total	0	447 966	0	80 872	0	528 838	0	528 838

(1) Hors créances d'impôts différés.

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.

Dettes souveraines sur les pays sous surveillance – Activité bancaire – Variations

VARIATION DES EXPOSITIONS BRUTES DE COUVERTURE (EN MILLIERS D'EUROS)	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	VARIATION DE JUSTE VALEUR	RECYCLAGE DES RÉSERVES AFS	CRÉANCES RATTACHÉES	TOMBÉES D'ÉCHÉANCE	CESSIONS NETTES DE REPRISES DE PROVISIONS	ACQUISITIONS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014
France	80 872			20	- 562		108	80438
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	80 872	0	0	20	- 562	0	108	80 438
France	447 966	10 839	- 2 386	- 313	- 58 000	- 1 141 840	1 530 754	787 020
Actifs financiers disponibles à la vente	447 966	10 839	- 2 386	- 313	- 58 000	- 1 141 840	1 530 754	787 020
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total activité banque	528 838	10 839	- 2 386	- 293	- 58 562	- 1 141 840	1 530 862	867 458

VARIATION DES EXPOSITIONS BRUTES DE COUVERTURE (EN MILLIERS D'EUROS)	SOLDE AU 1 ^{ER} JANVIER 2013	VARIATION DE JUSTE VALEUR	RECYCLAGE DES RÉSERVES AFS	CRÉANCES RATTACHÉES	TOMBÉES D'ÉCHÉANCE	CESSIONS NETTES DE REPRISES DE PROVISIONS	ACQUISITIONS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013
France	31 197			432		- 1 256	50 499	80 872
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	31 197	0	0	432	0	- 1 256	50 499	80 872
France	393 115	- 23		215		- 173 481	228 140	447966
Actifs financiers disponibles à la vente	393 115	- 23	0	215	0	- 173 481	228 140	447 966
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total activité banque	424 312	- 23	0	647	0	- 174 737	278 639	528 838

6.7 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

| Dettes envers les établissements de crédit

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	8 210	1 957
- dont comptes ordinaires créditeurs	6 181	
- dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	8 210	1 957
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	36 033	98 357
Comptes et avances à terme	7 594 798	7 332 552
Total	7 630 831	7 430 909
Valeur au bilan	7 639 041	7 432 866

| Dettes envers la clientèle

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Comptes ordinaires créditeurs	2 419 860	2 306 845
Comptes d'épargne à régime spécial	49 582	45 902
Autres dettes envers la clientèle	1 469 680	1 538 114
Valeur au bilan	3 939 122	3 890 861

6.8 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Effets publics et valeurs assimilées	80 438	80 872
Obligations et autres titres à revenu fixe	232 861	182 711
Total	313 299	263 583
Dépréciations		
Valeur au bilan	313 299	263 583

6.9 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables	44 662	58 639
Valeur au bilan	44 662	58 639
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	33 225	33 229
Valeur au bilan	33 225	33 229

6.10 INFORMATIONS SUR LA COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

| Compensation – Actifs financiers

31/12/14	EFFETS DE COMPENSATION SUR LES ACTIFS FINANCIERS RELEVANT DE CONVENTION CADRE DE COMPENSATION ET AUTRES ACCORDS SIMILAIRES					
	MONTANTS BRUTS DES ACTIFS COMPTABILISÉS AVANT TOUT EFFET DE COMPENSATION	MONTANTS BRUTS DES PASSIFS EFFECTIVEMENT COMPENSÉS COMPTABLEMENT	MONTANTS NETS DES ACTIFS FINANCIERS PRÉSENTÉS DANS LES ÉTATS DE SYNTHÈSE	Autres montants compensables sous conditions		MONTANT NET APRÈS L'ENSEMBLE DES EFFETS DE COMPENSATION
MONTANTS BRUTS DES PASSIFS FINANCIERS RELEVANT DE CONVENTION CADRE DE COMPENSATION				MONTANTS DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE, dont dépôt de garantie		
EN MILLIERS D'EUROS	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
Dérivés	40 632		40 632	3 741		36 891
Total des actifs financiers soumis à compensation	40 632	0	40 632	3 741	0	36 891

31/12/13	EFFETS DE COMPENSATION SUR LES ACTIFS FINANCIERS RELEVANT DE CONVENTION CADRE DE COMPENSATION ET AUTRES ACCORDS SIMILAIRES					
NATURE DES OPÉRATIONS	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
EN MILLIERS D'EUROS	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
Dérivés	43 884		43 884	9 761		34 123
Total des actifs financiers soumis à compensation	43 884	0	43 884	9 761	0	34 123

| Compensation – Passifs financiers

31/12/14	EFFETS DE COMPENSATION SUR LES PASSIFS FINANCIERS RELEVANT DE CONVENTION CADRE DE COMPENSATION ET AUTRES ACCORDS SIMILAIRES					
NATURE DES OPÉRATIONS	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
EN MILLIERS D'EUROS	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
Dérivés	69 030		69 030	3 741	4 860	60 429
Total des passifs financiers soumis à compensation	69 030	0	69 030	3 741	4 860	60 429

31/12/13	EFFETS DE COMPENSATION SUR LES PASSIFS FINANCIERS RELEVANT DE CONVENTION CADRE DE COMPENSATION ET AUTRES ACCORDS SIMILAIRES					
NATURE DES OPÉRATIONS	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
EN MILLIERS D'EUROS	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
Dérivés	43 107		43 107	9 761		33 346
Total des passifs financiers soumis à compensation	43 107	0	43 107	9 761	0	33 346

6.11 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Impôts courants	7 323	
Impôts différés	40 604	43 894
Total actifs d'impôts courants et différés	47 927	43 894
Impôts courants		6 755
Impôts différés	103	
Total passifs d'impôts courants et différés	103	6 755

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14		31/12/13	
	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impôts différés actif	Impôts différés passif
Décalages temporaires comptables fiscaux	46 268	4 188	48 791	4 293
Charges à payer non déductibles	841		1 230	
Provisions pour risques et charges non déductibles	43 023		45 877	
Autres différences temporaires	2 404	4 188	1 684	4 293
Impôts différés/Réserves latentes	1 744	2 036	201	2 091
Actifs disponibles à la vente	101	1 828	42	2 049
Couvertures de flux de trésorerie				
Gains et pertes/Écarts actuariels	1 643	208	159	42
Impôts différés/Résultat	22 967	24 253	14 917	13 630
Total Impôts différés	70 978	30 477	63 908	20 014

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

| Comptes de régularisation et actifs divers

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Autres actifs	95 871	96 589
Débiteurs divers	95 815	96 504
Comptes de règlements	56	85
Comptes de régularisation	100 008	142 139
Comptes d'encaissement et de transfert	42 278	75 082
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		0
Produits à recevoir	49 879	54 189
Charges constatées d'avance	60	183
Autres comptes de régularisation	7 791	12 685
Valeur au bilan	195 879	238 728

| Comptes de régularisation et passifs divers

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Autres passifs⁽¹⁾	86 175	80 830
Créditeurs divers	77 788	73 785
Versement restant à effectuer sur titres	8 387	7 045
Comptes de régularisation	95 185	95 963
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	5 286	5 449
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	7	4
Produits constatés d'avance	53 031	55 793
Charges à payer	30 572	29 022
Autres comptes de régularisation	6 289	5 695
Valeur au bilan	181 360	176 793

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.13 IMMEUBLES DE PLACEMENT

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS, REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES)	DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES)	SOLDE 31/12/2014
Valeur brute	988	13		1001
Amortissements et dépréciations	- 320	- 68		- 388
Valeur au bilan⁽¹⁾	668	- 55	0	613

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

EN MILLIERS D'EUROS	01/01/13	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS, REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES)	DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES)	SOLDE 31/12/2013
Valeur brute	978	10		988
Amortissements et dépréciations	- 252	- 68		- 320
Valeur au bilan⁽¹⁾	726	- 58	0	668

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

| Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR DE MARCHÉ ESTIMÉE AU 31/12/2014	PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan	613		613	
Immeubles de placement				
Total immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	613	0	613	0

EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR DE MARCHÉ ESTIMÉE AU 31/12/2013	PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan	988		988	
Immeubles de placement				
Total immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	988	0	988	0

6.14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS, REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES)	DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES)	SOLDE 31/12/2014
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Valeur brute	215 846	50 196	36 607	229 435
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 143 042	- 13 443	- 11 739	- 144 746
Valeur au bilan	72 804	36 753	24 868	84 689
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	8 793	34	105	8 722
Amortissements et dépréciations	- 6 936	- 279		- 7 215
Valeur au bilan	1 857	- 245	105	1 507

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

EN MILLIERS D'EUROS	01/01/13	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS, REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES)	DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES)	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/13
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	206 870	38 841	29 865		215 846
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 141 037	- 11 849	- 9 844		- 143 042
Valeur au bilan	65 833	26 992	20 021	0	72 804
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	7 767	21	12	1 017	8 793
Amortissements et dépréciations	- 6 104	- 21	- 206	- 1 017	- 6 936
Valeur au bilan	1 663	0	-194	0	1 857

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15 PROVISIONS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES MOUVEMENTS (4)	31/12/14
Risques sur les produits épargne logement ⁽¹⁾	9 445	5 864				15 309
Risques d'exécution des engagements par signature	10 746	6 976		5 287		12 435
Risques opérationnels ⁽²⁾	12 689	605	723	2 325		10 246
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽³⁾	2 044	129	146		3 703	5 730
Litiges divers	8 424	1 935	668	3 686		6 005
Participations						0
Restructurations						0
Autres risques	9 169	1 568	4 757	482		5 498
Total	52 517	17 077	6 294	11 780	3 703	55 223

(1) Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mises en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Dont 4 328 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 402 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(4) Les autres mouvements concernent le retraitement IAS sur les engagements sociaux.

EN MILLIERS D'EUROS	01/01/13	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	7 951	1 823		329		9 445
Risques d'exécution des engagements par signature	7 612	5 819		2 684		10 747
Risques opérationnels	12 255	1 955	200	1 321		12 689
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾⁽²⁾	2 803	368	540	28	- 560	2 043
Litiges divers	6 500	3 500	101	1 475		8 424
Participations						0
Restructurations						0
Autres risques	9 648	3 092	3 114	458		9 169
Total	46 769	16 557	3 955	6 295	- 560	52 517

(1) Dont 650 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 393 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de 215 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

Provision épargne logement

| Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

EN MILLIONS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Plans d'épargne logement :		
- ancienneté de moins de 4 ans	594	326
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	484	483
- ancienneté de plus de 10 ans	739	855
Total plans d'épargne logement	1 817	1 664
Total comptes épargne logement	321	356
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	2 138	2 020

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013.

| Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

EN MILLIONS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Plans d'épargne logement	8	11
Comptes épargne logement	46	57
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	54	68

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

EN MILLIONS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Plans d'épargne logement :		
- ancienneté de moins de 4 ans	4	
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2	1
- ancienneté de plus de 10 ans	9	8
Total plans d'épargne logement	15	9
Total comptes épargne logement		
Total provision au titre des contrats épargne logement	15	9

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13	DOTATIONS	REPRISES	31/12/14
Plans d'épargne logement	9 445	5 864		15 309
Comptes épargne logement				0
Total Provision au titre des contrats épargne logement	9 445	5 864	0	15 309

L'organisation financière du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes au Crédit Agricole - Mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

6.16 CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

Composition du capital au 31 décembre 2014

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats coopératifs d'associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts. La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE	NOMBRE DE TITRES AU 01/01/2014	NOMBRE DE TITRES ÉMIS	NOMBRE DE TITRES REMBOURSÉS	NOMBRE DE TITRES AU 31/12/2014
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	3 889 436	0	0	3 889 436
Dont part du public				
Dont part Crédit Agricole SA	3 889 436			3 889 436
Parts sociales	161 063 359	19 701 248	7 316 211	173 448 396
Dont 91 Caisses locales ⁽¹⁾	161 063 283	19 701 248	7 316 211	173 448 320
Dont 18 administrateurs de la CR ⁽²⁾	72			72
Dont Crédit Agricole SA ⁽²⁾	4			4
Total	164 952 795	19 701 248	7 316 211	177 337 832

(1) La valeur nominale des titres est de 1,50 euro.

(2) La valeur nominale des titres est de 4,00 euros.

Le montant total du capital est 275 731 milliers d'euros.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inappropriées.

Dividendes

Dividendes

Pour les Caisses régionales

ANNÉE DE RATTACHEMENT DU DIVIDENDE	PAR CCI	PAR CCA	PAR PART SOCIALE
	Montant net	Montant net	Montant net
2011	N/A	2,03	0,051
2012	N/A	1,81	0,039
2013	N/A	1,84	0,027
Prévu 2014	N/A	1,87	0,024

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 250 milliers d'euros en 2014

Affectations du résultat et fixation du dividende 2014

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2014 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale Centre Loire du 26 mars 2015. La proposition d'affectation du résultat faite à l'Assemblée générale est la suivante :

	EN EUROS
Résultat après impôt sur les sociétés	87 494 053,01
Report à nouveau	0
Intérêts aux parts sociales	766 598,52
Dividende CCA	7 273 245,32
Réserve légale	59 590 656,88
Autres réserves	19 863 552,29

6.17 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé". Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	55 044					55 044
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 408	308	35 820	2 126		39 662
Instruments dérivés de couverture		512	3 028	201		3 741
Actifs financiers disponibles à la vente	330	4 994	19 848	36 519	1 444 582	1 506 273
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 693	13 811	13 433	355 897		458 834
Prêts et créances sur la clientèle	711 938	1 078 587	3 743 422	5 513 720	3 732	11 051 399
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					39 413	39 413
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 727	2 967	105 468	195 137		313 299
Total actifs financiers par échéance	854 140	1 101 179	3 921 019	6 103 600	1 487 727	13 467 665
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	795		808	2 147		3 750
Instruments dérivés de couverture		1 357	27 579	36 344		65 280
Dettes envers les établissements de crédit	1 312 756	2 249 056	2 684 660	1 392 569		7 639 041
Dettes envers la clientèle	2 704 571	324 287	874 301	35 963		3 939 122
Dettes représentées par un titre	11 753	19 735	12 374	800		44 662
Dettes subordonnées	725		32 500			33 225
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					- 11 906	- 11 906
Total passifs financiers par échéance	4 030 600	2 594 435	3 632 222	1 467 823	- 11 906	11 713 174

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/13					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	51 033					51 033
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	393	40	37 948	1 780		40 161
Instruments dérivés de couverture	2 426	648	6 228	444		9 746
Actifs financiers disponibles à la vente	6 731	14 261	36 836	71 684	1 056 678	1 186 190
Prêts et créances sur les établissements de crédit	76 706	19 187	25 086	232 881	32 400	386 260
Prêts et créances sur la clientèle	801 850	1 146 964	3 671 356	5 492 457	17 654	11 130 281
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					15 771	15 771
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 508	4 015	43 121	205 939		263 583
Total actifs financiers par échéance	949 647	1 185 115	3 820 575	6 005 185	1 122 503	13 083 025
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	166	112	757	1 799		2 834
Instruments dérivés de couverture	1 005	3 221	16 551	19 496		40 273
Dettes envers les établissements de crédit	2 082 321	1 545 182	2 267 469	1 537 894		7 432 866
Dettes envers la clientèle	2 547 843	133 070	1 126 989	82 959		3 890 861
Dettes représentées par un titre	7 955	22 504	27 380	800		58 639
Dettes subordonnées	729		32 500			33 229
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					- 4 126	- 4 126
Total passifs financiers par échéance	4 640 019	1 704 089	3 471 646	1 642 948	- 4 126	11 454 576

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Salaires et traitements ⁽¹⁾ (2)	66 252	65 884
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 420	7 490
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 115	2 552
Autres charges sociales	23 114	24 211
Intéressement et participation	12 745	12 670
Impôts et taxes sur rémunération	13 932	13 983
Transfert de charges	- 1 849	- 1 940
Total charges de personnel	123 729	124 850

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 909 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 1 029 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

(2) Dont médailles du travail pour 119 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 163 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

7.2 EFFECTIF FIN DE PÉRIODE

EFFECTIFS	31/12/14	31/12/13
France	1 925	1 923
Étranger		
Total	1 925	1 923

7.3 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des coti-

sations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole SA n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale Centre Loire étant celui de la MSA et d'Agrica, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagement "retraite" mais enregistre en "frais de personnel" le montant des cotisations correspondantes.

7.4 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

EN MILLIERS D'EUROS	EURO ZONE	TOUTES ZONES
	31/12/14	31/12/13
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/n-1	29 359	30 021
Écart de change	0	0
Coût des services rendus sur l'exercice	1 715	1 870
Coût financier	844	800
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	25	- 18
Prestations versées (obligatoire)	- 2 735	- 3 362
Taxes, charges administratives et primes	0	0
(Gains)/pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	627	- 332
(Gains)/pertes actuariels liés aux hypothèses financières	3 550	380
Dette actuarielle au 31/12/n	33 385	29 359

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services	1 715	1 870
Charge/produit d'intérêt net	- 10	- 7
Impact en compte de résultat au 31/12/n	1 705	1 863

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/n-1	5 773	5 431
Écart de change	0	0
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	244	294
Gains/(pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	627	- 332
Gains/(pertes) actuariels liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	3 550	380
Ajustement de la limitation d'actifs	0	0
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/n	10 194	5 773

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Variation de juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs au 31/12/n-1	28 844	28 403
Écart de change	0	0
Intérêt sur l'actif (produit)	854	807
Gains/(pertes) actuariels	- 244	- 294
Cotisations payées par l'employeur	2 328	3 308
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	25	- 18
Taxes, charges administratives et primes	0	0
Prestations payées par le fonds	- 2 735	- 3 362
Juste valeur des actifs au 31/12/n	29 072	28 844

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/2013 RETRAITÉ
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	33 385	29 359
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	- 29 072	- 28 844
Position nette (passif)/actif fin de période	4 313	515

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Predica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite,

- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite,
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale,
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Rendement des actifs des régimes

RENDEMENT DES ACTIFS DE RÉGIME			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
2,40 %	2,09 %	3,05 %	3,55 %

Hypothèses actuarielles utilisées

TAUX D'ACTUALISATION SUR 2014			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
1,45 %	1,74 %	1,45 %	0,61 %

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :
 - 5,30 % pour les indemnités de fin de carrière,
 - 0,80 % pour la retraite des présidents,
 - 3,28 % pour la retraite des cadres dirigeants,
 - 0,68 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite ;
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :

- 5,82 % pour les indemnités de fin de carrière,
- 0,09 % pour la retraite des présidents,
- 3,50 % pour la retraite des cadres dirigeants,
- 0,69 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite.

7.5 AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Il s'agit des autres avantages à long terme tels que les médailles du travail. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la provision s'élève à 1 403 milliers d'euros.

7.6 RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Le montant des indemnités administrateurs et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2014 est de 383 265 euros brut (csg-crds inclus). Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31/12/2014 à 3 006 979 euros.

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 356 658	1 595 533
Engagements en faveur d'établissements de crédit	24 359	154 994
Engagements en faveur de la clientèle	1 332 299	1 440 539
Ouverture de crédits confirmés	920 688	967 011
- Ouverture de crédits documentaires	5 917	4 142
- Autres ouvertures de crédits confirmés	914 771	962 869
Autres engagements en faveur de la clientèle	411 611	473 528
Engagements de garantie	965 872	676 958
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	706 862	434 831
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties ⁽¹⁾	706 862	434 831
Engagements d'ordre de la clientèle	259 010	242 127
Cautions immobilières	25 828	28 143
Autres garanties d'ordre de la clientèle	233 182	213 984
Engagements reçus		
Engagements de financement	100 000	942 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	100 000	942 152
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 409 980	3 358 443
Engagements reçus d'établissements de crédit	759 625	661 314
Engagements reçus de la clientèle	2 650 355	2 697 129
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	435 916	408 730
Autres garanties reçues	2 214 439	2 288 399

(1) Dont 272 093 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 434 757 milliers d'euros.

| Instruments financiers remis et reçus en garantie

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportés en garantie des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	3 640 050	4 514 471
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	4 860	
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 644 910	4 514 471
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

| Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a apporté 3 640 050 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 514 471 milliers d'euros en 2013. La Caisse régionale Centre Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Centre Loire a apporté :

- 2 181 427 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 581 476 milliers d'euros en 2013 ;
- 0 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre du dispositif SFEF (Société de financement de l'économie française), contre 340 819 milliers d'euros en 2013 ;
- 399 898 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de refinancement de l'habitat), contre 483 448 milliers d'euros en 2013 ;
- 1 058 725 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 108 727 milliers d'euros en 2013.

| Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

À l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 113 376 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 96 614 milliers d'euros au 31 décembre 2013, les garanties détenues par la Caisse régionale Centre Loire et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Centre Loire.

9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

| Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

| Reclassements effectués par la Caisse régionale Centre Loire

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale Centre Loire n'a pas opéré en 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit-price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

| Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(EN MILLIERS D'EUROS)	JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	PRIX CÔTÉ SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan				
Prêts et créances	11 510 263	0	11 510 263	0
Créances sur les établissements de crédit	458 833	0	458 833	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	17 356		17 356	
Comptes et prêts à terme	407 122		407 122	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	34 355		34 355	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	11 051 430	0	11 051 430	0
Créances commerciales	38 933		38 933	
Autres concours à la clientèle	10 905 339		10 905 339	
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	203		203	
Titres non cotés sur un marché actif	3 790		3 790	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	31 916		31 916	
Comptes ordinaires débiteurs	71 249		71 249	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	351 620	351 620	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	90 342	90 342		
Obligations et autres titres à revenu fixe	261 278	261 278		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 861 883	351 620	11 510 263	0

EN MILLIERS D'EUROS	JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013	PRIX CÔTÉ SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan				
Prêts et créances	11 841 189	3 732	11 809 161	28 296
Créances sur les établissements de crédit	423 096	0	423 096	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	16 386		16 386	
Comptes et prêts à terme	372 362		372 362	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	34 348		34 348	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	11 418 093	3 732	11 386 065	28 296
Créances commerciales	48 830		48 830	
Autres concours à la clientèle	11 206 761		11 206 761	
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	13 922		13 922	
Titres non cotés sur un marché actif	3 732	3 732		
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	68 583		40 287	28 296
Comptes ordinaires débiteurs	76 265		76 265	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	274 651	274 651	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	81 774	81 774		
Obligations et autres titres à revenu fixe	192 877	192 877		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 115 840	278 383	11 809 161	28 296

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il

s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

EN MILLIERS D'EUROS	JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	PRIX CÔTÉ SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	7 639 042	0	7 639 042	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	42 295		42 295	
Comptes et emprunts à terme	7 596 747		7 596 747	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	3 939 125	0	3 939 125	0
Comptes ordinaires créditeurs	2 419 863		2 419 863	
Comptes d'épargne à régime spécial	49 582		49 582	
Autres dettes envers la clientèle	1 469 680		1 469 680	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	44 662		44 662	
Dettes subordonnées	34 562	34 562		
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 657 391	34 562	11 622 829	0

EN MILLIERS D'EUROS	JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013	PRIX CÔTÉ SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	7 582 842	0	7 582 842	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	98 345		98 345	
Comptes et emprunts à terme	7 484 497		7 484 497	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	3 858 296	0	3 858 296	0
Comptes ordinaires créditeurs	2 306 841		2 306 841	
Comptes d'épargne à régime spécial	45 902		45 902	
Autres dettes envers la clientèle	1 505 553		1 505 553	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	58 084		58 084	
Dettes subordonnées	32 500		32 500	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 531 722	0	11 531 722	0

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex. : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

L'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre)

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment

ou CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment ou DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

| Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

EN MILLIERS D'EUROS	TOTAL 31/12/2014	PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	36 891	33 945	2 946	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	36 891	33 945	2 946	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 771	2 695	76	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 771	2 695	76	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 771	2 695	76	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 006 595	38 624	967 971	0
Effets publics et valeurs assimilées	22 667	22 574	93	
Obligations et autres titres à revenu fixe	803 377	16 037	787 340	
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	180 551	13	180 538	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	3 741		3 741	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 049 998	75 264	974 734	0
Transferts issus du niveau 1				
Transferts issus du niveau 2				
Transferts issus du niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 499 678 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

EN MILLIERS D'EUROS	TOTAL 31/12/2013	PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	34 138	31 588	2 550	0
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	34 138	31 588	2 550	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6 023	5 894	129	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	6 023	5 894	129	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 023	5 894	129	
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	700 640	128 298	572 342	-
Effets publics et valeurs assimilées	53 137	52 731	406	
Obligations et autres titres à revenu fixe	471 204	75 556	395 648	
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	176 299	11	176 288	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	9 746		9 746	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	750 547	165 780	584 767	0
Transferts issus du niveau 1				
Transferts issus du niveau 2				
Transferts issus du niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 485 550 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

| Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

(EN MILLIERS D'EUROS)	TOTAL 31/12/2014	PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 750	427	3 323	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	3 750	427	3 323	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	65 280		65 280	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	69 030	427	68 603	0
Transferts issus du niveau 1				
Transferts issus du niveau 2				
Transferts issus du niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

EN MILLIERS D'EUROS	TOTAL 31/12/2013	PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2	VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 834	166	2 668	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	2 834	166	2 668	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	40 273		40 273	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	43 107	166	42 941	0
Transferts issus du niveau 1				
Transferts issus du niveau 2				
Transferts issus du niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

11. COMPOSITION DU PÉRIMÈTRE

Les comptes consolidés incluent les 91 Caisses Locales affiliées à la Caisse régionale Centre Loire.

CAISSE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
Argent-sur-Sauldre	27, avenue Nationale	18410	Argent-sur-Sauldre
Artenay	22, rue d'Orléans	45410	Artenay
Aubigny-sur-Nère	13, rue Cambournac	18700	Aubigny-sur-Nère
Baugy	14, rue Saint-Martin	18800	Baugy
Beaugency	26, place du Martroi	45190	Beaugency
Beaune-la-Rolande	12 bis, Mail Est	45340	Beaune-la-Rolande
Bellegarde	5, rue Demersay	45270	Bellegarde
Bourges Littré	18, rue Littré - BP 187	18000	Bourges
Bourges Marronniers	4-6, rue Émile Martin	18000	Bourges
Bourges Nord	38-40, rue de Turly	18000	Bourges
Briare - Bonny	8, place de la République	45250	Briare
Brinon-sur-Beuvron	Place du Bourg	58420	Brinon-sur-Beuvron
Château-Chinon	10 bis, route de Nevers	58120	Château-Chinon
Châteaumeillant	11, place Saint-Blaise	18370	Châteaumeillant
Châteauneuf - St-Benoît	10, rue de la Vrillière	45110	Châteauneuf-sur-Loire
Châteauneuf-sur-Cher	Grande Rue	18190	Châteauneuf-sur-Cher
Château-Renard	Place du Château	45220	Château-Renard
Châtillon-Coligny	7, place Montmorency-Luxembourg	45230	Châtillon-Coligny
Châtillon-en-Bazois	Rue du Docteur Duret	58110	Châtillon-en-Bazois
Châtillon-sur-Loire	1, place des Victoires	45360	Châtillon-sur-Loire
Clamecy	Avenue de la République	58500	Clamecy
Cléry-St-André	144, rue du Maréchal Foch	45370	Cléry-St-André
Corbigny	13, avenue Saint-Jean	58800	Corbigny
Cosne-sur-Loire	15, square Gambon	58200	Cosne-Cours-sur-Loire
Courtenay	Place du Mail	45320	Courtenay
Culan	Place du Champ de foire	18270	Culan
Decize	17, quai de Loire	58300	Decize
Donzy	Boulevard d'Osmond	58220	Donzy
Dun-sur-Auron	1, place Gustave Vinadelle	18130	Dun-sur-Auron
Entrains-sur-Nohain	Place du Puits de fer	58410	Entrains-sur-Nohain
Entre Loire et Nièvre	72, avenue de Paris	58320	Pougues-les-Eaux
Fay-aux-Loges	41, rue Abbé Thomas	45450	Fay-aux-Loges
Ferrières-en-Gâtinais	16, Grande Rue	45210	Ferrières
Fleury - Saran	336, faubourg Bannier	45400	Fleury-les-Aubrais
Fours	7, route de Luzy	58250	Fours
Gien	28, avenue Maréchal Leclerc	45500	Gien
Graçay	Rue Félix Pyat	18310	Graçay
Henrichemont	Place Henri IV	18250	Henrichemont
Jargeau - Tigy	2, boulevard du Saumon	45150	Jargeau
La Charité-sur-Loire	Place du Général de Gaulle	58400	La Charité-sur-Loire
La Ferté-St-Aubin	53, avenue Maréchal Leclerc	45240	La Ferté-St-Aubin
La Guerche-sur-l'Aubois	18-20, rue Henri Barbusse	18150	La Guerche-sur-l'Aubois
La Source - St-Cyr	Centre commercial 2002	45100	Orléans
Le Châtelet-en-Berry	Grande Rue	18170	Le Châtelet
Léré	Grande Rue	18240	Léré
Les Aix-d'Angillon	Rue de la Liberté	18220	Les Aix-d'Angillon
Levet	Avenue Nationale	18340	Levet
Lignières	Avenue Jean Jaurès	18160	Lignières
Lormes	4, rue du Pont national	58140	Lormes
Lorris	3, rue Guillaume de Lorris	45260	Lorris
Luzy	Place du Champ de foire	58170	Luzy
Mehun - Lury	6-8, rue Agnès Sorel	18500	Mehun-sur-Yèvre
Meung-sur-Loire	46-48, rue du Général de Gaulle	45130	Meung-sur-Loire
Montargis	1, place Jules Ferry	45200	Montargis
Montsauche	Place de l'Ancienne Gare	58230	Montsauche-les-Settons

CAISSE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
Moulins-Engilbert	4, rue des Fossés	58290	Moulins-Engilbert
Nérondes	Grande Rue	18350	Nérondes
Neuville-aux-Bois	Allée René Cassin	45170	Neuville-aux-Bois
Nevers	24, rue des Merciers	58000	Nevers
Olivet	516, rue Marcel Belot	45160	Olivet
Orléans Centre	23, rue Théophile Chollet	45000	Orléans
Orléans St-Marceau	98, avenue Dauphine	45100	Orléans
Ouroux-en-Morvan	Grande Rue	58230	Ouroux-en-Morvan
Outarville	3, rue Robine	45480	Outarville
Patay - Charsonville - Épièds	13, place Jeanne d'Arc	45310	Patay
Pithiviers	35, Mail Ouest	45300	Pithiviers
Pouilly-sur-Loire	Place de la République	58150	Pouilly-sur-Loire
Prémery	Place du Champ de foire	58700	Prémery
Préveranges	Place du Marché	18370	Préveranges
Puisseaux-Malesherbes	2, place de la République	45390	Puisseaux
Sancergues	Grande Rue	18140	Sancergues
Sancerre	3, place du Puits Saint-Jean	18300	Sancerre
Sancoins	38-40, rue F. Duruisseau	18600	Sancoins
Sceaux-du-Gâtinais	Place de la Mairie	45490	Sceaux-du-Gâtinais
Sologne Nivernaise	Rue Théodore de Banville	58380	Dornes
St-Amand-en-Puisaye	Route de Cosne	58310	St-Amand-en-Puisaye
St-Amand-Montrond	25, rue Nationale - BP 63	18200	St-Amand-Montrond
St-Benin-d'Azy	Place du Champ de foire	58270	St-Benin-d'Azy
St-Doulchard	3, rue du Commerce	18230	St-Doulchard
S-Florent - Charost	Square Henri Barbusse	18400	St-Florent-sur-Cher
St-Jean-de-Braye - Chécy	30, rue de la Planche de pierre	45800	St-Jean-de-Braye
St-Jean-de-la-Ruelle - La Chapelle	86, rue Charles Beauhaire	45140	St-Jean-de-la-Ruelle
St-Jean-le-Blanc	Clos de l'Arche	45650	St-Jean-le-Blanc
St-Martin-d'Auxigny	Avenue de la République	18110	St-Martin-d'Auxigny
St-Pierre-le-Moûtier	11, rue du 11 Novembre	58240	St-Pierre-le-Moûtier
St-Saulge	Rue du Champ de foire	58330	St-Saulge
Sully-sur-Loire	23, rue du Grand Sully	45600	Sully-sur-Loire
Tannay	2, rue Émile Régnauld	58190	Tannay
Vailly-sur-Sauldre	Grande Rue	18260	Vailly-sur-Sauldre
Varzy	Place du Marché	58210	Varzy
Vierzon	17, rue de la République	18100	Vierzon

12. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente", sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Participations dans des établissements de crédit	512 493		498 365	
La Boétie	512 493	2,88	498 365	2,87
Participations dans les entreprises liées	48 559		44 719	
CACL Immobilier	5 242	100,00	5 168	100,00
Centre Loire Expansion	10 297	100,00	9 888	100,00
CACL Investissement	26 427	100,00	27 383	100,00
CACL Promotion	6 593	100,00	2 280	100,00
Autres titres de participation	77 318		73 571	
Sacam Développement	22 933	3,16	22 927	3,16
Sacam International	29 128	3,12	28 116	3,12
Autres titres de participation	25 257		22 528	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés⁽¹⁾	638 370		616 655	

(1) Dont 27 323 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable.

Une étude sur les participations détenues par la Caisse régionale a été réalisée en mai 2014.

Cette étude avait pour but de vérifier l'impact dans les comptes annuels des filiales non consolidées.

Les résultats ont démontré le caractère non significatif de ces filiales dans les comptes annuels de la Caisse régionale et justifier leur non-consolidation.

13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale Centre Loire.

14. MISE À DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous : 26, rue de la Godde, 45800 Saint-Jean-de-Braye.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

au 31/12/2014

Caisse Régionale
de Crédit Agricole
Mutuel centre Loire
Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 "Normes applicables et comparabilité" de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2014.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

CHANGEMENTS COMPTABLES

- La note 1.1 aux comptes consolidés expose les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice suite à l'application de nouvelles normes. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Provisionnement des risques de crédit

Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.5 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.

Valorisation et dépréciation des autres titres et des instruments financiers

Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 3.2, 3.3, 3.4, 4.3, 4.4, 6.2, 6.3, 6.5, 6.8 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente (note 1.3, 4.4, 6.3 et 6.5 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 1.3 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres SAS Rue La Boétie.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 20 février 2015

Les commissaires aux comptes

Orcom SCC
Bruno Rouillé

Mazars
Anne Veaute



COMPTES INDIVIDUELS

au 31/12/2014

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Centre Loire en date du 13 février 2015 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 mars 2015

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	31/12/14	31/12/13
Opérations interbancaires et assimilées		177 907	201 775
Caisse, banques centrales		55 042	51 032
Effets publics et valeurs assimilées	5	101 612	134 247
Créances sur les établissements de crédit	3	21 253	16 496
Opérations internes au Crédit Agricole	3	437 888	371 207
Opérations avec la clientèle	4	11 113 064	11 167 254
Opérations sur titres		1 101 170	729 038
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	303 298	293 137
Actions et autres titres à revenu variable	5	797 872	435 901
Valeurs immobilisées		744 606	751 125
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	597 787	610 182
Parts dans les entreprises liées	6	60 010	65 614
Immobilisations incorporelles	7	1 507	1 857
Immobilisations corporelles	7	85 302	73 472
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Comptes de régularisation et actifs divers		205 267	246 302
Autres actifs	8	103 859	98 403
Comptes de régularisation	8	101 408	147 899
Total actif		13 779 902	13 466 701

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	31/12/14	31/12/13
Opérations interbancaires et assimilées		8 210	1 957
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	8 210	1 957
Opérations internes au Crédit Agricole	10	7 892 896	7 674 546
Comptes créditeurs de la clientèle	11	3 939 239	3 890 867
Dettes représentées par un titre	12	44 662	58 639
Comptes de régularisation et passifs divers		188 598	201 287
Autres passifs	13	86 066	88 749
Comptes de régularisation	13	102 532	112 538
Provisions et dettes subordonnées		189 787	202 340
Provisions	14-15-16	156 562	169 111
Dettes subordonnées	18	33 225	33 229
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	43 703	43 703
Capitaux propres hors FRBG	19	1 472 807	1 393 362
Capital souscrit		56 119	56 119
Primes d'émission		201 754	201 754
Réserves		1 127 440	1 049 510
Écart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		-	- 215
Résultat de l'exercice		87 494	86 194
Total passif		13 779 902	13 466 701

Hors bilan au 31 décembre 2014

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	31/12/14	31/12/13
Engagements donnés		2 324 957	2 274 439
Engagements de financement	25	1 356 659	1 595 533
Engagements de garantie	25	965 871	676 955
Engagements sur titres	25	2 427	1 951

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	31/12/14	31/12/13
Engagements reçus		3 512 407	4 302 546
Engagements de financement	25	100 000	942 152
Engagements de garantie	25	3 409 980	3 358 443
Engagements sur titres	25	2 427	1 951

Notes concernant le hors bilan (autres informations) :
- opérations de change au comptant et à terme : note 22,
- opérations sur instruments financiers à terme : note 23.

Compte de résultat au 31 décembre 2014

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	31/12/14	31/12/13
Intérêts et produits assimilés	27-28	446 020	453 044
Intérêts et charges assimilés	27	- 233 881	- 237 881
Revenus des titres à revenu variable	28	16 886	5 536
Commissions (produits)	29	187 072	202 284
Commissions (charges)	29	- 27 825	- 25 954
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	18	- 187
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	5 202	6 450
Autres produits d'exploitation bancaire	32	954	615
Autres charges d'exploitation bancaire	32	- 2 875	- 1 954
Produit net bancaire		391 571	401 953
Charges générales d'exploitation	33	- 204 505	- 208 080
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 13 791	- 11 705
Résultat brut d'exploitation		173 275	182 168
Coût du risque	34	- 19 965	- 37 500
Résultat d'exploitation		153 310	144 668
Résultat net sur actifs immobilisés	35	- 13 347	- 2 772
Résultat courant avant impôt		139 963	141 896
Résultat exceptionnel	36		
Impôt sur les bénéfices	37	- 52 469	- 55 702
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées			
Résultat net de l'exercice		87 494	86 194

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8, allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9. Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société en courtage d'assurances.

Au 31 décembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,46 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,35 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014, soit 0,19 % de son capital, contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 27,7 % du capital sous la forme de Certificats coopératifs d'associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes.

| Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

| Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créateurs de la clientèle".

| Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées par Crédit Agricole SA, elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

| Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

| Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

| Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

| Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

| Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités

bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole SA, organe central et membre du réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole SA) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole SA consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027, sous réserve d'une résiliation anticipée, totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole SA, les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole SA et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales. La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole SA et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en produit net bancaire. En cas d'appel des garanties ou, le cas échéant, lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur,

la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

1.3 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2014

Néant.

1.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2014

Néant.

NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole Centre Loire sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Centre Loire est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 7 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants.

RÈGLEMENTS	DATE DE PUBLICATION PAR L'ÉTAT FRANÇAIS	DATE DE 1 ^{RE} APPLICATION : EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU	APPLICABLE DANS CENTRE LOIRE
Recommandation ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	7 novembre 2013 n° 2013-02	1 ^{er} janvier 2014 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable	14 janvier 2014 n° 2014-01	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des sociétés de financement	6 février 2014 n° 2014-02	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable général	5 juin 2014 n° 2014-03	16 octobre 2014	Oui
Règlement ANC relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance	5 juin 2014 n° 2014-04	1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières et des redevances de forage	2 octobre 2014 n° 2014-05	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier	2 octobre 2014 n° 2014-06	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014	Non

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la période

2.1 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002. Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle). Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole SA à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

| Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement). La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 67 298 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 18 176 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite ci-dessus.

Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 937 milliers d'euros.

| Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- une créance présente un retard de plus de 180 jours concernant les crédits habitat et les crédits aux collectivités publiques et 90 jours concernant les autres créances ou lorsqu'un compte présente un débit non autorisé de plus de 90 jours sur tous les marchés,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles, qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises
Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne

répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

| Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

| Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

| Dépréciations au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles bâlois (provision base collective : 51 666 milliers d'euros, provision sectorielle : 49 304 milliers d'euros). Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement. Les secteurs couverts sont la filière LBO, professionnels de l'immobilier, secteur industriel-automobile, boulangerie, hôtel-bar-restaurant, forbearance, céréale et agriculture.

| Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 PORTEFEUILLE – TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

| Titres de transaction

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2014.

| Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des Sicav et des Fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de Bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, prove-

nant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

| Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices

suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

| Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2014.

| Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de Bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

| Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire déter-

mine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

| Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

| Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré, en 2014, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 IMMOBILISATIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations. Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation. Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées". Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 PROVISIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

| Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le

but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Centre Loire à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'un FRBG de 43 703 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

2.8 OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les instruments financiers à terme ou conditionnels essentiellement à des fins de couverture.

| Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie "b" article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole SA (catégorie "c" article 2.1 du règlement 90-15) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique "Intérêts et produits (charges) assimilé(e) s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

| Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie "a" article 2.1 du règlement 90-15),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie "d" article 2.1 du règlement 90-15).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés. En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du renouvellement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories "a" et "d" de l'article 2.1. du règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indicatifs,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 OPÉRATIONS EN DEVICES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché

en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'établit à 14 milliers d'euros.

2.10 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 22 et 23.

2.11 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 18 juin 2013.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.12 AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre

Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de crédits projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation cor-

respondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements de retraites et avantages similaires souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont précisés en note 16.

| Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé. Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "Frais de personnel".

2.13 SOUSCRIPTION D'ACTIONS PROPOSÉES AUX SALARIÉS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne rele-

vant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas comptabilisé de charges ou de produits exceptionnels sur l'exercice.

2.15 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a signé avec Crédit Agricole SA une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale. En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14						31/12/13	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
- à vue	9 017				9 017	0	9 017	7 106
- à terme	10 288				10 288	0	10 288	7 434
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				1 948	1 948		1 948	1 956
Total	19 305	0	0	1 948	21 253	0	21 253	16 496
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							21 253	16 496
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	43 445				43 445	1	43 446	10 723
Comptes et avances à terme	7 869	15 336	11 857	321 460	356 522	5 513	362 035	328 073
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				32 400	0	7	32 407	32 411
Total	51 314	15 336	11 857	353 860	399 967	5 521	437 888	371 207
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							437 888	371 207
Total							459 141	387 703

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 34 355 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 29 093 milliers d'euros. Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations financières internes.

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14						31/12/13	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	39 985	1 425			41 410	216	41 627	49 212
Autres concours à la clientèle	648 870	1 109 043	3 822 505	5 582 148	11 162 566	60 144	11 222 711	11 280 715
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	93 991				93 991	291	94 282	75 195
Dépréciations							- 245 556	- 237 868
Valeur nette au bilan							11 113 064	11 167 254

| Commentaires

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 203 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 29 093 milliers d'euros. Parmi les créances sur la clientèle, 2 131 590 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2014, contre 2 502 229 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2014 s'élèvent à 67 298 milliers d'euros, contre 18 176 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

4.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14					31/12/13				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	6 022 745	140 702	70 300	93 604	52 187	5 949 946	139 086	76 215	101 986	66 984
Agriculteurs	1 352 411	29 281	21 516	24 612	19 008	1 314 966	27 018	18 942	22 632	17 531
Autres professionnels	1 241 475	69 695	46 656	56 403	40 046	1 296 201	64 566	42 489	52 243	37 504
Clientèle financière	174 290	7 066	4 800	5 857	4 569	170 666	6 765	4 440	5 836	3 753
Entreprises	1 488 258	78 957	51 743	64 687	43 684	1 495 611	66 734	40 384	54 783	36 770
Collectivités publiques	1 040 897					1 139 223				
Autres agents économiques	38 543	474	387	393	373	38 508	415	397	388	376
Total	11 358 618	326 175	195 402	245 556	159 867	11 405 121	304 584	182 867	237 868	162 918

NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14					31/12/13
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				100 949	100 949	133 411
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées				664	664	957
Dépréciations					0	- 121
Valeur nette au bilan	0	0	0	101 612	101 612	134 247
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾						
Émis par organismes publics				109 494	109 494	76 093
Autres émetteurs		70 136		119 211	189 347	212 990
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		340		4 159	4 499	4 249
Dépréciations		- 41			- 41	- 194
Valeur nette au bilan	0	70 435	0	232 863	303 298	293 138
Actions et autres titres à revenu variable		798 341			798 341	435 936
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		- 469			- 469	- 35
Valeur nette au bilan	0	797 872	0	0	797 872	435 901
Total	0	868 307	0	334 475	1 202 782	863 286
Valeurs estimatives	0	908 954	0	369 465	1 278 419	906 762

(1) Dont 29 093 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2014 et 29 025 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le montant des cessions de titres d'investissement, intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRC 2005-01, s'est élevé à 500 milliers d'euros.

Valeurs estimatives

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 40 988 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 34 030 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de Bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 39 811 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 14 656 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Administration et banques centrales (y compris États)	109 494	76 093
Établissements de crédit	135 780	164 561
Clientèle financière	841 832	470 267
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	10 075	14 098
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 097 181	725 019
Créances rattachées	4 499	4 249
Dépréciations	- 510	- 230
Valeur nette au bilan	1 101 170	729 038

5.2 VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14				31/12/13			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	298 841	100 949	798 341	1 198 130	289 083	133 411	435 936	858 430
dont titres cotés	244 784	100 949	11	345 743	235 444	133 411	11	368 866
dont titres non cotés	54 057	0	798 331	852 388	53 639		435 925	489 564
Créances rattachées	4 499	664	0	5 162	4 249	957		5 206
Dépréciations	41	0	469	510	194	121	35	350
Valeur nette au bilan	303 298	101 612	797 872	1 202 782	293 138	134 247	435 901	863 286

Commentaires

La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 797 872 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 784 285 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2014.

EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR D'INVENTAIRE	VALEUR LIQUIDATIVE
OPCVM monétaires	425 874	427 649
OPCVM obligataires	319 501	336 705
OPCVM actions	11	13
OPCVM autres	52 487	66 138
Total	797 872	830 505

5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/13
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur brute	5 569	7 622	144 056	141 594	298 840	4 499	303 339	293 332
Dépréciations					41		41	194
Valeur nette au bilan					298 799	4 499	303 298	293 138
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	0
Valeur brute			11 066	89 883	100 949	664	101 612	134 368
Dépréciations					0		0	121
Valeur nette au bilan					100 949	664	101 612	134 247

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2014.

INFORMATIONS FINANCIÈRES FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE (EN POUR- CENTAGE)	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉS	PNB OU CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES (À PRÉCISER) DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	RÉSULTATS (BÉNÉFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS) ⁽¹⁾	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
			BRUTES	NETTES				
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Caisse régionale Centre Loire								
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit								
Participations dans des établissements de crédit			518 435	518 435				
SAS Rue La Boétie	2 480 628	2,88	518 435	518 435			- 5 606	13 883
Autres parts dans les entreprises liées			60 649	47 020	12 969			
SAS Centre Loire Immobilier	5 000	100,00	9 149	5 000		518	48	
SAS Centre Loire Investissement	30 000	100,00	30 000	26 427		1 266	- 426	
SAS Centre Loire Promotion	12 500	100,00	12 500	6 593	12 569	816	- 879	
SAS Centre Loire Expansion	9 000	99,99	9 000	9 000	400		191	
Autres titres de participations			69 656	56 408	14 548			
Carcie	3 000	36,00	1 080	657		973	- 620	
Sodicar	48	25,00	12	0			- 211	
Sepal	46	23,33	42	42		445	57	
Sacam Centre	3 162	20,88	671	671			- 4	
Sepac	11	12,77	1	1		450	22	
Centre monétique méditerranéen	19	12,50	2	2			0	
Safer du Centre	947	10,63	96	96		6 355	243	
Carvest	300	6,18	25	25		1 910	61	
Sacam Machinisme	3 000	4,14	125	125			138	
Sacam Assurance caution	8 800	3,79	345	345			1 723	63
Sem Vierzon	500	3,70	19	19		1 147	- 290	
Sep Terre de Bourgogne	139	3,51	5	5		1 469	- 15	1
Safer Bourgogne	1 301	3,38	42	42		19 382	128	
Sacam Pleinchamp	3 680	3,21	269	180			68	
Sacam Développement	725 471	3,16	23 059	22 933	10 784		11 720	361
Sem patrimoniale d'Orléans	4 000	3,15	126	123		48	- 67	
Sacam International	522 023	3,12	28 115	17 413			80 712	1 424
Saem Loire et Nièvre	336	3,00	10	10		347	347	
CA-Innove	1 563	2,97	120	40			- 199	
Scicam	14 563	2,92	424	424		3 459	1 872	
Sacam Avenir	113 464	2,92	3 337	3 337			- 21	
SAS Miromesnil	38	2,85	1	1			- 9	
SAS Segur	38	2,85	1	1			- 7	
Courcelles	150	2,84	4	1			- 33	
Sacam Fia Net Europe	47 185	2,80	1 320	113			- 6 932	
GIE Orchestra bail	0	2,78			3 764	27 928	- 5 566	
SAS Progica	7 300	2,77	202	202			- 12	
Sacam Participations	62 558	2,77	2 005	2 005		276	1 769	
Sacam Fireca	22 510	2,73	1 220	642			- 134	
SAS Sacam Immobilier	136 759	2,65	3 702	3 702			- 231	
Orléans Gestion	720	2,50	37	37		10 934	110	
Semdo	768	2,19	17	17		26 040	- 18	
Crédit Agricole titres	15 245	2,11	624	624		115 780	1 490	
Sirca	7	2,04	0	0		90 252	49	
SAS Développement	11 362	2,01	228	221			- 592	
C2MS	53 053	1,73	916	916			9	52
CA Agis	15 000	1,47	220	207		158 564	- 173	
CA Riou Holding	70 000	1,43	1 001	1 001			214	
Cedicam	14 008	1,42	198	198		226 706	7 045	97
Radian	750	1,34	34	29			180	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de la Caisse régionale Centre Loire								
Autres titres de participations			4 214	4 018	4 222			
Total parts dans les entreprises liées et participations			652 954	625 881	31 739			

(1) L'information "résultat du dernier exercice" concerne l'exercice 2013.

6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14		31/12/13	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	60 649		52 149	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	12 969		21 422	
Créances rattachées	21		529	
Dépréciations	- 13 629		- 8 486	
Valeur nette au bilan	60 010	61 307	65 614	66 503
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	589 281		573 412	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	15 006		43 448	
Créances rattachées	152		173	
Dépréciations	- 13 444		- 13 592	
Sous-total titres de participation	590 995	757 753	603 441	739 539
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 023		3 023	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	3 764		3 713	
Créances rattachées	5		5	
Dépréciations	0		0	
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 792	6 802	6 741	6 754
Valeur nette au bilan	597 787	764 555	610 182	746 293
Total des titres de participation	657 797	825 862	675 796	812 796
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	684 692		697 166	
Titres cotés				
Total	684 692		697 166	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

| Immobilisations financières

EN MILLIERS D'EUROS	01/01/14	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS)	DIMINUTIONS (CES- SIONS, ÉCHÉANCE)	31/12/14
Parts dans les entreprises liées				
Valeurs brutes	52 149	8 500		60 649
Avances consolidables	21 422	520	8 973	12 969
Créances rattachées	529	2 240	2 748	21
Dépréciations	- 8 486	- 5 143		- 13 629
Valeur nette au bilan	65 614	6 117	11 721	60 010
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation	603 441	33 242	45 688	590 995
Valeurs brutes	573 412	17 268	1 398	589 282
Avances consolidables	43 448	14 129	42 572	15 005
Créances rattachées	173	2 728	2 749	152
Dépréciations	- 13 592	- 883	- 1 031	- 13 444
Sous-total titres de participation	603 441	33 242	45 688	590 995
Autres titres détenus à long terme	6 741	119	68	6 792
Valeurs brutes	3 023			3 023
Avances consolidables	3 713	51		3 764
Créances rattachées	5	68	68	5
Dépréciations	0			0
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 741	119	68	6 792
Valeur nette au bilan	610 182	33 361	45 756	597 787
Total	675 796	39 478	57 477	657 797

Immobilisations corporelles et incorporelles

EN MILLIERS D'EUROS	01/01/14	AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS)	DIMINUTIONS (CES- SIONS, ÉCHÉANCE)	31/12/14
Immobilisations corporelles				
Valeurs brutes	215 846	50 197	36 608	229 435
Amortissements et dépréciations	- 143 362	- 13 511	- 11 738	- 145 134
Immobilisations corporelles hors exploitation	988	13		1 001
Valeur nette au bilan	73 472	36 700	24 870	85 302
Immobilisations incorporelles				
Valeurs brutes	8 792	35	105	8 722
Amortissements et dépréciations	- 6 936	- 280	0	- 7 216
Valeur nette au bilan	1 857	- 245	105	1 507
Total	75 329	36 455	24 975	86 808

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Autres actifs⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	0	0
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	103 803	98 318
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	56	85
Valeur nette au bilan	103 859	98 403
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	42 278	75 081
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	14	10
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	57	69
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 362	5 835
Autres produits à recevoir	49 913	54 225
Charges à répartir	0	0
Autres comptes de régularisation	7 786	12 679
Valeur nette au bilan	101 408	147 899
Total	205 267	246 302

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 - DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS	SOLDE AU 01/01/2014	DOTATIONS	REPRISES ET UTILISATIONS	DÉSACTUALISATION	AUTRES MOUVEMENTS	SOLDE AU 31/12/2014
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	237 868	105 316	95 749	1 880	1	245 556
Sur opérations sur titres	351	469	310			510
Sur valeurs immobilisées	23 044	6 284	1 031			28 297
Sur autres actifs	5 084	23	4			5 103
Total	266 347	112 092	97 094	1 880	1	279 466

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14							31/12/13
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
- à vue	6 261				6 261		6 261	3
- à terme	1 948				1 948		1 948	1 954
Valeurs données en pension					0		0	0
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
Valeur au bilan	8 210	0	0	0	8 210	0	8 210	1 957
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	83 296				83 296	1 011	84 307	127 887
Comptes et avances à terme	1 263 324	2 278 546	2 868 652	1 392 569	7 803 091	5 498	7 808 589	7 546 659
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
Valeur au bilan	1 346 620	2 278 546	2 868 652	1 392 569	7 886 387	6 509	7 892 896	7 674 546
Total	1 354 830	2 278 546	2 868 652	1 392 569	7 894 597	6 509	7 901 106	7 676 503

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

11.1 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14							31/12/13
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 419 854				2 419 854	9	2 419 863	2 306 852
Comptes d'épargne à régime spécial :	49 582	0	0	0	49 582		49 582	45 902
- à vue	49 582				49 582		49 582	45 902
- à terme					0		0	0
Autres dettes envers la clientèle :	197 156	325 507	873 194	35 963	1 431 820	37 973	1 469 793	1 538 114
- à vue	12 554				12 554		12 554	7 643
- à terme	184 602	325 507	873 194	35 963	1 419 266	37 973	1 457 239	1 530 472
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
Valeur au bilan	2 666 592	325 507	873 194	35 963	3 901 256	37 982	3 939 239	3 890 867

11.2 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Particuliers	2 084 194	2 131 282
Agriculteurs	319 356	327 309
Autres professionnels	231 945	232 356
Clientèle financière	42 240	29 585
Entreprises	1 078 884	994 386
Collectivités publiques	20 914	23 334
Autres agents économiques	123 724	120 044
Total en principal	3 901 257	3 858 295
Dettes rattachées	37 983	32 572
Valeur au bilan	3 939 239	3 890 867

NOTE 12 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

12.1 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14					31/12/13		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattA- chées	Total	Total
Bons de caisse					0		0	0
Titres du marché interbancaire					0		0	0
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	11 270	19 735	12 374	800	44 179	483	44 662	58 639
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0
Valeur au bilan	11 270	19 735	12 374	800	44 179	483	44 662	58 639

NOTE 13 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Autres passifs⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	9	0
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	77 670	81 704
Versements restant à effectuer sur titres	8 387	7 045
Valeur au bilan	86 066	88 749
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	5 286	5 449
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7	4
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	260
Produits constatés d'avance	54 278	63 358
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 109	8 758
Autres charges à payer	30 565	29 015
Autres comptes de régularisation	6 289	5 695
Valeur au bilan	102 532	112 538
Total	188 598	201 287

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 - PROVISIONS

EN MILLIERS D'EUROS	SOLDE AU 01/01/2014	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILI- SÉES	SOLDE AU 31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	188		28		160
Provisions pour autres engagements sociaux	1 392	129	119		1 403
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	10 746	6 977		5 287	12 436
Provisions pour litiges fiscaux	216	472	27	182	479
Provisions pour autres litiges	8 209	1 463	641	3 504	5 526
Provision pour risques pays	0				0
Provisions pour risques de crédit ⁽¹⁾	112 721	6 177		17 928	100 970
Provisions pour restructurations	0				0
Provisions pour impôts	0				0
Provisions sur participations	0				0
Provisions pour risques opérationnels ⁽²⁾	12 689	606	723	2 325	10 246
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽³⁾	9 445	5 865			15 309
Autres provisions ⁽⁴⁾	13 505	1 872	4 757	587	10 033
Valeur au bilan	169 111	23 561	6 295	29 813	156 562

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle 2.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Voir note 16 ci-après.

(4) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

Commentaires

Droits à DIF au 31/12/2014 : 9 582 heures.
Droits à DIF non consommés : 179 812 heures.
Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle issue de la dernière loi du 5 mars 2014 et de ses textes d'application, les dispositions relatives au droit individuel à la formation (DIF) sont remplacées, à compter du 1^{er} janvier 2015, par un nouveau

dispositif : le compte personnel de formation (CPF).

Toutefois, les heures acquises au titre du DIF au 31 décembre 2014 sont utilisables dans les conditions du nouveau compte personnel de formation, jusqu'au 31 décembre 2020. Elles pourront être complétées, le cas échéant, par les heures qui seront inscrites

dans le nouveau CPF et seront alors mobilisées en premier lieu.

NOTE 15 - ÉPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

EN MILLIONS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Plans d'épargne logement :		
ancienneté de moins de 4 ans	594	326
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	484	483
ancienneté de plus de 10 ans	739	855
Total plans d'épargne logement	1 817	1 664
Total comptes épargne logement	321	356
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	2 138	2 020

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'État.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

EN MILLIONS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Plans d'épargne logement	8	11
Comptes épargne logement	46	57
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	54	68

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

EN MILLIONS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Plans d'épargne logement :		
ancienneté de moins de 4 ans	4	
ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2	1
ancienneté de plus de 10 ans	9	8
Total plans d'épargne logement	15	9
Total comptes épargne logement		
Total provision au titre des contrats épargne logement	15	9

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

EN MILLIERS D'EUROS	01/01/14	DOTATIONS	REPRISES	31/12/14
Plans d'épargne logement	9 445	5 864		15 309
Comptes épargne logement				0
Total provision au titre des contrats épargne logement	9 445	5 864	0	15 309

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2014 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.
Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement

des Plans épargne logement et des comptes épargne logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour

servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. D'autre part, la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Dette actuarielle au 31/12/n-1	29 359	30 021
Écart d'ouverture	0	15
Coût des services rendus sur l'exercice	1 715	1 870
Coût financier	844	800
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	25	- 18
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	- 2 735	- 3 362
(Gains)/pertes actuariels	4177	33
Dette actuarielle au 31/12/n	33 385	29 359

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Écart d'ouverture	0	15
Coût des services rendus	1 715	1 870
Coût financier	844	800
Rendement attendu des actifs	- 854	- 807
Coût des services passés	0	0
Amortissement des (Gains)/pertes actuariels net	596	0
(Gains)/pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains)/pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	0	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 301	1 878

Variations de juste valeur des actifs des régimes

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n-1	28 844	28 403
Rendement attendu des actifs	854	807
Gains/(pertes) actuariels	- 244	- 294
Cotisations payées par l'employeur	2 328	3 308
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	25	-18
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	- 2 735	- 3 362
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	29 072	28 844

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Predica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite,
- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite,
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale,
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Variations de la provision

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Dettes actuarielles au 31/12/n	33385	29359
Impact de la limitation d'actifs	0	0
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	4 153	327
Juste valeur des actifs fin de période	- 29 072	- 28 844
Position nette (passif)/actifs au 31/12/n	160	188

Rendement des actifs des régimes

RENDEMENT DES ACTIFS DE RÉGIME			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
2,40 %	2,09 %	3,05 %	3,55 %

Hypothèses actuarielles utilisées

TAUX D'ACTUALISATION SUR 2014			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
1,45 %	1,74 %	1,45 %	0,61 %

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :
 - 5,30 % pour les indemnités de fin de carrière,
 - 0,80 % pour la retraite des présidents,
 - 3,28 % pour la retraite des cadres dirigeants,
 - 0,68 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite ;
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :
 - 5,82 % pour les indemnités de fin de carrière,
 - 0,09 % pour la retraite des présidents,
 - 3,50 % pour la retraite des cadres dirigeants,
 - 0,69 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite.

NOTE 17 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Fonds pour risques bancaires généraux	43 703	43 703
Valeur au bilan	43 703	43 703

NOTE 18 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14					31/12/13		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	32 500	0	32 500	725	33 225	33 229
Valeur au bilan	0	0	32 500	0	32 500	725	33 225	33 229

Commentaires

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 725 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 729 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

NOTE 19 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

Variation des capitaux propres

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAUX PROPRES					
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2012	56 119	744 840	32 031	397 415	85 073	1 315 478
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011					- 8 095	- 8 095
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		57 734		19 244	- 76 978	0
Affectation du résultat social 2011						0
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2013					86 194	86 194
Autres variations				- 215		- 215
Solde au 31 décembre 2013	56 119	802 574	32 031	416 444	86 194	1 393 362
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013					- 8 049	- 8 049
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		58 447		19 482	- 77 930	- 1
Affectation du résultat social 2013						0
Report à nouveau débiteur				215	- 215	0
Résultat de l'exercice 2014					87 494	87 494
Autres variations						0
Solde au 31 décembre 2014	56 119	861 021	32 031	436 141	87 494	1 472 807

Résultat par action

Une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Les capitaux propres de la Caisse régionale de Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, la communication du résultat par action est inappropriée.

NOTE 20 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Capitaux propres	1 472 807	1 393 362
Fonds pour risques bancaires généraux	43 703	43 703
Dettes subordonnées et titres participatifs	33 225	33 229
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	1 549 735	1 470 294

NOTE 21 - TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de

la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient conclues à des conditions anormales de marché.

NOTE 22 - OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14		31/12/13	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	15 673	15 659	11 149	11 139
Devises	8 105	8 105	5 507	5 507
Euros	7 568	7 554	5 642	5 632
Prêts et emprunts en devises				
Total	15 673	15 659	11 149	11 139

NOTE 23 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14			31/12/13
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 823 194	96 082	1 919 276	2 249 198
Opérations sur marchés organisés⁽¹⁾	0	0	0	0
Opérations de gré à gré⁽¹⁾	1 823 194	96 082	1 919 276	2 249 198
Swaps de taux d'intérêt	1 823 194	96 082	1 919 276	2 249 198
Opérations conditionnelles	0	10 934	10 934	39 602
Opérations de gré à gré	0	10 934	10 934	39 602
Instruments de taux d'intérêts à terme				
- achetés			0	3 153
- vendus			0	3 153
Instruments de taux de change à terme				
- achetés		5 467	5 467	16 648
- vendus		5 467	5 467	16 648
Total	1 823 194	107 016	1 930 210	2 288 800

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux) ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

23.1 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

EN MILLIERS D'EUROS	TOTAL 31/12/2014			DONT OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0			
Options de change	0	0	0			
Options de taux	0	0	0			
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0			
FRA	0	0	0			
Swaps de taux d'intérêt	338 770	1 043 193	537 313	338 770	1 043 193	537 313
Caps, floors, collars	0	0	0			
Forward taux	0	0	0			
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0			
Sous-total	338 770	1 043 193	537 313	338 770	1 043 193	537 313
Swaps de devises	3 731	7 202	0	3 731	7 202	
Opérations de change à terme	31 332	0	0	31 332		
Sous-total	35 063	7 202	0	35 063	7 202	0
Total	373 833	1 050 395	537 313	373 833	1 050 395	537 313

EN MILLIERS D'EUROS	TOTAL 31/12/2013			DONT OPERATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0			
Options de change	0	0	0			
Options de taux	0	0	0			
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0			
FRA.	0	0	0			
Swaps de taux d'intérêt	665 854	1 198 300	385 044	665 854	1 198 300	385 044
Caps, floors, collars	6 306	0	0	6 306		
Forward taux	0	0	0			
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0			
Sous-total	672 160	1 198 300	385 044	672 160	1 198 300	385 044
Swaps de devises	4 251	29 046	0	4 251	29 046	
Opérations de change à terme	22 288	0	0	22 288		
Sous-total	26 539	29 046	0	26 539	29 046	0
Total	698 699	1 227 346	385 044	698 699	1 227 346	385 044

23.2 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14		31/12/13	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devises sur marchés organisés				
Options de taux				
FRA.				
Swaps de taux d'intérêt	- 61 579	1 918 156	- 30 644	2 249 198
Forward taux				
Caps, floors, collars				6 306
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous-total	- 61 579	1 918 156	- 30 644	2 255 504
Swaps de devises		10 934		33 296
Opérations de change à terme		31 332		22 288
Sous-total	0	42 266	0	55 584
Total	- 61 579	1 960 422	- 30 644	2 311 088

23.3 INFORMATION SUR LES SWAPS

| Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

EN MILLIERS D'EUROS	POSITION OUVERTE ISOLÉE	MICRO-COUVERTURE	MACRO-COUVERTURE	SWAPS DE TRANSACTION
Contrats d'échange de taux	96 082	57 699	1 765 495	
Contrats assimilés ⁽¹⁾				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1^{er} du règlement 90-15 du CRBF.

NOTE 24 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments financiers à terme utilisés par l'établissement, mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant

de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats, peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme.

EN MILLIERS D'EUROS	ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DE L'OCDE	GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	AUTRES CONTREPARTIES
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	350 000	1 511 925	57 351
Opérations sur instruments de taux de change		10 933	
Opérations sur autres instruments		0	

NOTE 25 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 356 659	1 595 533
- Engagements en faveur d'établissements de crédit	24 359	154 994
- Engagements en faveur de la clientèle	1 332 300	1 440 539
- Ouverture de crédits confirmés	920 688	967 011
- Ouverture de crédits documentaires	5 917	4 142
- Autres ouvertures de crédits confirmés	914 771	962 869
- Autres engagements en faveur de la clientèle	411 612	473 528
Engagements de garantie	965 871	676 955
- Engagements d'ordre d'établissements de crédit	706 861	434 831
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties ⁽¹⁾	706 861	434 831
- Engagements d'ordre de la clientèle	259 011	242 124
- Cautions immobilières	25 828	28 143
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	233 183	213 981
Engagements sur titres	2 427	1 951
- Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
- Autres engagements à donner	2 427	1 951
Engagements reçus		
Engagements de financement	100 000	942 152
- Engagements reçus d'établissements de crédit	100 000	942 152
- Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 409 980	3 358 443
- Engagements reçus d'établissements de crédit	759 625	661 314
- Engagements reçus de la clientèle	2 650 355	2 697 129
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	435 916	408 730
- Autres garanties reçues	2 214 439	2 288 399
Engagements sur titres	2 427	1 951
- Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
- Autres engagements reçus	2 427	1 951

(1) Dont 272 093 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 434 757 milliers d'euros.

NOTE 26 - ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIÉES

La lettre de garantie donnée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à Crédit Agricole SA s'élève à 1 385 millions d'euros.

NOTE 27 - PRODUITS NETS D'INTERÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 454	8 932
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 827	24 862
Sur opérations avec la clientèle	388 558	407 103
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	18 176	12 036
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	5	4
Autres intérêts et produits assimilés	0	107
Intérêts et produits assimilés	446 020	453 044
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 485	8 954
Sur opérations internes au Crédit Agricole	148 973	162 146
Sur opérations avec la clientèle	52 809	51 620
Charge nette sur opérations de macro-couverture	14 212	12 333
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 779	1 619
Sur dettes représentées par un titre	1 200	1 209
Autres intérêts et charges assimilées	423	0
Intérêts et charges assimilées	233 881	237 881
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés⁽¹⁾	212 139	215 163

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2014 est de 725 milliers d'euros, il était de 729 milliers d'euros au 31 décembre 2013

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 28 - REVENUS DES TITRES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Titres de placement	2 754	3 027
Livret développement durable		
Titres d'investissement	8 620	8 124
Opérations diverses sur titres	6 807	888
Revenus des titres à revenus fixes	18 181	12 039
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	16 886	5 519
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	17
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	16 886	5 536
Total des revenus sur titres	35 067	17 575

NOTE 29 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(EN MILLIERS D'EUROS)	31/12/14			31/12/13		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Sur opérations avec les établissements de crédit	454	5	449	426	3	423
Sur opérations internes au Crédit Agricole	34 868	17 018	17 850	38 705	14 165	24 539
Sur opérations avec la clientèle	43 833	250	43 583	54 062	343	53 719
Sur opérations sur titres		1	- 1			0
Sur opérations de change	101		101	112		112
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan			0			0
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	105 544	9 771	95 773	108 190	9 017	99 173
Provision pour risques sur commissions	2 271	780	1 491	790	2 425	- 1 635
Total produit net des commissions	187 072	27 825	159 246	202 284	25 954	176 330

(1) Dont prestations d'assurance vie : 20 570 milliers d'euros.

NOTE 30 - GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	296	234
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	- 278	- 421
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations	18	- 187

NOTE 31 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	469	261
Reprises de dépréciations	310	917
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 159	656
Plus-values de cession réalisées	5 468	5 856
Moins-values de cession réalisées	106	62
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	5 362	5 794
Solde des opérations sur titres de placement	5 202	6 450
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5 202	6 450

NOTE 32 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Produits divers	954	615
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	954	615
Charges diverses	1 357	656
Quote-part des opérations faites en commun	1 518	1 298
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	2 875	1 954
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	- 1 921	- 1 339

NOTE 33 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Frais de personnel		
Salaires et traitements	65 918	64 392
Charges sociales :	33 245	35 491
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	10 130	11 280
Intéressement et participation	12 745	12 670
Impôts et taxes sur rémunérations	13 932	13 983
Transfert de charges	- 1 514	- 1 687
Total des charges de personnel	124 327	124 849
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	124 327	124 849
Frais administratifs		
Impôts et taxes	10 939	9 534
Services extérieurs et autres frais administratifs	69 239	73 696
Total des charges administratives	80 178	83 230
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	80 178	83 230
Charges générales d'exploitation	204 505	208 080

| Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé et de l'exercice 2013, un montant de 4 606 milliers d'euros a été accordé à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 4 606 milliers d'euros au 31 décembre 2014 pour les dépenses suivantes :

- ressources humaines (formations, recrutements, outils de gestions, cabinet de consultants),
- innovation (smartphones, tablettes),
- investissement (agence Agora, modernisation et renouvellement des guichets automatiques de banque).

| Effectif moyen

Effectif par catégorie

Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité.

CATÉGORIES DE PERSONNEL	31/12/14	31/12/13
Cadres	520	511
Non-cadres	1 405	1 412
Total	1 925	1 923
Dont : - France	1 925	1 923
- Étranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Le montant des indemnités administrateurs et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2014 est de 383 265 euros brut (csg-crds inclus).

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31/12/2014 à 3 006 979 euros.

NOTE 34 - COÛT DU RISQUE

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Dotations aux provisions et dépréciations	- 112 592	- 135 060
Dépréciations de créances douteuses	- 97 835	- 97 665
Autres provisions et dépréciations	- 14 757	- 37 396
Reprises de provisions et dépréciations	117 157	120 757
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	88 511	97 433
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	28 646	23 324
Variation des provisions et dépréciations	4 565	- 14 303
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	- 1 092	- 1 048
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	- 24 398	- 22 006
Décote sur prêts restructurés	- 250	- 885
Récupérations sur créances amorties	1 261	941
Autres pertes	- 50	- 200
Coût du risque	- 19 965	- 37 500

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 21 256 milliers d'euros. Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 2 637 milliers d'euros.

(2) Dont 555 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 599 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 21 256 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 35 - RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	6 027	2 716
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	6 027	2 716
Reprises de dépréciations	1 031	256
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 031	256
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 4 996	- 2 461
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 4 996	- 2 461
Plus-values de cessions réalisées	136	115
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	136	115
Moins-values de cessions réalisées	8 507	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	8	
Pertes sur créances liées à des titres de participation	8 500	
Solde des plus et moins-values de cessions	- 8 371	115
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 8 371	115
Solde en perte ou en bénéfice	- 13 367	- 2 346
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	498	2
Moins-values de cessions	478	428
Solde en perte ou en bénéfice	20	- 426
Résultat net sur actifs immobilisés	- 13 347	- 2 772

NOTE 36 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale Centre Loire n'a pas comptabilisé de résultat exceptionnel en 2014.

NOTE 37 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/14	31/12/13
Impôt courant	52 469	55 702
Impôt exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	52 469	55 702

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole SA. Une convention régit les modalités de réaffectation des économies d'impôts réalisées.

La charge fiscale est de 52 469 milliers d'euros, après prise en compte de l'intégration fiscale (gain de 1 850 milliers d'euros).

NOTE 38 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

Banque de proximité France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales (39) et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

NOTE 39 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

EN MILLIERS D'EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts aux parts sociales	767	892
Dividendes de CCA	7 273	7 157
Réserves légales	59 591	58 447
Autres réserves	19 864	19 482
Report à nouveau	0	216
Report à nouveau suite changement de méthode	0	0
Résultat	87 494	86 194

NOTE 40 - PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

EN MILLIERS D'EUROS	MAZARS	%	ORCOM	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	87	96	87	100
Missions accessoires	4	4		0
Sous-total	91	100	87	100
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0		0
Technologie de l'information		0		0
Audit interne		0		0
Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit		0		0
Sous-total	0	0	0	0
Total	91	100	87	100

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

NOTE 41 - MISE À DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous :
26, rue de la Godde
45800 Saint-Jean-de-Braye.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels

au 31/12/2014

**Caisse Régionale
de Crédit Agricole
Mutuel centre Loire**
Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 "Principes et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2014.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

CHANGEMENTS COMPTABLES

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Provisionnement des risques de crédit

Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 4.2, 9, 14 et 34 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des

informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.

Valorisation des titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2014 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.

Valorisation des autres titres et des instruments financiers

Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

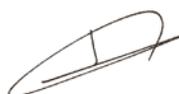
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 20 février 2015

Les commissaires aux comptes

Orcom SCC
Bruno Rouillé

Mazars
Anne Veaute



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

au 31/12/2014

**Caisse Régionale
de Crédit Agricole
Mutuel centre Loire**
Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Crédit Agricole Corporate Investment Bank (CACIB)

Personne concernée : François Thibault

Nature et objet : la Caisse régionale comme l'ensemble des Caisses a conclu une convention de garantie financière avec CACIB dans le cadre de la création du fonds commun de titrisation AAA.

Cette convention permet à la Caisse de bénéficier d'une augmentation de limite de refinancement court terme au prorata de ses apports.

Modalités : au 31 décembre 2014, cette convention de garantie n'a pas été activée.

Fédération régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne

Personne concernée : Dominique Thibault

Nature et objet : la refacturation de frais de fonctionnement par la Fédération régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne à votre Caisse régionale dans le cadre de ses missions s'élève à 23 254 € TTC, comptabilisés en charge dans le compte de résultat.

Caisses locales

Personnes concernées :

M. Proust (administrateur de la Caisse locale d'Artenay)
M. Lespagnol (administrateur de la Caisse locale de Châtillon-Coligny)
M. Thibault (président de la Caisse locale de La Charité-sur-Loire)
M. Guillien (administrateur de la Caisse locale de Corbigny)
M. Thibault (président de la Caisse locale de Cosne-sur-Loire)
Mme Perdereau (présidente de la Caisse locale de Courtenay)
M. Arousseau (vice-président de la Caisse locale de Decize)
Mme Robert-Combiér (présidente de la Caisse locale de Donzy)
M. Picot (vice-président de la Caisse locale de Dun-sur-Auron)
M. Renaud (président de la Caisse locale de La Guerche-sur-l'Aubois)
Mme Parageau (présidente de la Caisse locale des Aix-d'Angillon)
M. Bothereau (administrateur de la Caisse locale de Meung-sur-Loire)
M. Behagel (président de la Caisse locale de Nevers)
M. Bodolec (président de la Caisse locale de Sancoins)
M. Belleville (président de la Caisse locale de Vailly-sur-Sauldre)
M. Fesneau (président de la Caisse locale d'Orléans Centre)
M. Colas (vice-président de la Caisse locale de Beaugency)
Mme Martin-Min (administratrice de la Caisse locale de Saint-Amand-Montrond)

Nature, objet et modalités : les dépôts des Caisses locales au 31 décembre 2014 s'élèvent à :

- bons moyens termes négociables : 52 908 514 €,
- comptes courants ordinaires créditeurs : 12 438 011 €.

Les intérêts versés par votre Caisse régionale aux Caisses locales au cours de l'exercice s'élèvent à :

- pour les bons moyens termes négociables : 1 051 779 €,
- pour les comptes courants ordinaires : 233 440 €.

La facturation par la Caisse régionale de frais de gestion s'élève à 11 058 € TTC.

Crédit Agricole Consumer Finances (SOFINCO)

Personne concernée : François Thibault

Nature et objet : le partenariat avec Crédit Agricole Consumer Finances s'est poursuivi sur l'exercice. Il a pour objectif de développer le crédit à la consommation de la Caisse régionale Centre Loire.

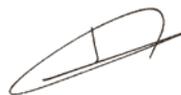
Modalités : cette société en participation a dégagé en 2014 un résultat comptable de 11 206 013 €, dont une quote-part de 9 733 840 € revenant à la Caisse régionale Centre Loire.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 20 février 2015

Les commissaires aux comptes

Orcom SCC
Bruno Rouillé

Mazars
Anne Veaute



Résolutions de l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire

au 26/03/2015

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes :

- approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2014 faisant ressortir un bénéfice de 87 494 053,01 euros,
- approuve le montant global s'élevant à 28 352,43 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ainsi que le montant s'élevant à 10 773,92 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve sans réserve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport du Conseil, faisant ressortir un bénéfice de 93 505 000 euros.

Troisième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital social de la Caisse régionale arrêté au 31 décembre 2014 s'élève à :

- parts sociales : 10 140 192 parts de nominal 4 euros, soit 40 560 768 €,
- certificats coopératifs d'associés : 3 889 436 CCA de nominal 4 euros, soit 15 557 744 €,
- total capital social : 56 118 512 €.

L'Assemblée générale donne quitus entier aux administrateurs pour leur gestion de l'année écoulée.

Quatrième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration de la Caisse régionale, l'Assemblée générale fixe à 1,89 % l'intérêt à verser aux parts sociales de la Caisse régionale détenues par les Caisses locales.

L'intérêt sera mis en paiement à compter du 13 avril 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les distributions aux parts sociales au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS	DISTRIBUTION	INTÉRÊT NET	REVENU GLOBAL
2011	10 140 192	1 379 066,11 €	3,40 %	3,40 % ⁽¹⁾
2012	10 140 192	1 054 579,97 €	2,60 %	2,60 % ⁽¹⁾
2013	10 140 192	892 336,90 €	2,20 %	2,20 % ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2011, 2012 et 2013.

Cinquième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale fixe à 1,87 euro le dividende à servir aux porteurs de certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du 13 avril 2015.

Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

ANNÉE	NOMBRE DE TITRES	DISTRIBUTION	DIVIDENDE NET	REVENU GLOBAL
2011	3 889 436	7 895 555,08 €	2,03 €	2,03 € ⁽¹⁾
2012	3 889 436	7 039 879,16 €	1,81 €	1,81 € ⁽¹⁾
2013	3 889 436	7 156 562,24 €	1,84 €	1,84 € ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2011, 2012 et 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter les excédents comme suit :

	EN EUROS
Résultat après impôt sur les sociétés	87 494 053,01
Report à nouveau	0
Intérêts aux parts sociales	766 598,52
Dividende CCA	7 273 245,32
Réserve légale	59 590 656,88
Autres réserves	19 863 552,29

Septième résolution

En application de l'article L 511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

Huitième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les mandats de Messieurs Stéphane Arousseau, Aymeric Behaghel, Daniel Belleville, Jean-Pierre Bothereau et Pierre Picot arrivent à échéance conformément à l'article 17-2 des statuts et procède à leur renouvellement pour une durée de trois ans, mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Dominique Proust a atteint la limite d'âge et ne peut donc pas solliciter le renouvellement de son mandat.

Madame Isabelle Rondeau, Messieurs Stéphane Arousseau, Aymeric Behaghel, Daniel Belleville, Jean-Pierre Bothereau et Pierre Picot ont fait acte de candidature.

Neuvième résolution

(Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2015.)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 403 489,18 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2015 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse régionale pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

Dixième résolution

(Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées en 2014 au président, au directeur général et aux membres du Comité de direction de la Caisse régionale.)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités versées au président, au directeur général et aux membres du Comité de direction à hauteur d'un montant égal à 1 726 808 € au titre de l'exercice 2014.

Onzième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à effet d'effectuer tous dépôts ou publicités légales ou d'accomplir toutes formalités légales ou administratives.

SIÈGE SOCIAL

8, allée des Collèges
18920 Bourges - Cedex 9
Tél. : 02 48 30 18 00
Fax : 02 48 30 18 18

SITE DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

26, rue de la Godde
BP 45806 - 45806 Saint-Jean-de-Braye
Tél. : 02 38 60 20 00
Fax : 02 38 60 20 20

SITE DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

2, route de Paris
58641 Varennes-Vauzelles - Cedex
Tél. : 03 86 71 15 00
Fax : 03 86 71 15 15

SERVICE QUALITÉ CLIENTS

N° vert 0 800 210 859 (appel gratuit)

RELATIONS INVESTISSEURS

Direction financière :

Alain Elegoët, Directeur finances, marketing et pilotage
Tél. : 02 38 60 25 33
E-mail : alain.elegoet@ca-centreloire.fr



ca-centreloire.fr



exprimez-vous.ca-centreloire.fr



facebook.com/CreditAgricoleCentreLoire

